

**Rapport Enquête publique du 5 septembre au 7 octobre 2022 portant sur la
déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme
de la commune d'APT pour la réalisation d'un centre éducatif fermé
Commissaire enquêteur : Robert Dewulf**

Sommaire

1 GENERALITES	4
1.1 GENESE DU PROJET	4
1.1.1 Intérêt général.....	4
1.1.1 Le cadre juridique du projet.....	5
1.2 LE PROJET	5
1.2.1 Les critères d’implantation de la PJJ.....	5
1.2.2 Justification du site retenu	5
1.2.2.1 Critères de choix.....	6
1.2.2.2 Etude environnementale.....	12
1.3. ORIENTATION D’AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION DES ABAYERS.....	14
1.4 BILAN DE LA CONCERTATION.....	17
1.5 AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES (PPA)	20
1.5.1 Préfecture de Vaucluse DDT 84	20
1.5.2 La chambre d’agriculture	20
1.5.3 La CCI de Vaucluse	21
1.5.4 le département de Vaucluse.....	21
1.5.5 Pays d’Apt Luberon	21
1.5.6 Parc Naturel régional du Luberon	21
1.6 AVIS DE L’AUTORITE ENVIRONNEMENTALE SUR L’EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA MISE EN COMPATIBILITE.....	22
2. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L’ENQUETE.....	23
2.1 MODALITES DE L’ENQUETE.....	24
2.3 INCIDENTS	25
2.4 CLOTURE DE L’ENQUETE	25
2.5 NOTIFICATION DU PROCES-VERBAL DES OBSERVATIONS.....	25
3. ANALYSE DES OBSERVATIONS, AVIS ET REPONSES DU MAITRE D’OUVRAGE.	25

3.1 OBSERVATIONS DU PUBLIC ET REPOSES DU MAITRE D’OUVRAGE	25
ANALYSE DES OBSERVATIONS PAR LE MAITRE D’OUVRAGE	28
TABLEAU GENERAL DES OBSERVATIONS DEPOSEES.....	41
ANNEXE 1 AFFICHAGES	68
ANNEXE 2 MEMOIRE ASSOCIATION « LA COLLINE DES PUIITS » AVEC PETITION.....	72
ANNEXE 3 MEMOIRE M. HENRY MAIRE	110
ANNEXE 4 ARTICLES PRESSE SUR INCIDENTS EN CEF	116

1 Généralités

1.1 Genèse du projet

1.1.1 Intérêt général

Le ministère de la justice a, depuis 2002, entrepris un programme de création de centres d'éducation fermé (CEF) qui ont pour mission de prendre en charge de manière continue jusqu'à 12 mineurs (ou mineures) impliqués dans un parcours de délinquance.

Ils ont au nombre de 51 actuellement.

Les CEF font partie des établissements et services sociaux et médico-sociaux au sens de l'article L.312-1-I du code de l'action sociale et des familles.

C'est un lieu de résidence « fermé » car le jeune est obligé d'y résider sous la surveillance permanente des adultes et de respecter les conditions du placement.

Les CEF offrent un programme soutenu d'activités éducatives, pédagogiques, d'insertion scolaire et professionnelle, qui permettent de préparer la réorientation des jeunes vers les dispositifs de droit commun.

Les activités d'enseignement ont une place importante : la scolarité est adaptée au niveau de chaque jeune grâce à la mise à disposition d'un enseignant de l'éducation nationale au sein de la structure. Par ailleurs, le CEF s'inscrit dans une démarche de réapprentissage de la vie quotidienne et de la vie en collectivité.

Les CEF apportent une réponse contenant aux mineurs les plus en difficulté et de les éloigner d'un milieu pouvant être à l'origine de leur parcours de délinquance.

Le CEF se distingue du foyer classique dans la mesure où le placement est imposé dans le cadre d'un contrôle judiciaire, d'un sursis avec mise à l'épreuve ou encore d'une libération conditionnelle.

Pour répondre aux besoins exprimés par les juridictions, 20 nouveaux CEF vont être progressivement créés, dont 15 seront confiés au secteur associatif habilité (SAH).

L'augmentation du nombre de places vise à renforcer l'efficacité du dispositif d'alternative à la détention, qui doit demeurer un ultime recours, en particulier pour les mineurs

3 CEF publics existent actuellement dans le ressort de la Direction Régionale de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) Sud-Est : Brignoles (83), Marseille, les Cèdres (13), Montfavet (84) ainsi que d'un CEF associatif à Marseille.

3 nouveaux projets d'ouverture de CEF associatifs habilités sont en cours pour la PJJ Sud-Est :

- Un dans les Alpes de Haute Provence attribué à l'association ADSEA 04. L'autorisation a été accordée par arrêté préfectoral du 24 avril 2019,
- Un dans les Alpes Maritimes attribué à l'association Groupe SOS Jeunesse L'autorisation a été accordée par arrêté préfectoral du 14 février 2019
- Dans le Vaucluse où l'autorisation pour conduire la réalisation du projet a été attribuée à l'association Groupe SOS Jeunesse par arrêté préfectoral du 05/06/2019 suite à un appel à projet lancé le 15 octobre 2018 par la PJJ sud-est sur la base d'un programme détaillé.

L'objectif est de construire et gérer le futur CEF du Vaucluse, réservé à 12 filles de 14 à 17 ans. L'implantation sur la commune d'Apt a été retenue à l'issue des recherches foncières.

Le calendrier prévisionnel du projet prévoit l'ouverture du CEF de Vaucluse en 2024.

Le CEF qui devrait voir le jour sur la commune d'Apt est pensé développement durable, répondant au cahier des charges des CEF Verts

Le groupe SOS comportent 550 établissements et services et 21 500 personnes employées en 2019. C'est la première entreprise sociale en Europe

1.1.1 Le cadre juridique du projet

L'enquête porte à la fois sur la déclaration de projet et sur la mise en compatibilité du PLU - dès lors que le foncier choisi pour l'implantation se situe actuellement en zone A du PLU approuvé de la ville d'Apt- et dans le cadre des dispositions de l'article L.153-44 du code de l'urbanisme ainsi que des dispositions de l'article L.123-1 du code de l'environnement.

La mise en compatibilité du PLU est soumise volontairement à évaluation environnementale par la DIR PJJ Sud-est.
En effet, elle n'entre pas dans les critères de soumission obligatoire.

1.2 Le Projet

1.2.1 Les critères d'implantation de la PJJ

Conformément au « Programme cadre immobilier des centres éducatifs fermés », la localisation du CEF doit permettre de répondre au mieux au besoin de prise en charge. La Protection Judiciaire de la Jeunesse souhaite que les 20 nouveaux CEF soient situés à proximité de centre urbain et économique, pour plusieurs raisons :

- Permettre la constitution de réseaux de collaboration pérennes avec les organismes de formation professionnelle et les établissements sanitaires ;
- Faciliter le travail des professionnels notamment sur la préparation de sortie du CEF ;
- Être facilement accessible au moins pour les personnes véhiculées, et selon les territoires, par les transports en commun

La recherche d'un terrain d'implantation pour le nouveau CEF Vaucluse visait donc à répondre : - au cahier des charges/programme cadre de la DPJJ pour ce type d'établissement, - aux caractéristiques du projet éducatif porté par l'association Groupe SOS Jeunesse, retenu par la DPJJ dans le cadre de l'appel à projet un « CEF vert », dont les activités éducatives seront tournées vers l'environnement, les activités de pleine nature et l'artisanat.

1.2.2 Justification du site retenu

1.2.2.1 Critères de choix

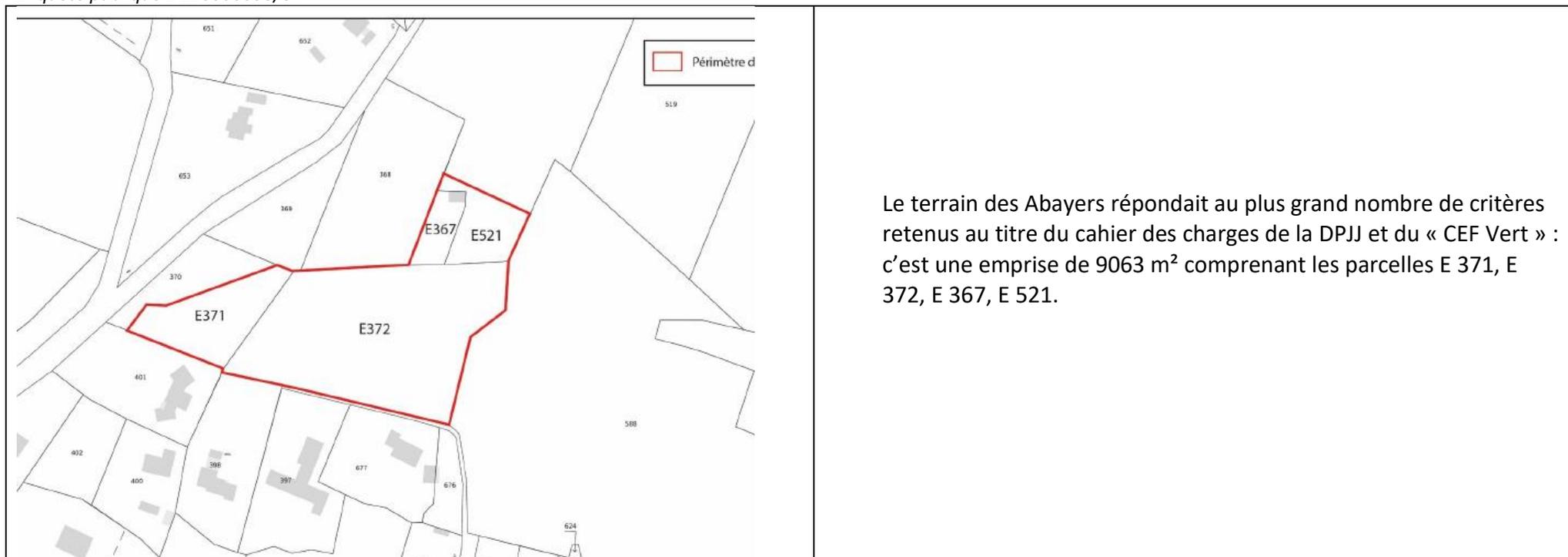
Pour le choix du terrain entrent en ligne de compte la disponibilité des terrains et la comptabilité de l'évaluation foncière.

Chaque terrain proposé est évalué par les services des Domaines, qui valident la décision d'achat

Les sites ont été contactés dans les communes suivantes du Vaucluse depuis janvier 2019 : Vedène, Avignon, Joucas, Goult et Apt.

Le tableau ci-dessous indique l'analyse des choix au regard des critères fixés par la DPJJ (Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse) :

Implantations envisagées	Proximité d'un centre urbain et économique	Desserte, facilité d'accès voiture (et TC)	Intégration dans l'environnement	Environnement favorable au « CEF Vert »	Modalités d'acquisition et accord des Domaines	Occupation du terrain (terrain libre = ++)	Réglementation urbaine / Contrainte réglementaires	Commentaire
Vedène, zone d'activités	++	++	+	--	--	--	++	Prix du foncier non validé par Domaines
Avignon, site 1	++	++	+	++	-	++	+	Trop proche d'un CEF Public existant.
Avignon, site 2	++	++	-	-	-	++	+	Trop proche d'un CEF Public existant.
Joucas	-	-	0	0	0	++	--	Zone rouge feu de forêt réhabilitaire.
Goult, zone artisanale	-	+	-	-	0	++	+	Incompatibilité du projet avec l'environnement de zone artisanale.
Apt, parcelle privée	++	+	++	++	--	--	-	Prix foncier avec bâti existant trop haut.
Apt, Abayers	++	+	++	++	++	++	-	Site retenu sous réserve mise en compatibilité PLU.



L'implantation est en périphérie du centre de ville bénéficiant d'un haut niveau d'équipement avec une continuité avec la zone urbaine garantissant la desserte viaire par la rue du Clos des Abayers (voie desservant une vingtaine de maisons accessible aux services de secours et aux véhicules d'entretien). Le projet générera peu de trafics : 26, équivalents temps plein pour le personnel dont les mouvements se répartiront sur 24 heures, sachant que la charge éducative nécessite la présence de 4 à 6 adultes disponibles simultanément dans la journée. Le trafic aura un impact peu significatif sur les conditions de circulation dans le quartier.

La commune a répondu favorablement à la possibilité d'un accès via le chemin existant sur la parcelle communale E 588 depuis le chemin des Abayers durant la durée de la phase chantier.

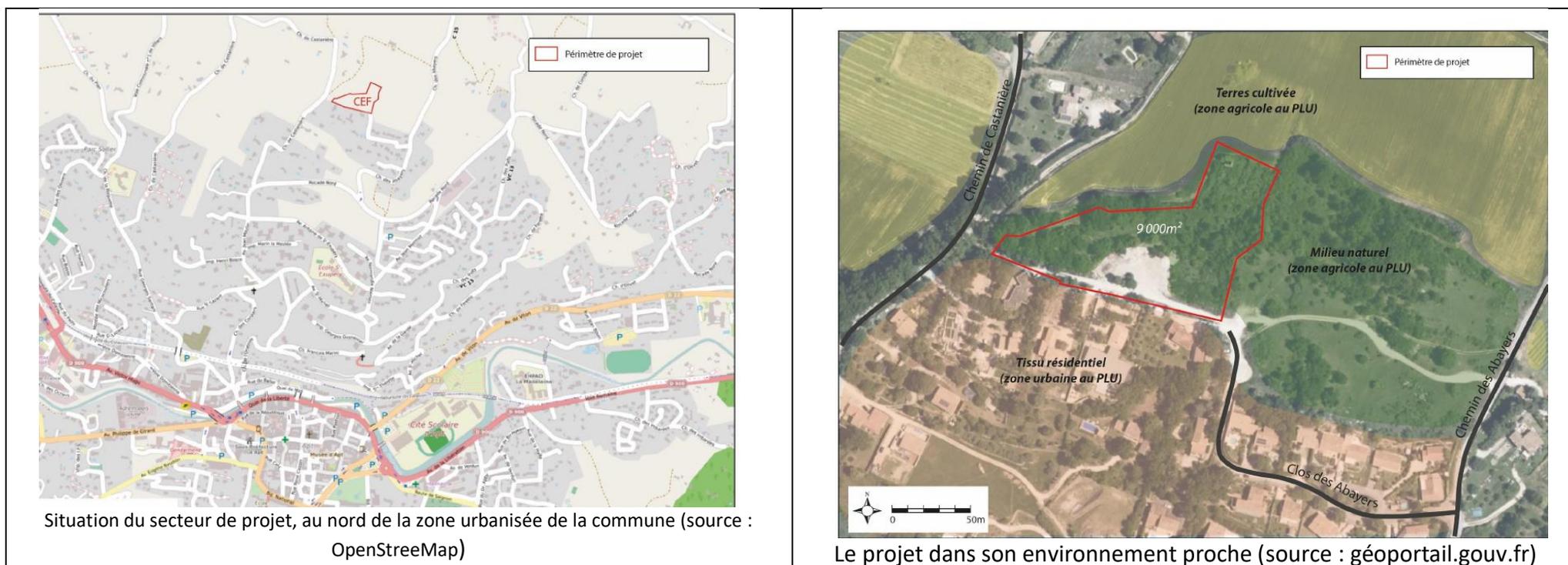
Par ailleurs, il existe 2 possibilités de transport en commun pour accéder au CEF : par le réseau « Mobility » avec un arrêt ligne A à 1 km du projet (Saint Exupéry) , et un arrêt ligne B (Jean Moulin situé à 1,2 km, ces deux lignes desservant la gare routière ainsi que plusieurs autres arrêts du réseau régional « Zou ».

Le foncier, d'origine public, est cédé par la commune sur la base de l'estimation financière validée par les services des Domaines.

L'emprise retenue est libre de toute occupation. Le terrain est à l'état naturel : broussailles, arbustes, chênes blancs... Les terrains cultivés mitoyens ne sont pas impactés par le projet de CEF.

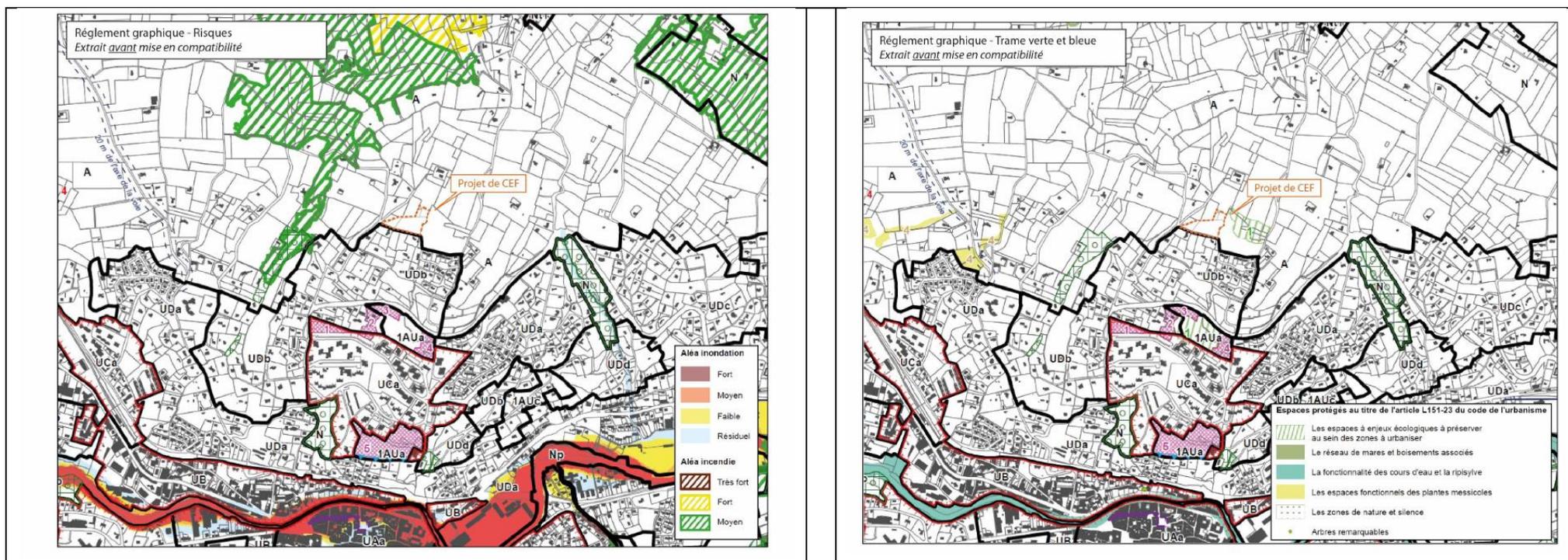
Le CEF pourra se raccorder au réseau d'eau potable (AEP) ainsi qu'au réseau de collecte des eaux usées (EU) présents sous la rue du Clos des Abayers. Concernant la gestion des eaux pluviales, le CEF respectera la réglementation du PLU en vigueur. Le projet sera également raccordé aux réseaux d'électricité et de télécommunication présents à proximité.

Au total, environ 900m² d'emprise au sol seront bâtis, c'est-à-dire 10% de la superficie du terrain. Le règlement de la zone UDb autorise 20% d'emprise au sol, le CEF s'inscrit donc bien en deçà du seuil autorisé.



Le projet est compatible avec le PADD du PLU en vigueur.

Le secteur de projet est classé en zone agricole A au PLU approuvé. Il n'est couvert par aucun emplacement réservé, risque ou éléments de la trame verte et bleue, comme on peut le voir sur les extraits de zonage ci-dessous.



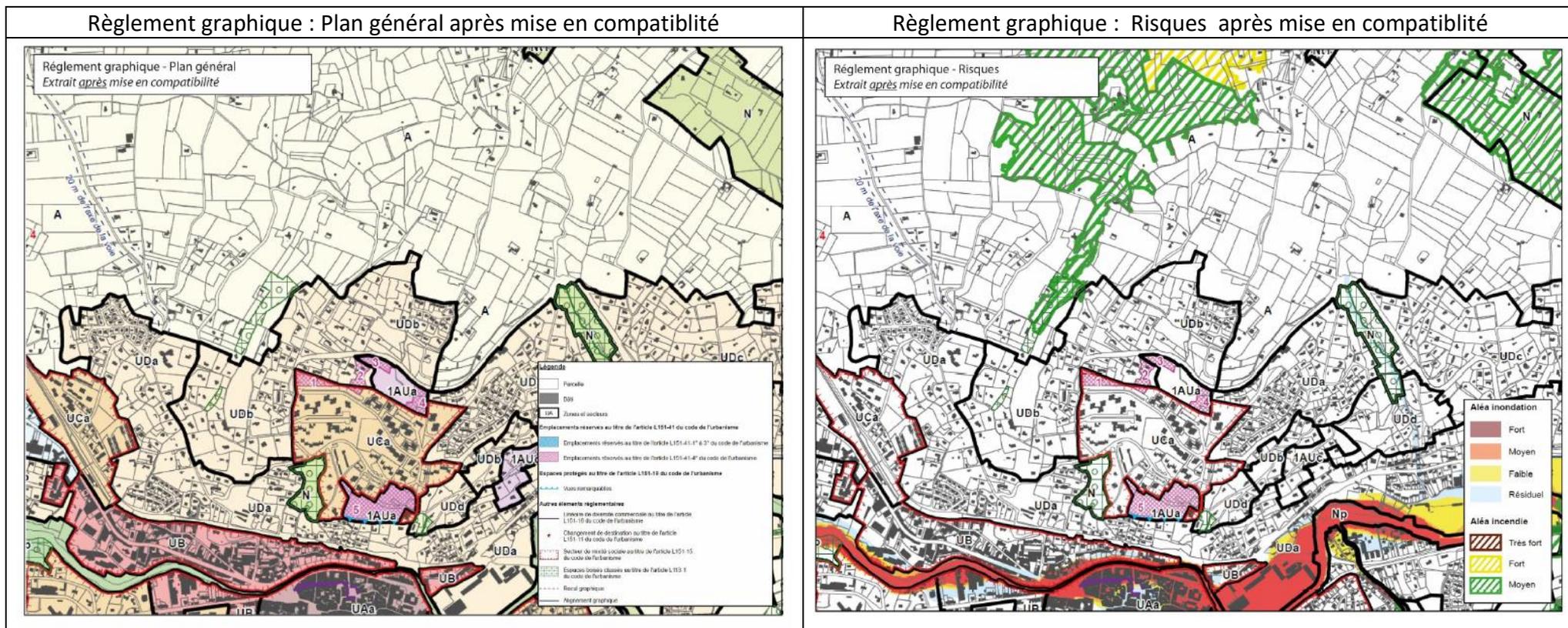
Il est limitrophe de la zone urbaine UD, secteur UDb, à vocation résidentielle

Le règlement de la zone UD autorise les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif (CINASPIC), catégorie de construction dans laquelle s'inscrit le CEF (pour mémoire, toutes les catégories de construction qui ne sont pas interdites par l'article UD1 sont autorisées). En synthèse, le projet de CEF s'inscrit bien dans l'esprit de la zone UD, secteur UDb (faible emprise au sol et grande part d'espaces verts, faible hauteur...).

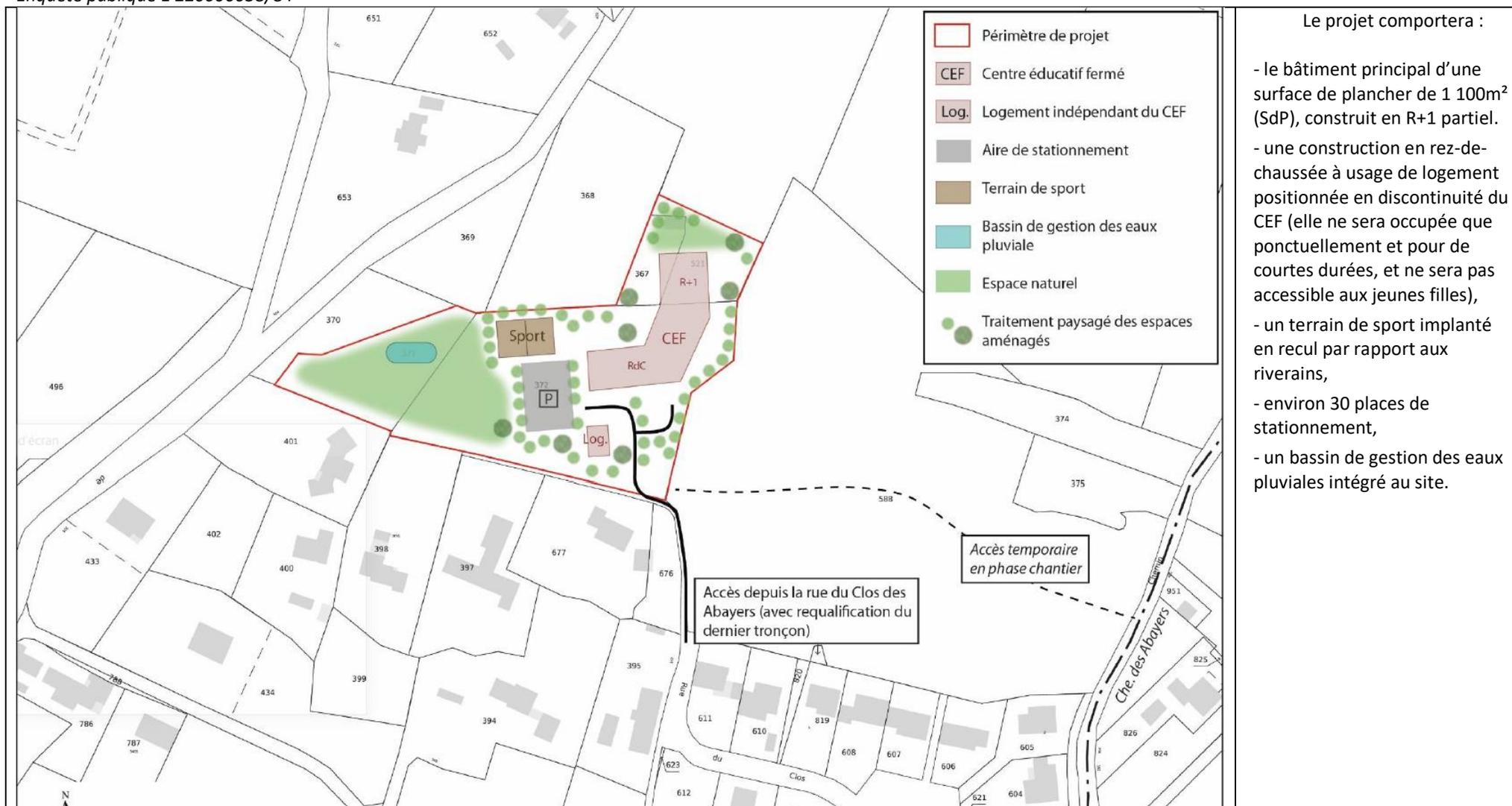
Ainsi, la mise en compatibilité prévoit d'étendre la zone UD, secteur UDb, au secteur de projet pour une superficie de 9 063m² (parcelles E 371, E 372, E 367, E 521), soit 0,02% de la superficie communale.

Seul le règlement graphique évolue, le règlement écrit étant quant à lui parfaitement compatible avec le projet de CEF.

Les évolutions apportées au règlement graphique (zonage) sont reportées ci-après.



Afin de réduire les impacts du projet sur le milieu naturel, dans l'esprit du règlement de la zone UD, secteur UDb, l'emprise au sol des constructions sera inférieure à 20% (aux alentours de 10% selon les études de faisabilité du CEF), plus de 55% du terrain sera maintenu en espace non imperméabilisé, et de nouvelles plantations seront prévues (les espaces naturels pourraient atteindre près de 2/3 de la superficie du terrain selon les études de faisabilités).



- Le projet comportera :
- le bâtiment principal d'une surface de plancher de 1 100m² (SdP), construit en R+1 partiel.
 - une construction en rez-de-chaussée à usage de logement positionnée en discontinuité du CEF (elle ne sera occupée que ponctuellement et pour de courtes durées, et ne sera pas accessible aux jeunes filles),
 - un terrain de sport implanté en recul par rapport aux riverains,
 - environ 30 places de stationnement,
 - un bassin de gestion des eaux pluviales intégré au site.

1.2.2.2 Etude environnementale

Le terrain d'assiette du projet est couvert principalement par du boisement de chêne blanc et du fourré.

L'analyse des photos aériennes, si l'on remonte jusqu'aux années 50, ne révèle pas de culture comme on peut le voir ci-dessous.

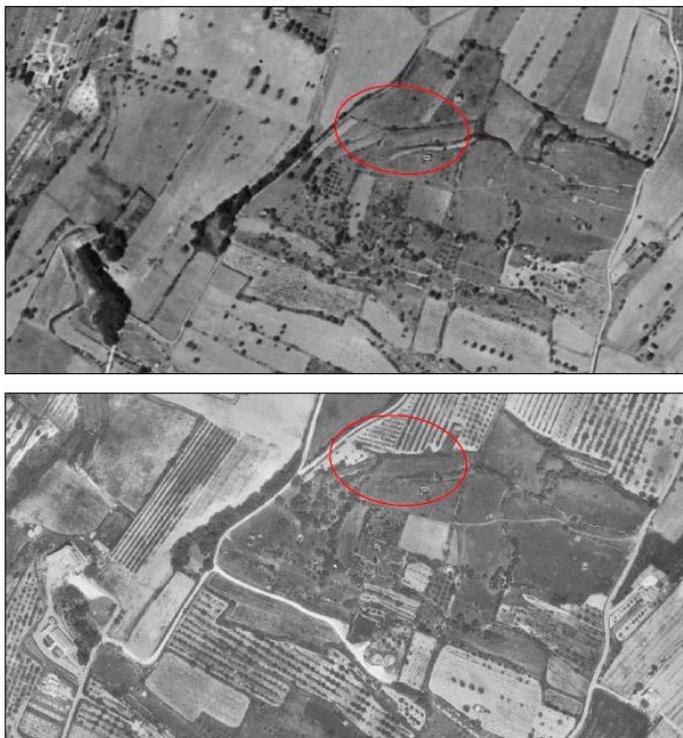


Figure 2 : Photos aériennes datées du 08/1950 (haut) et 01/1971 (bas) (Source : remonterletemps.ign.fr)

Le terrain retenu pour l'implantation du CEF est limitrophe du quartier pavillonnaire peu dense des Abayers au sud, de terres agricoles cultivées au nord et de terrains à l'état de friche naturelle à l'est.

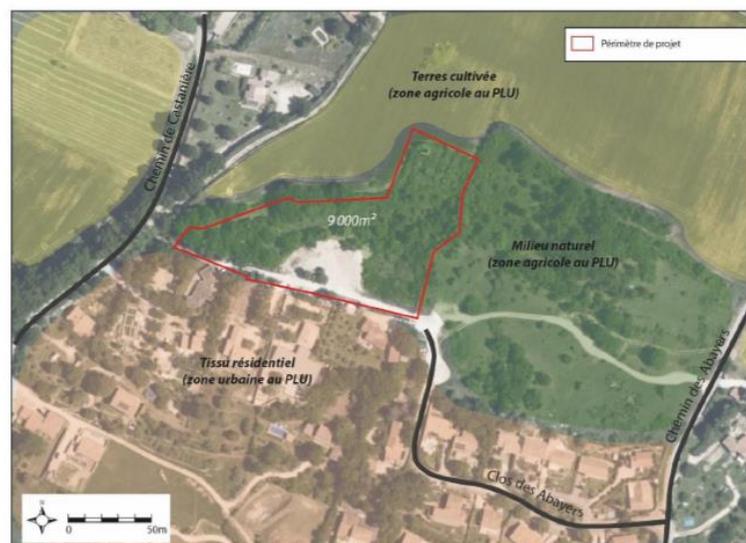


Figure 3 : Les abords du projet (source : géoportail.gouv.fr)

Le terrain est en dehors de zones de présomption de prescription archéologique.

Il n'est soumis à aucun risque naturel majeur : aléa moyen de retrait gonflement des argiles, zone de sismicité 3, non concerné par les risques technologiques ni par la pollution des sols, ni les nuisances sonores.

Page 12 sur 120

Rapport Général

Enquête publique E 22000038 / 84 portant sur le projet de mise en compatibilité du PLU d'Apt dans le cadre de la déclaration de projet de centre éducatif fermé

Le périmètre de la mise en compatibilité n'est pas concerné ni par le risque incendie de forêt ni par le risque inondation.

Le secteur se situe en dehors des sites Natura 2000, des ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique), des zones humides, des Espaces Naturels Sensibles, des sites classés et inscrit.

Il se situe au sein de 5 périmètres d'intérêt écologique couvrant la commune : le Parc Naturel Régional du Luberon (PNR), l'aire du Plan National d'Action pour le lézard ocellé (zone de présence « peu probable »), la Réserve naturelle géologique du Lubéron, le Géoparc Luberon et à la Réserve de biosphère Luberon Lure. La superposition du projet avec ces périmètres n'engendre aucune procédure réglementaire supplémentaire. Compte tenu de la superficie de ces périmètres vis-à-vis de celle du projet, aucune incidence significative n'est attendue sur ces périmètres.

A l'échelle du PLU, le projet s'insère à la limite entre la sous trame verte et la surface artificialisée. Compte tenu de cette situation et de la superficie du projet (moins d'1 ha), aucune atteinte significative n'est attendue sur les éléments de la trame verte et bleue communaux.

Un diagnostic faune flore a été réalisé sur 2 saisons : printemps et été 2021 :

- Aucune espèce patrimoniale d'enjeu majeur n'a été observée à l'intérieur de la zone d'étude. Seuls quelques individus d'enjeu modéré seront impactés par le projet. En revanche, une espèce protégée (*Tulipa sylvestris* subsp. *sylvestris*) a été contacté à proximité, et des stations d'*Inula* variable (*Inula bifrons*) sont également connues à quelques dizaines de mètres.
- Enjeux insectes : Le seul enjeu avéré concerne le Damier de la Succise. Cette espèce se reproduit sur le site élargi au sein des pelouses herbacées, en dehors de l'aire d'étude principale
- aucun enjeux amphibien
- Enjeux reptiles : Les habitats en présence abritent plusieurs espèces à enjeux dont la Couleuvre de Montpellier et le Seps strié. Quelques espèces communes sont présentes et demeurent en reproduction sur site (Lézard des murailles, Lézard à deux raies etc.).
- Enjeux avifaune : Ce compartiment est limité à un cortège d'espèces nicheuses communes (dont cavicoles) mais protégées (mésanges, rougegorge familier et fauvettes, etc.).
- Enjeux mammifères : L'ensemble du cortège mammalogique fréquentant le site se compose d'espèces communes (Chevreuil européen, etc).
- Enjeux chiroptères : Il est possible que quelques individus (*Pipistrellus pipistrellus*, *P. kuhli*) trouvent des gîtes cavicoles ou viennent chasser sur l'aire d'étude.

-

Le projet ne devrait pas occasionner d'atteintes notables vis-à-vis des espèces, des habitats et de leurs fonctionnalités écologiques sous réserve du respect des mesures préconisées par les experts, notamment en phase chantier :

- Définir l'implantation des installations de chantier avec un AMO environnemental, et matérialiser l'emprise.
- Diminuer l'attractivité de la zone à aménager avant de démarrer le chantier : un débroussaillage respectueux en amont du chantier permettra de rendre le site inhospitalier. Les blocs rocheux ou morceaux de bois attractifs pour les reptiles seront également enlevés en amont pour éviter toute destruction d'individu.
- Respecter le calendrier écologique, en démarrant les travaux en dehors de la période mars-août, de reproduction des espèces nicheuses. Idéalement, commencer à l'automne environ 15j après le débroussaillage. Eviter ensuite les interruptions de chantier qui permettraient aux espèces de s'installer, afin qu'elles ne soient pas dérangées à la reprise des travaux.
- Eviter tout dérèglement sur le milieu naturel en mettant en place dès la phase chantier des mesures de lutte contre la pollution (traitement des eaux superficielles, stockage de matériaux sur une aire imperméabilisée...).
- En phase exploitation : privilégier un éclairage raisonné, si possible mettre en place des abris pour la faune tels que des nichoirs pour l'avifaune et hibernaculums pour les reptiles (sous réserve de l'adéquation avec mesures de sécurité du CEF, et dans le cadre d'une démarche pédagogique), planter des essences arbustives indigènes locales sur les pourtours du projet et proscrire les espèces exotiques à tendance envahissante.

Le projet est compatible avec la proximité de la ZSC « Le Cavalon et L'Encrême » (site Natura 2000) dès lors qu'aucun habitat listé au Formulaire Standard de Données (FSD) n'est présent au niveau de l'aire d'étude et qu'aucune des espèces listées au FSD du site « Le Cavalon et L'Encrême » n'a été identifiée au sein de l'aire d'étude.

Par sa conception, il s'agira d'un projet de CEF vert au titre du développement durable qui sera accompagné par l'association ENVIROBAT BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen) lors de sa construction

Par son fonctionnement :

Le CEF qui devrait voir le jour sur la commune sera entièrement pensé Développement Durable. Les circuits courts seront privilégiés, les jeunes seront en permanence sensibilisés aux questions environnementales et participeront activement à l'entretien des espaces verts et à l'économie circulaire. L'objectif est d'implanter un CEF « vert » avec de nombreux partenariats donnant accès aux jeunes à des qualifications environnementales qui ouvriront leurs perspectives professionnelles. Réinsérer en éduquant et sensibilisant les jeunes et les professionnels aux questions environnementales.

1.3. Orientation d'aménagement et de programmation des Abayers

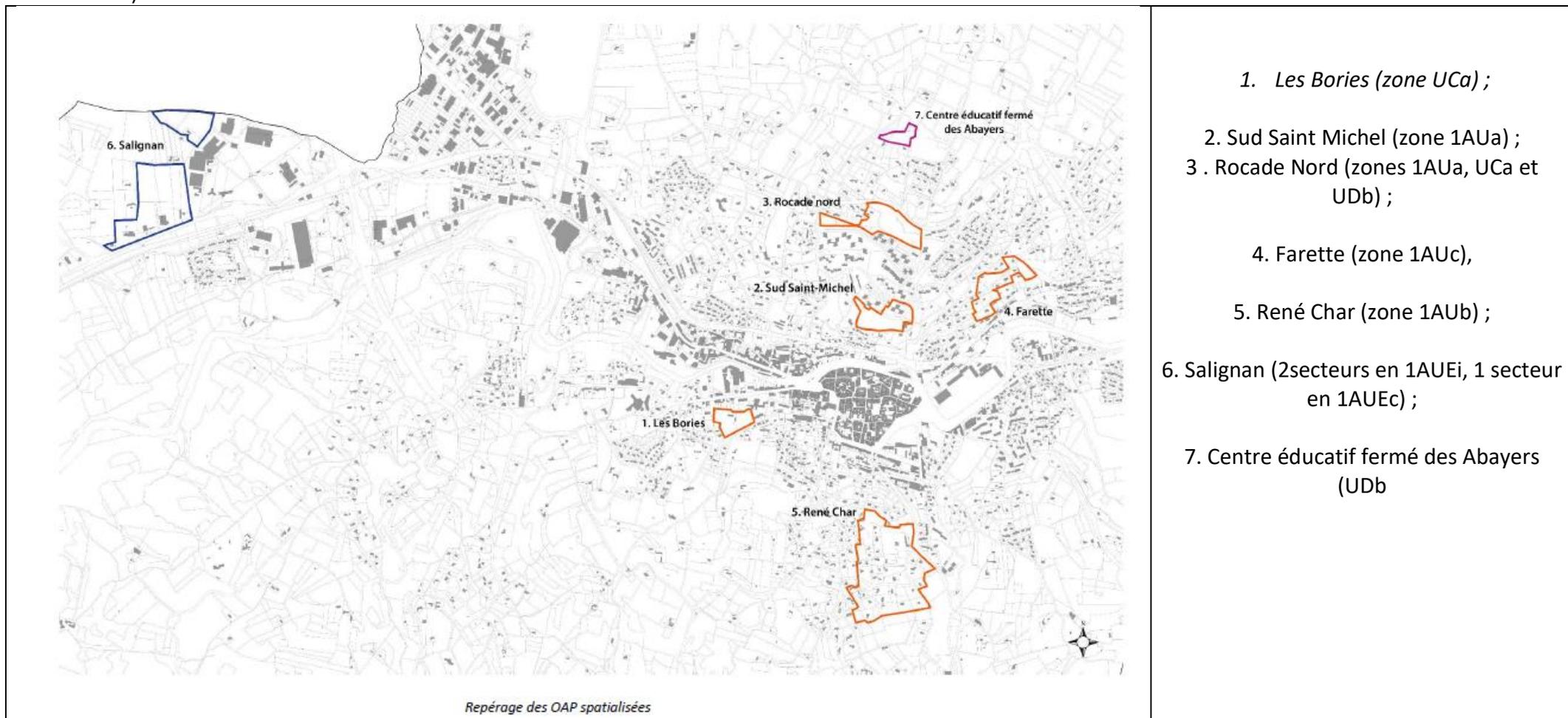
Le PLU d'Apt comporte deux types d'Orientations d'Aménagement et de Programmation :

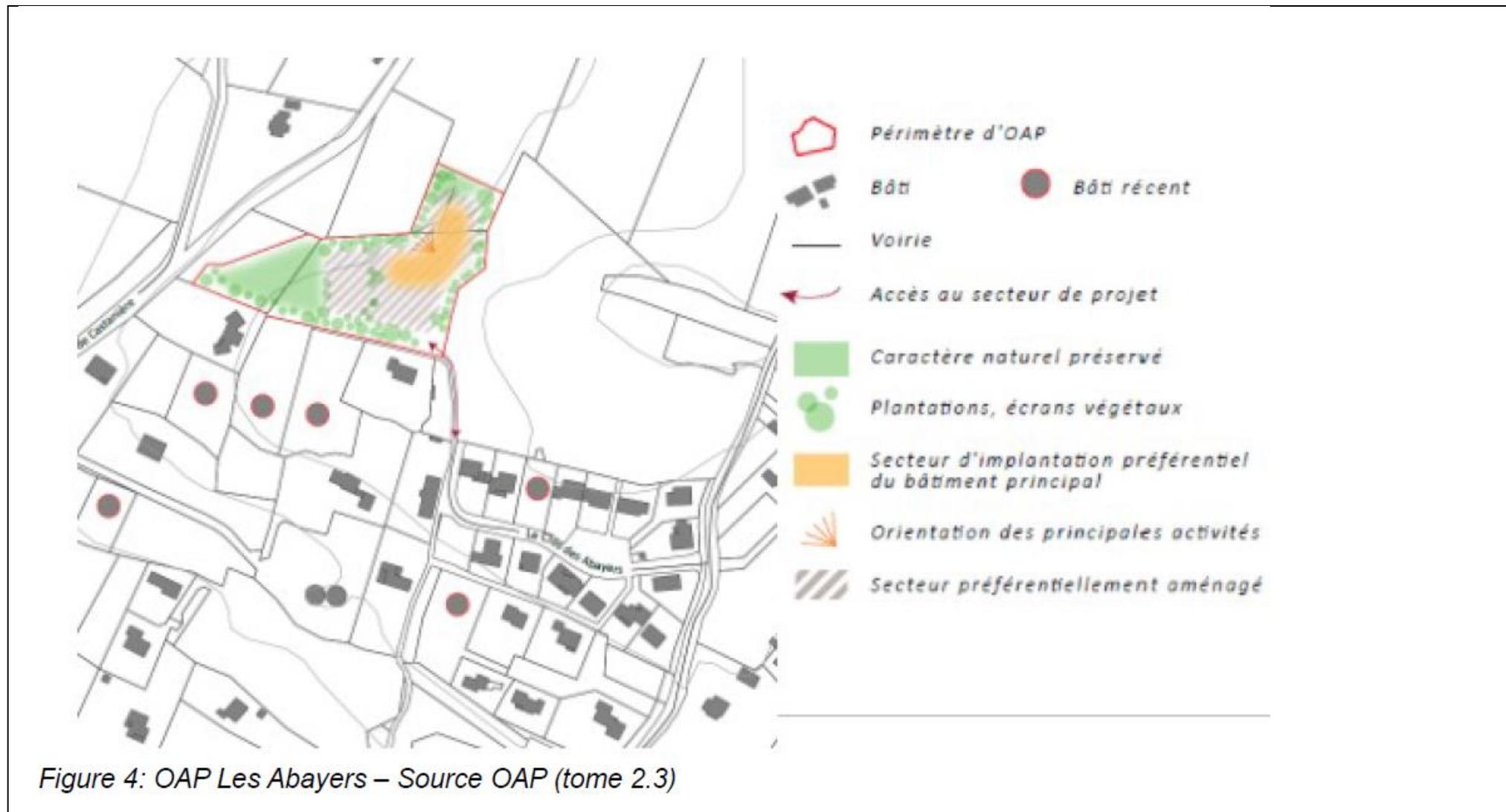
- Deux OAP thématiques,
- Plusieurs OAP spatialisées

Les OAP spatialisées concernent les secteurs d'urbanisation stratégiques destinés à accueillir notamment des opérations d'aménagement d'ensemble à dominante résidentielle, essentiellement en densification, mais aussi des quartiers résidentiels dont l'urbanisation se poursuivra au fur et à mesure du raccordement aux réseaux, une opération d'équipement d'intérêt général et enfin des secteurs destinés à l'extension des zones d'activités existantes

L'OAP concernant s'inscrit dans le cadre des OAP spatialisées

Les secteurs à OAP existantes ainsi que l'OAP pour le CEF sont repérés sur la carte ci-dessous :





Le secteur accueillera :

- le bâtiment principal d'hébergement et d'activités pédagogiques et éducatives,
- une petite construction secondaire à destination de logement,
- ainsi que les équipements liés : aire de stationnement, terrain de sport, jardin potager, bassin pluvial...

Le projet devra s'inscrire dans son environnement bâti et paysager, à travers sa volumétrie et son architecture :

- le rez-de-chaussée sera privilégié, un maximum de 50% de l'emprise du rez-de-chaussée pourra être construit en R+1,
- le bâtiment principal sera placé au nord du secteur, c'est-à-dire en retrait par rapport aux habitations existantes,
- il sera orienté de façon à limiter les covisibilités avec le tissu résidentiel voisin.
- Le terrain de sport devra également être localisé à distance des habitations.
- Les clôtures seront de qualité, doublées d'écrans végétaux afin de participer à l'insertion du projet dans son environnement.
- Lorsque la végétation existante ne pourra pas être maintenue, de nouveaux espaces verts seront créés, des arbres seront replantés.

Les implantations préférentielles représentées sur le schéma précédent seront respectées, sauf impossibilité technique, programmatique ou fonctionnelle.

L'accès au site s'effectuera depuis la rue du Clos des Abayers, elle-même accessible depuis le chemin des Abayers.

Les dispositions prévues par le Règlement Départemental de Défense Extérieure (RDDECI) contre l'Incendie devront être respectées.

Le projet préservera dans la mesure du possible la végétation existante, les espaces non nécessaires à l'implantation des équipements seront laissés à l'état naturel (mais débroussaillés).

La gestion des eaux pluviales sera établie conformément au zonage pluvial annexé au PLU. Le bassin sera implanté de manière à se fondre dans le site et sa végétation.

L'excellence environnementale en matière d'aménagement des espaces extérieurs comme des constructions sera recherchée. Une labellisation sera visée.

1.4 Bilan de la concertation

Par arrêté préfectoral du 28 juin 2021, une concertation concernant la mise en compatibilité du PLU et la déclaration de projet a été mise en œuvre préalablement.

Elle s'est déroulée du 16 juillet 2021 au 17 septembre 2021.

Le dossier a été mis à la disposition du public aux services techniques de la mairie d'Apt aux dates et heures d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de la Préfecture. Le public a pu émettre ses observations sur le registre disponible aux services techniques, par mail à l'adresse ddt-cef-apt@vaucluse.gouv.fr ou par courrier adressé au Service de l'Etat en Vaucluse.

- 11 avis ont été portés au registre disponible en mairie ;
- 6 courriers ont été reçus, dont 1 pétition ;
- 41 avis ont été portés au registre dématérialisé sur le site de la Préfecture.

Les principaux sujets abordés sont :

- L'emplacement du projet de centre éducatif fermé ;
- L'impact sur les terres agricoles et naturelles, sur la biodiversité ;
- L'impact sur le cadre de vie, le paysage ;
- Les nuisances potentielles pour les riverains, l'insécurité ;
- La desserte viaire et réseaux du secteur, le trafic engendré par le projet.

Le maître d'ouvrage a répondu que :

Concernant l'impact environnemental, :

- *sur le caractère boisé des terrains : ceux-ci bénéficieront d'un traitement paysager, accompagnés de nouvelles plantations respectant une palette végétale locale et les plantations en périphérie créeront un masque visuel pour les riverains,*
- *sur l'activité agricole : le projet n'aura aucun impact dès lors que les parcelles E 368, E 369 et E 370 resteront en zone agricole et bénéficieront des règles liées à, la zone agricole du PLU.*
- *sur le milieu naturel et la biodiversité : il résulte de l'étude environnementale de l'état initial de la biodiversité que le secteur présente seulement des enjeux écologiques modestes, compatibles avec un classement en zone UD*
- *sur l'impact de l'exploitation agricole sur les futurs occupants du CEF : les dispositions de l'arrêté préfectoral du 3 mars 2017 relatif à l'utilisation des produits phytosanitaires s'appliqueront au projet de CEF.*

<p>Concernant les caractéristiques techniques du site :</p>	<p>- sur la desserte viaire : L'accès prévu par la rue du clos des Abayers, desservant une vingtaine d'habitations, est accessible aux services de secours et aux véhicules d'entretien ; En phase chantier l'accès se fera depuis le chemin des Abayers sur la parcelle E 588 ; Le nouveau réseau « Mobility » offre une nouvelle alternative à la voiture pour rejoindre le site</p> <p>- sur le raccordement aux réseaux : Le projet se raccordera au réseau d'eau potable présent sous la rue des Abayers La défense incendie respectera les mesures imposées par le SDIS 84. Le réseau d'eau brute qui longe le sud du projet ne sera impacté La gestion des eaux pluviales respectera la réglementation du PLU en vigueur Le projet sera raccordé aux réseaux d'électricité et de télécommunication</p> <p>- sur la topographie et la qualité des sols : Les maitres d'œuvre architecte et VRD travailleront sur l'intégration du projet. L'étude géotechnique en cours permettra de connaître la nature des sols, et pouvoir mettre en œuvre les dispositions constructives adaptées. Elle permettra également de savoir si le site est propice à l'infiltration des eaux pluviales.</p>
<p>Concernant l'impact sur le paysage :</p>	<p>- sur la qualité de vie : La faisabilité technique du projet par une équipe de maîtrise d'œuvre Le projet fera l'objet d'une démarche "Bâtiment Durable Méditerranéen". La conception intègre la contrainte paysagère, en s'inscrivant dans la pente dès que possible ; des mouvements de terre seront cependant indispensables, ainsi que du soutènement. Le CEF sera majoritairement bâti en rez-de-chaussée, seul un R+1 partiel est prévu à l'extrémité nord du projet. Il bénéficiera d'une architecture de qualité. Les espaces extérieurs seront largement paysagers, notamment en périphérie du site afin de limiter les covisibilités. Le centre est conçu afin d'orienter la majorité des activités éducatives vers le « cœur d'îlot », afin que l'architecture du CEF préserve tant l'intimité des pensionnaires que celle des riverains. Le projet prévoit une double clôture : une clôture en limite de propriété de 2m, mais également une clôture</p>

	<p><i>intérieure de 3m de haut, délimitant l'espace d'évolution des pensionnaires.</i></p> <p><i>- sur l'impact sur l'économie aptésienne :</i></p> <p><i>Il n'est pas possible de garantir que la totalité des employés du CEF seront Aptésiens, puisque le personnel sera avant tout recruté pour ses compétences</i></p> <p><i>Pour la répercussion sur l'économie locale, la DRPJJ souhaite favoriser les circuits courts et la consommation locale pour l'alimentation</i></p>
--	---

- *En conclusion, aux fins de traduire le bilan de la concertation, une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) sera créée dans le cadre de la mise en compatibilité.*

1.5 Avis des personnes publiques associées (PPA)

Une réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées a eu lieu le 4 mars 2022 en préfecture de Vaucluse.

Les personnes publiques associées ont été conviées par courrier en date du 21 janvier 2022, avec mise à disposition du dossier via une plateforme de téléchargement

1.5.1 Préfecture de Vaucluse DDT 84

Le service Eau et Environnement préconise de réaliser des relevés faune-flore complémentaires sur la période de mars à septembre afin de consolider le volet milieu naturel de l'évaluation environnementale et de renforcer si besoin les mesures ERC prévues.

Le maître d'ouvrage va suivre ces conseils et mandater le bureau d'études spécialisé en environnement de compléter leurs diagnostic et analyse

1.5.2 La chambre d'agriculture

La Chambre d'Agriculture rappelle qu'il convient de mettre à distance l'équipement des usages agricoles et des éventuels traitements des cultures, particulièrement sur la face Ouest. Pour cela prévoir des haies anti-dérives plus denses et continues (hauteur équivalente aux cultures potentielles) et implanter si possible le bâtiment à 10m de la limite parcellaire. Ces éléments pourraient apparaître plus clairement dans l'OAP et sur le schéma de principe du projet. Elle souhaite savoir pourquoi le Groupe SOS s'est porté acquéreur des 3 parcelles cultivées limitrophes à l'ouest, et connaître leur devenir

Le maître d'ouvrage confirme que des haies anti-dérives sont prévues et qu'un talus séparera les cultures de la parcelle du projet afin de minimiser les éventuelles dérives de produit sanitaire.

La consultation des images aériennes des dernières décennies n'a relevé aucun usage agricole sur le site du projet. En outre, la DPJJ et le Groupe SOS ont connaissance de l'arrêté préfectoral du 3 mars 2017 relatif à l'application de l'article L253-7-1 du code rural et de la pêche maritime, qui fixe des mesures de protection des populations sensibles contre l'exposition aux produits phytopharmaceutiques utilisés en agriculture. Ce texte est par ailleurs rappelé dans les dispositions générales du règlement du PLU d'Apt

Il indique que les terrains cultivés demeurent en zone agricole A du PLU. Le Groupe SOS s'engage à pérenniser l'activité et a déjà proposé à l'exploitant de poursuivre son activité dans le cadre d'une convention précaire à titre gracieux, ou de mettre en place un bail rural, à sa convenance.

•

1.5.3 La CCI de Vaucluse

La CCI émet un avis tacitement favorable et invite les opérateurs à la construction de faire appel aux entreprises locales du secteur

1.5.4 le département de Vaucluse

Le département de Vaucluse émet un avis favorable au projet

1.5.5 Pays d'Apt Luberon

Le pays d'Apt Luberon donne un avis favorable au projet.

1.5.6 Parc Naturel régional du Luberon

Le parc régional indique que :

- le PLU d'Apt dispose encore de nombreuses possibilités d'aménagement en secteurs ouverts à l'urbanisation
- Il fait valoir que :

- le projet n'est pas optimal du point de vue de l'artificialisation des sols et de la maîtrise de la consommation d'espace sur la commune ;	<i>La DPJJ et le Groupe SOS rappellent que de nombreux sites ont été envisagés en Vaucluse, dont certains en zone ouverte à l'urbanisation. Ces derniers ne répondent toutefois pas à l'ensemble des critères requis pour ce type de projet par la DPJJ.</i>
sur les impacts environnementaux : Les mesures de réduction prévues sont	<i>Le Groupe SOS s'engage à respecter les prescriptions de Naturalia, à commencer par le calendrier de chantier.</i>

<p>pertinentes et bien dimensionnées. Il semble toutefois manquer un alinéa supplémentaire pour notifier la nécessité de conservation du linéaire de chênes au nord-ouest des parcelles :</p>	
<p>- sur les impacts paysagers : Il est recommandé de fournir une simple étude paysagère permettant d'apprécier les différents points de covisibilité entre le futur équipement et les zones stratégiques (riverains, centre urbain, routes et voies d'accès principales) avant et après projet.</p>	<p><i>Le site n'est pas en covisibilité avec le centre urbain. Grace à sa topographie, le projet ne sera pas non plus visible depuis le chemin de Castanière à l'ouest (talus) et perçu ponctuellement depuis le chemin des Abayers. Enfin, le positionnement des équipements sur le site et le traitement paysager du projet permettront de limiter l'impact sur les riverains.</i> <i>Dans le cadre du permis de construire, les pièces PC6, PC7 et PC8 permettront d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement. Elles ne sont pas encore produites à ce stade</i></p>
<p>Enfin, l'OAP semble à ce jour insuffisamment précise et prescriptive pour garantir une intégration optimale de cet équipement au site :</p>	<p><i>L'OAP a été établie en cohérence avec les autres OAP du PLU volontairement schématiques</i></p>

1.6 Avis de l'autorité environnementale sur l'évaluation environnementale de la mise en compatibilité

La MRAe recommande :

- De préciser, par des visites de terrain complémentaires, l'état initial et les enjeux de conservation sur la zone de projet et d'en caractériser les fonctionnalités.
- D'évaluer les incidences brutes sur les habitats et les espèces, dont ceux du réseau Natura 2000, et de traduire les modalités de mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction dans le règlement et l'OAP secteur des Abayers, afin d'assurer une prise en compte des éléments structurants de la biodiversité à l'échelle du PLU.

Elle relève que l'analyse aurait gagné à exposer les raisons qui justifient le choix opéré au regard des objectifs de protection de l'environnement.

Elle recommande d'évaluer les incidences brutes sur les habitats et les espèces et de traduire les mesures d'évitement et de réduction dans le règlement et l'OAP

Elle recommande de compléter l'évaluation des incidences sur le réseau Natura 2000 afin de statuer de façon justifiée sur le niveau d'incidences de la DP-MEC du PLU.

2. Organisation et déroulement de l'enquête.

Après avoir été désigné par ordonnances en date du 16 mai 2022 par M. le Président du Tribunal administratif de Nîmes, j'ai, dans un premier temps, eu un contact avec les services de la préfecture de Vaucluse (Direction départementale des territoires) afin de fixer les modalités de l'enquête notamment, les dates des permanences, la publicité et la composition du dossier d'enquête.

Par la suite et par arrêté en date du 1^{er} juillet 2022, M. le Préfet de Vaucluse a :

- prescrit l'enquête publique,
 - indiqué les objectifs principaux
 - fixé la durée de l'enquête du lundi 5 septembre 2022 à 9h00 au vendredi 7 octobre 2022 à 16h30, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des services techniques de la mairie soit du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 (excepté le lundi 5 septembre de 09h à 12h00) puis de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, et consigner éventuellement ses observations sur les registres et que les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (services techniques municipaux), à l'attention du commissaire enquêteur, ou par message électronique à l'adresse : ddt-cef-apt@vaucluse.gouv.fr
 - indiqué que le dossier d'enquête unique est consultable sur le site internet www.vaucluse.gouv.fr – rubrique avis d'ouverture d'enquêtes publiques
 - mentionné que le commissaire enquêteur siègera et recevra le public intéressé par ce dossier lors des permanences suivantes tenues aux services techniques municipaux (Avenue Roumanille), selon le calendrier suivant :
- Le lundi 5 septembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
 - Le jeudi 15 septembre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00 ;
 - Le mardi 20 septembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
 - Le mercredi 28 septembre 2022 de 14h 00 à 17h 00 ;
 - Le vendredi 7 octobre 2022 de 13h 30 à 16h 30.

- indiqué que le commissaire enquêteur clôturera et signera les registres d'enquête au terme de l'enquête.

- indiqué qu'une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet de Vaucluse et à M. le Président du Tribunal administratif de Nîmes

Outre les permanences, des présentations du projet à mon attention ont été effectuées :

- Le 15 juin 2022 par Mme Bonneaud à la Direction Départementale du Territoire à la préfecture de Vaucluse (mise en place du planning de l'enquête et prise de connaissance des contacts nécessaires à l'enquête), avec une visite sur place des lieux relatifs à la déclaration de projet portant modification du PLU,
- Le 31 août 2022 par M. Aillaud, adjoint au maire d'Apt, M. Gérard Fack, Directeur Général des Services de la ville d'Apt, M. Piredda, chef du service d'urbanisme de la ville d'Apt, en présence de Mme Bonneaud,

2.1 Modalités de l'enquête

L'enquête s'est déroulée aux heures et dates fixées par l'arrêté en date du 1^{er} juillet 2022 précité de Monsieur le préfet de Vaucluse.

La composition du dossier d'enquête mis à disposition du public dans les locaux du service Urbanisme de la Ville d'Apt est conforme aux réglementations régissant l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est composé :

- 1° le bilan de la concertation ;
- 2° Le compte rendu de la réunion d'examen conjoint de la mise en compatibilité du PLU ;
- 3° L'avis de l'autorité environnementale sur l'évaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLU;
- 4° Le rapport de présentation du projet démontrant son intérêt général ;
- 5° Le rapport de présentation de la mise en compatibilité du PLU,
- 6° Le projet de règlement graphique du PLU,

L'information du public a été assurée :

- par des insertions légales dans la presse locale :
 - * Le journal « Dauphiné Vaucluse Matin » éditions des jeudis 18 août 2022 et 8 septembre 2022.
 - * Le journal « La Provence » éditions des jeudis 18 août 2022 et 8 septembre 2022.
- par affichage dans les lieux habituels de la commune (Annexe 1)
- par une publication sur le site de la préfecture de Vaucluse dès le 2 septembre 2022

52 passages notés au registre. Il y a eu 52 observations dont 46 courriers déposés ou adressés par voie postale ou mails représentant 164 pages avec leurs annexes dont une pétition comptant 1363 signatures (1253 signatures en ligne plus 110 signatures papier).
3 dépôts d'observations sont arrivés après la clôture de l'enquête et donc n'ont pas été pris en compte.
La participation du public peut, dès lors, être considérée comme correcte eu égard à l'objet de l'enquête.

2.3 Incidents

Aucun incident n'est à signaler durant le déroulement de l'enquête.

2.4 Clôture de l'enquête

L'enquête s'est terminée le 7 octobre 2022 à 16h30 après la dernière permanence.

2.5 Notification du procès-verbal des observations

Le procès-verbal de synthèse des observations qui avaient été déposées lors de l'enquête a été remis à M. le Préfet de Vaucluse le 16 octobre 2022 par voie de mail. Ce dernier a répondu par mail en date du 26 octobre 2022.
Les réponses sont dans la rubrique analyse des observations ci-dessous (paragraphe 3.1).

3. Analyse des observations, avis et réponses du maître d'ouvrage.

3.1 Observations du Public et réponses du maître d'ouvrage

Dans ce paragraphe sont relatées et commentées les observations du public recueillies lors de l'enquête avec les réponses du maître d'ouvrage et les avis du commissaire enquêteur.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES OBSERVATIONS CONCERNANT Le projet de mise en compatibilité du PLU d'Apt dans le cadre de la déclaration de projet de centre éducatif fermé

Rappel

52 passages notés au registre. Il y a eu 52 observations dont 46 courriers déposés ou adressés par voie postale ou mails représentant 164 pages avec leurs annexes dont une pétition comptant 1363 signatures (1253 signatures en ligne plus 110 signatures papier annexe 2).

3 dépôts d'observations sont arrivés après la clôture de l'enquête et donc n'ont pas été pris en compte.

La participation du public peut, dès lors, être considérée comme correcte eu égard à l'objet de l'enquête.

Aucune observation orale, toute intervention auprès du commissaire enquêteur lors des permanences s'étant concrétisée par un mémoire, une lettre ou un mail.

Toutes les observations font part de leur opposition au projet.

Tableau des thèmes soulevés dans les observations avec leurs argumentations

Onze thèmes sont identifiables dans les observations déposées lors de l'enquête :

- 1 Information du public**
- 2 Sécurité et tranquillité des habitants de la colline des puits**
- 3 Accès au CEF**
- 4 Disparition de terres agricoles**
- 5 Atteinte à la biodiversité**
- 6 Dévalorisation du patrimoine immobilier**
- 7 Critères de choix du site**
- 8 Question de l'adaptation des réseaux**
- 9 Impact visuel négatif**
- 10 Effet économique**
- 11 Montant de la vente des parcelles concernées à SOS Jeunesse sous-évalué**

A partir de cette classification, le maître d'ouvrage propose des rubriques et sous rubriques apportant les réponses précises aux contributeurs de l'enquête publique. Cette méthode présente le double avantage de répondre à chacune des nombreuses observations et de prendre connaissance de l'ensemble des réponses formulées avec l'avis du commissaire enquêteur, sans pour autant alourdir la lecture du mémoire.

Au sein du tableau d'observations ci-dessous -collectant toutes les observations déposées- un renvoi est donc fait pour chaque contribution sous la forme « Voir rubrique thématique x »..

Sommaire détaillé des réponses

1. Information du public

1.1. Modalités de concertation

1.2. Délibération de Conseil municipal sur la promesse de vente

1.3. Mesures de publicité de l'enquête publique

2. Sécurité et tranquillité des habitants de la colline des puits

2.1. Insécurité

2.2. Nuisances en phase chantier

2.3. Circulation en phase exploitation

2.4. Clôture

3. Accès au CEF

3.1. Circulation en phase exploitation

3.2. Transports en commun

4. Disparition de terres agricoles

4.1. Terres agricoles

4.2. Puits

4.3. Irrigation

4.4. Murets en pierre sèche

4.5. Zone de non-traitement (ZNT)

4.6. Gestion des eaux pluviales/ruissèlement

5. Atteinte à la biodiversité

5.1. Biodiversité

5.2. Avis des Personnes Publiques Associées

5.3. Abattages

5.4. Consommation d'espace agricole ou naturel

6. Dévalorisation du patrimoine immobilier

6.1. Immobilier

7. Critères de choix du site

7.1. Artificialisation des sols

7.2. Elaboration du PLU

7.3. Choix du site

7.4. Règlement de la zone UD du PLU

7.5. Superficie foncière

7.6. Capacité des équipements de santé

7.7. Répartition nationale des CEF

7.8. Détails du projet

7.9. Surcout du projet lié aux fondation

7.10. Surcout du projet lié à la procédure de mise en compatibilité

7.11 CEF Vert

8. Question de l'adaptation des réseaux

8.1. Réseaux humides

9. Impact visuel négatif

9.1 Impact visuel

10. Effet économique

10.1. Impact sur le tourisme

10.2. Emplois

11. Montant de la vente des parcelles concernées à SOS Jeunesse sous-évalué

11.1 Prix de cession

Analyse des observations par le maître d'ouvrage

N°	Thèmes	Avis du maître d'ouvrage	<i>Avis du commissaire enquêteur</i>
1	<p>Information du public</p> <p>1.1 et 1.2. A ce jour, il n'y a eu aucune réunion d'information pour renseigner les riverains et citoyens du Pays d'Apt par les élus ou les services de l'Etat. Ce dossier est étouffé (délibération municipale du 23 mars 2021 sur la vente des parcelles agricoles communales au Groupe SOS Jeunesse non divulguée), une concertation non visible et non communiquée aux citoyens,</p> <p>1.3. Publicité concernant l'enquête publique : Aucun affichage, donc aucune information n'est positionnée dans le chemin de Castanière.</p>	<p>1.1. Modalités de concertation L'arrêté préfectoral du 28 juin 2021 a fixé les modalités de concertation pour le projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Apt relatif à la réalisation d'un centre éducatif fermé porté par la DPJJ, sur la commune d'Apt. Conformément à l'arrêté, la concertation s'est déroulée du 16 juillet 2021 au 17 septembre 2021. Le dossier a été mis à disposition du public aux services techniques de la mairie d'Apt aux dates et heures d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de la Préfecture. Le public a pu émettre ses observations sur le registre disponible aux services techniques, par mail à l'adresse ddt-cef-apt@vaucluse.gouv.fr ou par courrier adressé au Service de l'Etat en Vaucluse. → Avec 11 avis portés au registre disponible en mairie, 6 courriers, dont 1 pétition et 41 avis portés au registre dématérialisé sur le site de la Préfecture, la participation démontre que le public a été informé de façon satisfaisante. → En réponse aux avis formulés dans le cadre de la concertation, une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) a été mise au point sur le secteur pour encadrer le futur projet.</p> <p>1.2. Délibération de Conseil municipal sur la promesse de vente La délibération du Conseil Municipal a été affichée dans les conditions prévues au CGCT (code général des collectivités territoriales). Il ne peut être dit qu'elle n'a pas été "divulguée" puisqu'elle fait même l'objet d'un recours en annulation déposé le 17/06/2021 devant le Tribunal Administratif de Nîmes par l'association de défense de la colline des puits.</p> <p>1.3. Mesures de publicité de l'enquête publique Les mesures de publicité ont été mises en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.</p>	<p><i>L'information du public a été organisée selon les modalités réglementaires en vigueur.</i> <i>La pétition jointe aux observations par l'association « Les collines des Puits » ainsi que le nombre des observations déposées lors de l'enquête soit directement soit par lettres, mémoires, mails attestent de la circulation de l'information concernant la mise en œuvre de l'enquête publique.</i></p> <p><i>Dont acte.</i></p> <p><i>La publicité réglementaire tant par les deux parutions dans les</i></p>

		<p>L'affichage a été réalisé en mairie (services techniques et hôtel de ville) ainsi qu'à proximité du site, dans les rues permettant d'y accéder. → La participation importante à l'enquête publique démontre que le public a été informé de façon satisfaisante.</p>	<p><i>journaux locaux que par l'affichage sur les lieux du projet et les lieux municipaux a été effectuée – (voir annexe 1.)</i></p>
<p>2</p>	<p>Sécurité et tranquillité des habitants de la colline des puits :</p> <p>2.1. Augmentation de la délinquance et de différents trafics Proximité du quartier St Michel susceptible d'accroître l'insécurité</p> <p>2.2. Bouleversements subis par les habitants du quartier des Abayers pendant la durée du chantier (passage des engins de chantier, nuisances sonores, pollution, dégradation du paysage) ...</p> <p>2.3. ...puis lors du fonctionnement du centre du fait d'une circulation automobile supplémentaire non négligeable</p> <p>2.1. Plusieurs CEF ont déjà des tensions avec le voisinage et ont fermé</p> <p>2.1. La gendarmerie d'Apt avoue ne pas être en mesure de répondre aux divers problèmes que va engendrer ce CEF</p> <p>2.4. L'isolement par un mur de 1,8 m, entre le CEF et les riverains serait cohérent pour faire oublier le désagrément</p>	<p>2.1. Insécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il n'est pas constaté d'augmentation de la délinquance autour des CEF en service. - Aucun CEF n'a été fermé en raison de tension avec le voisinage. Concernant le CEF de Pionsat cité en exemple, sa fermeture temporaire était due à des difficultés de recrutement et d'organisation interne. - Le CEF fera l'objet d'un suivi après ouverture par un Copil qui se réunit 1 fois par an, à l'initiative de la PJJ. Le Copil est composé de : <ul style="list-style-type: none"> o La Gendarmerie o La Commune et ses services o La Préfecture o Le Procureur de la République o Les Juges des Enfants o La PJJ et ses services o Les partenaires importants de l'établissements <p>2.2. Nuisances en phase chantier</p> <p>Un chantier est temporairement source de nuisance pour le voisinage, notamment durant les premiers mois (terrassment et gros œuvre). Dans le cas du CEF d'Apt, la durée totale du chantier est estimée à 14 mois.</p> <p>Les nuisances seront limitées autant que possible à travers des mesures mises en place par le maître d'œuvre et les entreprises en amont du chantier.</p> <p>Par ailleurs, une autorisation sera demandée à la commune pour accéder au site via le chemin des Abayers et la parcelle communale E558, évitant ainsi le passage des engins de chantier par la rue du Clos des Abayers.</p> <p>Également, le chantier démarrera en automne/hiver afin</p> <ul style="list-style-type: none"> - de respecter le calendrier écologique (mesure de réduction des 	<p><i>Dont acte : les exemples donnés de troubles au sein de CEF sont des troubles internes aux dits centres en quasi-totalité.</i></p> <p><i>Il est pris note de la mise en œuvre d'un comité de pilotage auquel participeront les forces de l'ordre notamment ainsi que les institutions judiciaires.</i></p> <p><i>Il est pris acte de ce que</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - le chantier n'aura lieu ni durant la saison estivale ni ne perturbera le calendrier écologique - l'accès au site durant le chantier se fera par le chemin des Abayers

		<p>incidences du projet sur la biodiversité) - de ne pas perturber les riverains durant la saison estivale.</p> <p>2.3. Circulation en phase exploitation</p> <p>Le profil de la rue du Clos des Abayers permet le passage des engins de secours et d'entretien. Le profil de 5m est compatible avec un trafic résidentiel intégrant la mise en service du CEF. En effet, le CEF générera très peu de circulation : 26,5 équivalents temps plein réparti sur un fonctionnement H24 et 365j/an, et donc seulement quelques véhicules en « heures de pointe » du matin et du soir. Par ailleurs, très peu de professionnels ou visiteurs extérieurs sont attendus sur ce type de site.</p> <p>→ Le CEF n'aura donc pas d'impact significatif sur les conditions de circulation dans le quartier.</p> <p>+ cf. 3.1.</p> <p>2.4. Clôture</p> <p>A ce stade du projet, la clôture doublée d'une haie vive est privilégiée en limite de propriété pour des raisons paysagères et environnementales (pour rappel, double clôture, une clôture en limite de propriété de 2m, mais également une clôture intérieure de 3m de haut, délimitant l'espace d'évolution des pensionnaires.)</p>	<p><i>Les engins de secours et d'entretien utilisent déjà la rue du Clos des Abayers au profit des résidents du lotissement qui est donc accessible par ceux-ci</i></p> <p><i>La rue ne sera impactée que par une circulation supplémentaire due aux véhicules des personnels des CEF qui ne concernera pas 26 personnes chaque jour eu égard à son mode de fonctionnement</i></p>
--	--	---	--

<p>3</p>	<p>Accès au CEF :</p> <p>3.1. L'accès au centre est prévu par le chemin des Abayers, chemin étroit en impasse sans aire de retournement à son issue et ne permet pas le croisement de 2 véhicules. Ce choix est contestable et entraînera une circulation intense et difficile – fréquentation de près de 30 personnes plus les autorités judiciaires et les services - dans une rue pas adaptée (ruelle de 5m de large)</p> <p>3.2. La desserte du nouveau réseau de transport qui laisse ses passagers à plus de 1 km du projet n'est pas satisfaisante. Les piétons rejoignant le C.E.F devront affronter un dénivelé de plus de 50 m. Pour l'avoir fait souvent, c'est physique et variable avec des pentes à plus de 15%, une balade qui prend plus de 20 à 30 mn. La probabilité que le personnel du C.E.F rejoigne le C.E.F. depuis l'arrêt de bus est très faible.</p> <p>3.1. L'accès par la route qui traverse le lotissement va donc créer des désagréments alors qu'il serait possible par le chemin qui traverse la parcelle 588 jusqu'au chemin des Abayers sans créer de nuisance</p>	<p>3.1. Circulation en phase exploitation <i>Cf. 2.3.</i></p> <p>3.2. Transports en commun Le bus n'est pas présenté dans le dossier comme le principal moyen de déplacement vers le CEF, mais comme une alternative, une possibilité supplémentaire. Il est par ailleurs gratuit. Le temps de trajet moyen pour parcourir à pied 1km entre l'arrêt de bus et le CEF dans le sens de la montée peut en effet être estimé supérieur à la moyenne qui est de 15min pour 1km.</p>	<p><i>Idem</i></p> <p><i>Dont acte</i></p>
<p>4</p>	<p>Disparition de terres agricoles :</p> <p>4.1. Il est indiqué à tort que les parcelles concernées ne révèlent pas de culture : si l'on remonte jusqu'aux années 50 'une grande partie de la parcelle E 372 était cultivée à l'époque par des prairies à usage de foin pour des animaux (photo 1950) et que la parcelle E 521 était un verger de cerisiers.</p>	<p>4.1. Terres agricoles A l'heure actuelle, les parcelles E371, E372, E521 et E367 concernées par la mise en compatibilité du PLU (environ 9 000m²) ne sont pas exploitées. Pour autant, le potentiel agricole des terres et la présence de cultures (foin ou cerisier) jusqu'au milieu du XXème siècle ne sont pas remis en question. Il convient de noter que les parcelles cultivées qui bordent le nord de l'emprise foncière destinée au projet demeurent en zone agricole « A » au PLU, et que l'activité de l'exploitation n'est pas impactée (E370, 369, 368). Le futur exploitant du CEF s'est engagé auprès de la Commune, de la Safer et de l'exploitant agricole à maintenir ce dernier dans les lieux dans les mêmes conditions qu'actuellement.</p>	<p><i>Dont acte</i></p> <p><i>Il est pris acte de l'engagement du maître d'ouvrage de maintenir l'exploitant agricole dans les lieux et dans les mêmes conditions qu'auparavant</i></p>

4.2. Le puits existant sur la parcelle E 372 pour une source desservant les parcelles en contrebas n'est pas signalé. De gros travaux ou la destruction de cet édifice pourraient mettre en péril les infrastructures hydrauliques de cette zone

4.4. Les nombreux murets en pierres sèches existants sur ces parcelles vont être détruits lors de l'aménagement et donc créer une perte pour le patrimoine,

4.5. Les parcelles en cause constituent une zone tampon entre la zone urbanisée et la zone agricole (trame verte), maintenant la biodiversité et le respect de la ZNT (Zone de Non-Traitement). Le projet ne fera pas qu'amputer la zone agricole des 9000 m² du site mais également l'obligation de respect de la ZNT qui s'applique à partir de la limite de propriété et non des constructions

La zone en cause a un fort potentiel agricole reconnu (AOP pour la culture de la vigne), zone de coteaux bien protégé du gel de printemps pour les cultures emblématiques de la commune d'Apt (cerises, abricots, prunes la vigne)

4.6. L'artificialisation des sols résultant du projet accentue le risque de ruissellement sur les zones situées en aval, car en situation dominante sur une zone de coteaux sensible aux orages violents de la région PACA,

4.2. Puits

Les relevés topographiques réalisés par un géomètre expert révèlent que le puits a une profondeur de 7m.

Lors de l'intervention du bureau d'études géotechnique en octobre 2021, par temps sec, aucun niveau d'eau n'a été rencontré au droit des sondages effectués jusqu'à 8m de profondeur (cela n'exclut pas des circulations d'eau ponctuelles en période pluvieuses).

Il n'est pas signalé par la Commune, vendeur du terrain, d'utilisation de ce puits, en direct ou via une source à proximité.

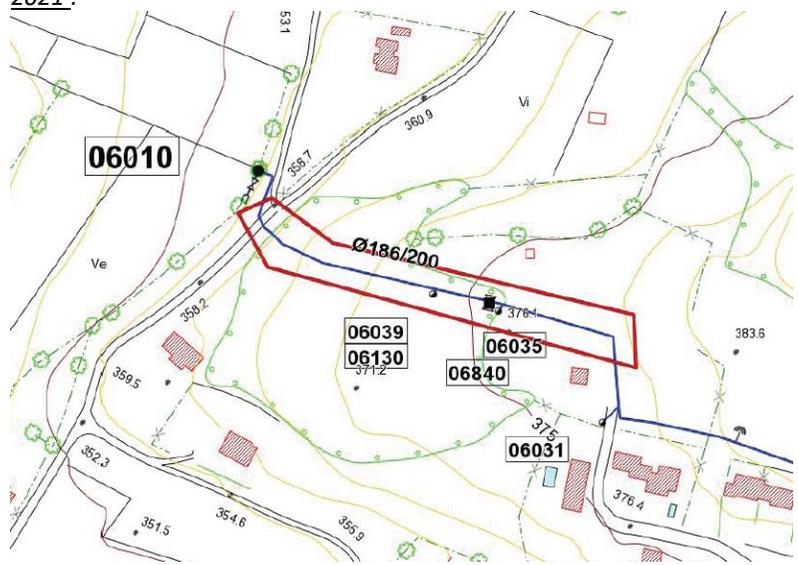
On en déduit donc que le puits n'est pas en fonction.

Ce puits sera en effet comblé lors des travaux, ce qui ne remet pas en cause le système d'irrigation du secteur, cf. point 4.3.

4.3. Irrigation

Une conduite d'eau brute du Canal de Provence longe le sud du site. Cette conduite sera maintenue et la servitude de non aedificandi d'1,50m de part et d'autre autour de la conduite sera respectée.

Extrait de plan fourni par la Direction du Service de l'Eau de la société du canal de Provence dans le cadre des demandes de renseignement, aout 2021 :



Dont acte

Dès lors que la conduite d'eau brute du Canal de Provence est maintenue avec sa servitude de non aedificandi d'un mètre cinquante autour de la conduite, l'infrastructure hydraulique de la zone est préservée.

		<p>4.4. Murets en pierre sèche Ces murets ne sont pas repérés comme éléments patrimoniaux dans le PLU.</p> <p>4.5. Zone de non-traitement (ZNT) A ce jour, l'arrêté préfectoral du 3 mars 2017 relatif à l'application de l'article L253-7-1 du code rural et de la pêche maritime s'applique. Il impose notamment au CEF d'Apt de mettre en place des haies végétales en bordure du site, le long des espaces cultivés. A noter qu'une consultation publique a été organisée du 26/09 au 27/10/2022 sur un projet de charte d'engagements des utilisateurs agricoles encadrant l'utilisation des produits phytosanitaires.</p> <p>4.6. Gestion des eaux pluviales/ruissèlement Le CEF respectera la réglementation du PLU en vigueur en matière de gestion des eaux pluviales. Le projet sera hydrauliquement transparent grâce à des ouvrages hydrauliques compensant les surfaces imperméabilisées créées. Un bassin est à ce stade prévu sur la parcelle E371, l'infiltration sera privilégiée. Le bassin sera adapté à la topographie du site, afin de s'intégrer dans le paysage. La végétation maintenue sur la parcelle renforcera son intégration. Par ailleurs, un dossier loi sur l'eau (DLE) sera réalisé conformément au code de l'environnement (rubrique 2.1.5.0), il sera analysé par les services compétents de la DDT84.</p>	<p><i>Dont acte.</i></p> <p><i>Il ne peut effectivement y avoir que le respect de la réglementation en vigueur.</i> <i>La charte à venir sera applicable en son temps.</i></p> <p><i>Dont acte</i></p>
<p>5</p>	<p>Atteinte à la biodiversité :</p> <p>5.1. Faune, flore</p> <ul style="list-style-type: none"> - il est regrettable que les mesures pour éviter les atteintes à la biodiversité qui sont détaillées page 5 du tome 2-1 ne sont pas reprises explicitement dans l'OAP du projet de modification du PLU : la formulation « l'excellence environnementale sera recherchée » est trop vague et n'offre aucune précision opposable <p>5.2. Il est constaté que les avis tant de la chambre</p>	<p>5.1. Biodiversité</p> <p>Suite à l'avis de la MRAE, les compléments d'inventaires ont été réalisés en avril, mai, juin et juillet 2022, qui ont permis de lever toutes les « potentialités » (pour toutes les espèces « potentielles » qui apparaissaient surlignées en vert dans les tableaux de l'état initial de l'environnement, cf. 2.3 du Tome 2.1.).</p> <p>→ Ces compléments d'inventaire n'entraînent pas de modification des conclusions de l'étude 2021.</p> <p>→ Suite à l'enquête publique, le dossier de DP MEC sera mis à jour pour répondre aux attentes de la MRAE.</p> <p>Les principaux compléments apportés concernent (Tomes 1 et 2.1.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'état initial de l'environnement avec les compléments 	<p><i>Il serait effectivement utile de produire :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les compléments d'inventaire - le détail des 7 mesures de réduction qui seront mises en œuvre,

<p>d'agriculture que du Parc Naturel du Luberon ainsi que de la MRAE sont globalement défavorables au projet, et plus particulièrement défavorables à son emplacement :</p> <p>5.1. La MRAE met en évidence le manque d'études dans sa synthèse et relève les manquements suivants :</p> <p><i>Analyse des incidences sur la biodiversité, ciblée sur le secteur de projet, incomplète. »</i> <i>L'analyse des enjeux nécessite des inventaires supplémentaires sur les périodes propices à l'observation des espèces floristiques et faunistiques</i> <i>Évaluation des effets sur la biodiversité sommaire et ne présentant pas les incidences brutes sur les fonctionnalités écologiques.</i></p> <p>5.3. Le projet nécessite non seulement l'abattage d'arbres mais l'état boisé sera supprimé.</p> <p>5.4. Le Parc Naturel régional du Luberon précise que : « <i>Cette parcelle, envisagée, pour être ouverte à l'urbanisation lors de l'élaboration du PLU, avait été retirée de la zone à urbaniser pour des motifs de préservation des secteurs agricoles et naturels et afin de limiter l'artificialisation du projet de PLU.</i> » La réponse à ces remarques par la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse semble vouloir résumer que ces avis sont favorables alors que ce n'est pas le cas.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le principe de réduire, compenser est fondateur pour concilier protection de la biodiversité, développement économique et aménagement du territoire prôné par le ministre de l'Écologie n'a pas été appliqué ; il aurait permis de mettre en évidence un ou des sites potentiels pour abriter le projet de CEF - Tout comme le citoyen de base, l'administration doit éviter tout projet qui met en cause le changement climatique par trop de constructions réduisant les 	<p>d'inventaires,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le détail des mesures des 7 mesures de réductions qui seront mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> o R1 : Adaptation des emprises travaux et des installations chantier o R2 : Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier o R3 : Diminution de l'attractivité de la zone à aménager o R4 : Calendrier écologique des travaux o R5 : Mise en place d'abris pour la faune o R6 : Eclairage raisonné o R7 : Renforcement des corridors et plantations - L'ajout d'un tableau de synthèse des incidences brutes et des incidences résiduelles après mise en œuvre des mesures de réduction : les impacts bruts du projet avant mise en œuvre des mesures de réduction sont globalement faibles, avec toutefois des impacts modérés sur la couleuvre de Montpellier, la Tourterelle des Bois. Après mise en œuvre des mesures de réduction, les impacts résiduels sont négligeables sur l'ensemble des espèces. - L'analyse des incidences sur Natura 2000, avec l'étude d'un second site (la Zone Spéciale de Conservation « Ogres de Roussillon et de Gignac - Marnes de Perreal »), sur lequel la DP MEC est sans incidence significative. <p>5.2. Avis des Personnes Publiques Associées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Parc Naturel Régional du Luberon a transmis une « <i>Note technique</i> ». Il est précisé en introduction de la note « <i>Cette note a pour objectif de porter à la connaissance de la commune les données et enjeux du Parc...</i> ». Le Parc n'a pas émis d'avis défavorable. - La Chambre d'Agriculture de Vaucluse n'a pas émis d'avis défavorable, mais des observations. L'avis se conclut, au sujet des parcelles E370, 369 et 368, sur « <i>Je demande donc à ce que</i> 	<p><i>- le tableau de synthèse des incidences brutes et des incidences résiduelles,</i> <i>- l'analyse des incidences sur Natura 2000</i></p> <p><i>Le parc naturel du Luberon a toutefois indiqué que le choix n'est pas optimal</i></p> <p><i>Dont acte pour la confirmation de</i></p>
---	---	--

	<p>zones agricoles ou naturelles</p> <p>- Si la présentation du dossier fait valoir l'intérêt de faire un CEF Vert dont les activités éducatives seraient tournées vers l'environnement, l'implantation du projet sur la colline des Puits ne respecte pas les mêmes valeurs environnementales</p>	<p><i>l'usage agricole de ces 6 000 m² le demeure et que ces surfaces soient mises à disposition prioritairement de l'exploitant en place ou de tout autre exploitant en capacité de les cultiver. »</i> ce qui est bien le cas.</p> <p>5.3. Abattages Seuls les abattages nécessaires à la réalisation du projet seront réalisés. Par ailleurs, aucun arbre remarquable, par son essence ou sa taille, ou parce que gîte à chiroptère, n'est signalé dans les inventaires.</p> <p>5.4. Consommation d'espace agricole ou naturel L'analyse comparative des sites potentiels d'implantation du CEF 84 a abouti à la sélection du site des Abayers. L'extension de la zone urbaine de 9 000m² se justifie par l'intérêt général du projet. La superficie de l'emprise foncière (supérieure au minimum requis, comme remarqué plus loin), permet une meilleure intégration du projet dans son environnement, avec une faible hauteur de construction et un recul par rapport aux habitations, mais offre également un cadre propice à des activités pédagogiques en lien avec la nature. Pour rappeler les caractéristiques du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9 000m² d'emprise foncière, - Un CEF de 1 100m² de surface de plancher, - Pour une emprise au sol d'environ 800m² grâce à un R+1 partiel d'environ 300m², - Une maisonnette dédiée à l'accueil ponctuel des familles ou du personnel d'environ 80m² au sol, en rez-de-chaussée. - Soit une emprise au sol qui représente environ 10% de la superficie foncière. <p>+ Cf 7.2.</p>	<p><i>l'usage agricole des parcelles E370, 369 et 368.</i></p> <p><i>Dont acte</i></p>
--	--	---	--

<p>6</p>	<p>Dévalorisation du patrimoine immobilier</p>	<p>6.1. Immobilier Le projet est conçu pour limiter son incidence sur le cadre de vie des riverains. Grâce à l'emprise foncière disponible, le bâtiment principal peut-être implanté à distance des habitations, principalement en rez-de-chaussée, avec un traitement paysager des espaces extérieurs... Aucune étude ne démontre la dévalorisation du patrimoine immobilier à proximité des CEF.</p>	<p><i>Dont acte</i></p>
<p>7</p>	<p>Critères de choix du site :</p> <p>7.1. Choix en contradiction avec la directive du Premier Ministre du 7 janvier 2022 en matière de lutte contre l'artificialisation des sols et des dispositions de la loi climat</p> <p>7.2. Lors de l'enquête publique concernant le PLU d'Apt, la modification de zonage de zone A vers zone UDb a été rejetée pour les parcelles concernées par le projet de CEF afin d'éviter une artificialisation des sols ; les arguments du commissaire enquêteur doivent toujours être valables</p> <p>7.3. Il est donc incompréhensible que peu de mois après l'Etat ait changé d'avis pour mettre en œuvre ce projet de CEF alors que l'association « défense de la colline des puits » a proposé d'autres lieux constructibles (château St Lambert à Lioux, base militaire de St Christol notamment) et répondant au cahier des charges. L'intérêt général ne peut être aussi versatile. Dans le cadre d'une réunion de concertation avec M. BELVALETTE il lui a été proposé d'autres choix de terrains plus appropriés pour une implantation sur la commune d'APT, propositions bien sur qui sont restées sans retour de la part des personnes publiques portant ce projet</p> <p>7.4. Il y a incompatibilité du règlement d'urbanisme en cours pour la zone UDb avec le projet de CEF dès lors que la zone UDb correspond à un tissu résidentiel pavillonnaire et</p>	<p>7.1. Artificialisation des sols La loi climat et résilience va dans le sens de la limitation de la consommation d'espace et de l'artificialisation des sols, mais ne vise pas à bloquer l'ensemble des projets publics ou privés sur le territoire national. La directive du Premier Ministre du 07/01/2022 précise que « l'objectif de réduction de la consommation d'espaces et l'atteinte de l'objectif de la zéro artificialisation nette en 2050, ne signifient en aucun cas l'arrêt des projets d'aménagement ou de construction. Ils permettent au contraire de moduler le rythme d'artificialisation des sols en tenant compte des besoins et des enjeux locaux et ainsi de poursuivre les projets qui y répondent. » Le projet est conçu pour limiter son impact environnemental, tant en termes de surface imperméabilisée, que de respect de la biodiversité, de gestion des eaux pluviales.</p> <p>7.2. Elaboration du PLU La zone à urbaniser des Abayers qui avait été inscrite au PLU arrêté avait en effet été retirée suite à l'enquête publique, avant approbation du PLU, afin de répondre à l'avis des services de l'Etat, repris par le Commissaire enquêteur. Au regard des capacités de densification du territoire, l'ouverture à l'urbanisation de cette zone ne se justifiait pas pour répondre aux besoins en logements à l'horizon du PLU. La consommation d'espace ne répondait pas à l'intérêt général (pour rappel, 4ha dont 3ha urbanisables, environ 60 logements projetés). Le CEF est quant à lui un projet d'intérêt général, son impact sur l'environnement est par ailleurs bien moindre qu'une opération d'une 60aine de logements.</p>	<p><i>La loi climat et résilience ainsi que la circulaire du premier ministre ne mettent pas obstacle à une artificialisation tenant compte des besoins (ici caractère d'intérêt général du projet.).</i></p> <p><i>Le classement en zone a de la parcelle dans le PLU répondait à la non nécessité de créer des logements sur la commune à cet endroit dès lors que d'autres possibilités existaient sur la commune, citation : «. Le tableau récapitulatif produit au paragraphe 41.2 ci-dessus révèle un excédent théorique de logements très supérieur au nombre des logements prévus dans l'OAP des Abayers, nombre qui paraissait en tout état de cause surestimé au regard de la situation périphérique de ce secteur et de la réduction envisagée de sa superficie pour des motifs de protection environnementale ».</i> <i>Le projet de CEF n'est pas un projet visant à accroître l'offre de logements sur la commune d'APT</i></p>

<p>interdit les « parc résidences de loisir » ainsi que les « villages de vacances » qui sont les types de construction qui se rapprochent le plus d'un CEF selon le cahier des charges du ministère de la justice</p> <p>7.5. Le cahier des charges des CEF stipule clairement un optimum de 5000m2, loin des 9000m2 demandés pour ce projet, et la proximité des zones activités (zone EU) semble être le choix de plusieurs CEF existants ou en projet</p> <p>7.3. Dans l'étude préliminaire des différents sites possibles, le choix des critères ainsi que les valorisations indiquées sont clairement subjectives et faites dans le but de choisir la décision finale : aucun élément sur la gêne occasionnée pour le voisinage n'est intégré - Testé dans d'autres régions, un tel centre n'apporte pas de résultats probants</p> <p>7.6. Le territoire aptésien n'est pas apte à répondre aux besoins de prise en charge médicale, sanitaire et sociale exigée pour un CEF</p> <p>7.7. Le Vaucluse hébergera 2 CEF alors que ni les Hautes Alpes ni les deux départements Corse n'en auront : serions-nous dans un département particulièrement criminogène ?</p> <p>7.8. Implantation du projet incomplète : pas de plans de coupe pour évaluer l'impact visuel du bâtiment, ainsi que la gêne occasionnée au voisinage</p> <p>Il n'y pas ni projet architectural permettant de se faire une idée objective du projet sur ce terrain notamment en matière visuelle...</p>	<p>7.3. Choix du site L'ensemble des sites alternatifs ont été analysés. La majorité des sites proposés par les opposants et l'association n'était pas adaptée et ne correspondait pas aux critères d'implantation d'un CEF. Pour 2 derniers sites, compatibles, appartenant l'un à la commune et l'autre à la Communauté de Communes, Mr Belvalette (Directeur Territorial PJJ 84) s'est rapproché des autorités compétentes qui ont répondu que les terrains n'étaient pas disponibles pour le CEF.</p> <p>7.4. Règlement de la zone UD du PLU Le CEF n'est pas un établissement de loisirs. Il entre dans la destination « constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif », autorisée par le règlement de la zone UD du PLU. (Selon la nouvelle nomenclature, destination : « équipements d'intérêt collectif et services publics », sous-destination « établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale »)</p> <p>7.5. Superficie foncière Le Programme Cadre Immobilier des CEF élaboré par la DPJJ (actualisé en mai 2022) prévoit une emprise <u>minimale</u> d'environ 5000m², avec une emprise de l'ordre de 8000m² souhaitable notamment pour une meilleure intégration du projet vis-à-vis du voisinage. Le CEF d'Apt, avec 9000m² d'emprise foncière, et une large part d'espaces naturels, répond au programme. Extraits : « S'agissant de l'emprise foncière dans le cas d'un projet de construction., il convient de prévoir une surface minimale de terrain de 5 200 m². » « Il est bien entendu qu'une surface plus importante est envisageable (de l'ordre de 8 000 m²) voire souhaitable si la faisabilité économique le permet. En effet, au-delà de la surface nécessaire aux actives propres au CEF, il est souhaitable de prévoir une emprise foncière plus importante, dès que cela est possible (disponibilité foncière et faisabilité économique). » « Une emprise foncière plus importante permet en effet l'implantation d'une zone tampon. Ce dispositif consiste à mettre en retrait le CEF par rapport au voisinage,</p>	<p><i>Dont acte</i></p> <p><i>Dont acte</i> <i>Le CET est un établissement relevant du service public</i></p> <p><i>5000 m² n'est une surface maximum mais uniquement minimale pour un CEF qui peut donc être envisagé sur une surface plus importante selon le programme cadre immobilier des CEF.</i></p>
--	---	--

	<p>7.9. ... ni une étude de sol permettant d'avoir des éléments pour mesurer l'importance des fondations certainement importantes sur ce terrain argileux nécessitant sans doute des pieux au-delà de 30m, qui engendreront un surcoût important ce qui est intolérable à l'heure des restrictions demandées à tous et donc aux deniers publics</p> <p>7.10. Le chapitre 7 du cahier des charges des CEF (1) (Exemplarité de l'Etat) commence par "La construction d'un CEF doit être une occasion de montrer l'exemplarité de l'Etat..." : l'utilisation de l'argent public pour ce projet est loin d'être exemplaire car le projet engendre des coûts par la modification du PLU alors que d'autres terrains sont disponibles à proximité des ZA et compatibles avec le PLU en cours.</p> <p>7.11. Changement d'appellation de « CEF » (celle de la délibération du conseil municipal du 23 mars 2021 ainsi que de la concertation lancée du 16 juillet au 17 septembre 2021) en « CEF vert » sans que nous puissions avoir le cahier des charges des dits CET verts</p> <p>7.5. Changement de surface du terrain nécessaire au projet par rapport à l'appel au projet pour un CEF en Vaucluse en octobre 2018 : le projet passe de 4000 à 5000m² maximum à 8000 m² dans le cadre du projet soumis à enquête.</p>	<p><i>afin de limiter les interférences extérieures, visuelles ou sonores, pour faciliter l'intégration de l'hébergement dans son tissu urbain et social. »</i></p> <p>7.6. Capacité des équipements de santé Le CEF n'accueillera que 12 adolescents et le personnel encadrant. Ces effectifs ne sont pas de nature à remettre en question les conditions d'accès aux soins sur la commune.</p> <p>7.7. Répartition nationale des CEF La répartition des CEF sur le territoire national est issue des études menées par le Ministère de la Justice. Le choix d'implantation d'un CEF se fait au regard des besoins des inter régions PJJ afin de disposer d'un maillage opérationnel pouvant répondre aux demandes de placement des magistrats dans ce type d'établissement. Avec seulement 4 CEF en 2018, la DIR PJJ Sud-Est était sous-équipée en la matière, ce qui a abouti à créer 3 CEF associatifs dans cette inter région dont 1 à Apt.</p> <p>7.7. Détails du projet Le schéma de principe communiqué dans le dossier est établi à un niveau « faisabilité », car la procédure de DP MEC intervient en amont du dépôt de permis de construire. Des plans et coupes plus détaillées seront élaborées dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre et du dossier de permis de construire.</p> <p>7.8. Surcoût du projet lié aux fondation Une étude géotechnique a été réalisée (niveau G2 AVP). La nature des sols ne nécessite pas de fondations aussi importantes que celles suggérées (pieux de 30m) et n'engendre pas de surcoût particulier.</p> <p>7.9. Surcoût du projet lié à la procédure de mise en compatibilité La procédure de mise en compatibilité du PLU a en effet été confiée à des bureaux d'études (urbanisme réglementaire et environnement) rémunérés pour leurs missions.</p> <p>7.10. CEF Vert</p>	<p><i>Le petit effectif des résidents du CEF ne devrait pas impacter les capacités de soins de la commune.</i></p> <p><i>Dont acte</i></p> <p><i>Dont acte</i></p> <p><i>Dont acte</i></p> <p><i>Surcoût lié à toute modification de PLU.</i></p>
--	---	---	---

		<p>Il ne s'agit pas d'une classification ou d'une certification mais d'une appellation générique.</p> <p>Par ce terme de CEF Vert, l'idée est de rappeler tant les objectifs de la PJJ en termes de constructions à faible impact environnemental que le projet du futur exploitant de faire un CEF dont les activités pédagogiques seront orientées vers la nature.</p> <p>Le futur exploitant vise la labellisation BDM bronze (Bâtiment Durable Méditerranéen). Ce label garantit un niveau de qualité énergétique et environnementale. Il permet de favoriser le bioclimatisme, minimiser l'impact des matériaux, réduire les consommations d'eau et d'énergie pour préserver le confort et la santé des occupants, tout en tenant compte des enjeux sociaux et économiques. Cette labellisation comporte quatre niveaux : cap BDM, bronze, argent et or.</p> <p>Cette démarche représente une opportunité de mobiliser les acteurs de la chaîne de construction, de susciter l'évolution des savoir-faire et d'encourager l'innovation matérielle.</p> <p>Un « accompagnateur BDM » suit le projet tout au long de sa conception, de sa réalisation, jusqu'à sa mise en service pour l'évaluer. Des commissions permettent de faire évoluer le projet et de lui attribuer les points aboutissant à l'un des 4 niveau de labellisation.</p> <p>Pour plus d'informations : https://www.envirobatbdm.eu/</p>	<p><i>Une telle définition du CEF vert doit figurer dans la présentation du projet.</i></p>
<p>a</p>	<p>Question de l'adaptation des réseaux : Eau potable et eaux usées</p>	<p>8.1. Réseaux humides</p> <p>Le projet se raccordera au réseau d'eau potable (AEP) présent sous la rue du Clos des Abayers. Le projet se raccordera également au réseau de collecte des eaux usées (EU) présent sous la rue du Clos des Abayers. Ces réseaux sont suffisamment dimensionnés pour le projet. Le raccordement sera effectué par le CCPAL au frais du demandeur. La défense incendie respectera les mesures imposées par le SDIS 84 (installation poteau incendie ou création d'une réserve incendie sur site).</p>	<p><i>Dont acte</i></p>
<p>9</p>	<p>Impact visuel négatif : Notamment un nouveau bâtiment (Logement) apparaît alors qu'il n'était signalé nulle part antérieurement : quid de son impact visuel ?</p>	<p>9.1. Impact visuel</p> <p>Il s'agit d'une construction prévue pour s'intégrer au paysage.</p> <p>Le CEF est projeté en longueur pour suivre au mieux la forme du foncier disponible et rester le plus au fond de la parcelle, éloigné le plus possible des habitations environnantes. La superficie foncière de 9 000m² permet cette implantation.</p> <p>La surface de plancher prévue pour le CEF proprement dit est d'environ</p>	<p><i>Dont acte</i></p>

		<p>1 100m². Seule une faible partie des constructions est en étage (environ 300m²), en fond de parcelle. Cela signifie une emprise bâtie au sol de moins d'environ 800m².</p> <p>Un pavillon de 80m² en simple RdC composé de 2 logements est prévu à l'entrée du site, ce qui ajoutera pour un tiers passant devant le site une impression de "petit ensemble" plutôt que de grosse construction tertiaire.</p> <p>Au total l'emprise au sol des construction représentera 1/10^{ème} de la superficie foncière.</p>	
10	<p>Effet économique Impact négatif sur le tourisme Création d'emplois illusoire</p>	<p>10.1. Impact sur le tourisme Aucune étude ne démontre l'impact négatif des CEF sur le tourisme.</p> <p>10.2 Emplois La construction puis l'exploitation du CEF génèreront nécessairement des emplois directs et indirects, à la construction puis en exploitation. Cette donnée ne peut par contre pas être chiffrée.</p>	<p><i>Dont acte</i></p> <p><i>La création d'emplois ne pourra être qu'à la marge eu égard à la spécialité des dits emplois. Privilégier des entreprises locales lors du chantier ou lors de l'entretien du site peut permettre un impact sur l'emploi local.</i></p>
11	<p>Montant de la vente des parcelles concernées par SOS Jeunesse sous-évalué</p>	<p>11.1. Prix de cession Le prix de cession des terrains a été validé par les parties sur la base d'un avis de valeur établi par le Service du Domaine.</p>	<p><i>Dont acte</i></p>

Tableau général des observations déposées

<p style="text-align: center;">OBSERVATIONS FORMULÉES</p> <p> Observations consignées dans le registre d'enquête  Lettres remises directement ou envoyées au Commissaire-Enquêteur  Intervenants reçus en Mairie  Mails adressés</p>	<p style="text-align: center;">Réponses du maître d'ouvrage (Références à l'analyse des observations ci-dessus)</p>	<p style="text-align: center;"><i>AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR</i></p>
<p>  ██████████ habitante du quartier des Abayers, s'oppose au projet en arguant de ce que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les terres concernées sont en partie cultivées, - il y a des espèces protégées sur le site et donc le projet porte atteinte à la faune et la flore, - il y a d'autres endroits pour implanter le centre qui ne doit pas être en plein milieu de résidences 	<p>4.1. Terres agricoles 5.1. Biodiversité 7.3. Choix du site</p>	<p><i>Voir rubriques :</i> <i>4.1. Terres agricoles</i> <i>5.1. Biodiversité</i> <i>7.3. Choix du site</i></p>
<p>  ██████████ est totalement opposée au projet</p>	<p style="text-align: center;">-</p>	<p style="text-align: center;"><i>Dont acte</i></p>
<p> ██████████ s'opposent au projet en arguant de ce que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lors de l'enquête publique concernant le PLU, le commissaire enquêteur avait écarté l'urbanisation de cette zone à caractère agricole qui est une réserve de biodiversité, - Les exigences architecturales liées à l'implantation du CEF au sein du Parc naturel du Luberon ne sont pas précisées alors que l'ensemble des aptésiens est soumis aux réserves et conditions fixées par cet établissement public, - le prix de vente des 15.173 m² de terrains à la l'association SOS jeunesse est sous-évalué - des terrains constructibles disposant de dessertes directement par la route départementale menant à Avignon répondant ainsi à certaines conditions du cahier des charges (accès direct aux visiteurs, accessibilité des secours et forces de l'ordre) : en zone industrielle de Perréal ou encore à Basque, - le territoire aptésien n'est pas apte à répondre aux besoins de prise en charge médicale, sanitaire et sociale exigée pour un CEF, - L'intérêt économique d'un tel projet ne peut être opposé eu égard aux 26,5 ETP du projet 	<p>7.2. Elaboration du PLU 11.1 Prix de cession 7.6. Capacité des équipements de santé 10.2. Emplois</p>	<p><i>Voir rubriques :</i> <i>7.2. Elaboration du PLU</i> <i>11.1 Prix de cession</i> <i>7.6. Capacité des équipements de santé</i> <i>10.2. Emplois</i></p>

<p style="text-align: center;">OBSERVATIONS FORMULÉES</p> <p>  Observations consignées dans le registre d'enquête  Lettres remises directement ou envoyées au Commissaire-Enquêteur  Intervenants reçus en Mairie  Mails adressés </p>	<p style="text-align: center;">Réponses du maître d'ouvrage (Références à l'analyse des observations ci-dessus)</p>	<p style="text-align: center;"><i>AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR</i></p>
<p>   [redacted] - sont opposés au projet de CEF pour les raisons suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Destruction d'un terrain agricole, - disparitions d'une flore protégée, - Disparition d'animaux sauvages, - Proximité d'habitations qui perdent ainsi de leurs valeurs, - Proximité de la cite St Michel dans laquelle la sécurité n'est pas évidente, - Possibilité de trouver des sites moins exposés, - Mise en place d'infrastructures détruisant le calme et la ruralité du quartier, - Mme Robin, en tant qu'éducatrice à la retraite, a un énorme doute sur l'efficacité d'un tel centre accueillant des mineurs délinquants pour du court terme (testé dans d'autres régions, un tel centre n'apporte pas de résultats probants). </p>	<p> 4.1. Terres agricoles 5.1. Biodiversité 6.1. Immobilier 2.1. Insécurité 2.3. Circulation en phase exploitation 7.3. Choix du site </p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p> <i>4.1. Terres agricoles</i> <i>5.1. Biodiversité</i> <i>6.1. Immobilier</i> <i>2.1. Insécurité</i> <i>2.3. Circulation en phase exploitation</i> <i>7.3. Choix du site</i> </p>
<p>  [redacted] sont opposés au projet . Ils arguent de ce : <ul style="list-style-type: none"> - qu'il s'agit d'une terre agricole, - que, situé dans le parc du Luberon, le site sera défiguré, - que c'est une atteinte à la biodiversité (faune, flore) </p>	<p> 4.1. Terres agricoles 5.1. Biodiversité 9.1 Impact visuel </p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p> <i>4.1. Terres agricoles</i> <i>5.1. Biodiversité</i> <i>9.1 Impact visuel</i> </p>
<p>   [redacted] fait part des observations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - le Vaucluse hébergera 2 CEF alors que ni les Hautes Alpes ni les deux départements Corse n'en auront : serions-nous dans un département particulièrement criminogène ? - le PLU récemment adopté avait classé la zone en zone agricole afin d'éviter une artificialisation des sols. Un autre terrain pourrait être trouvé pour l'implantation du CEF, - les clôtures envisagées sur le site n'empêcheront certainement pas quelqu'un qui veut sortir de le faire, - il est regrettable que les mesures pour éviter les atteintes à la biodiversité qui sont détaillées page 5 du tome 2-1 ne sont pas reprises explicitement dans l'OAP du projet de modification du PLU : la formulation « l'excellence environnementale sera recherchée » est trop vague et </p>	<p> 7.7. Répartition nationale des CEF 7.2. Elaboration du PLU 2.4. Clôture 5.1. Biodiversité </p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p> <i>7.7. Répartition nationale des CEF</i> <i>7.2. Elaboration du PLU</i> <i>2.4. Clôture</i> <i>5.1. Biodiversité</i> </p>

<p style="text-align: center;">OBSERVATIONS FORMULÉES</p> <p>  Observations consignées dans le registre d'enquête  Lettres remises directement ou envoyées au Commissaire-Enquêteur  Intervenants reçus en Mairie  Mails adressés </p>	<p style="text-align: center;">Réponses du maître d'ouvrage (Références à l'analyse des observations ci-dessus)</p>	<p style="text-align: center;"><i>AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR</i></p>
<p>n'offre aucune précision opposable.</p>		
<p>  [redacted] fait valoir que l'accès par la route qui traverse le lotissement va créer des désagréments alors qu'il serait possible par le chemin qui traverse la parcelle 588 jusqu'au chemin des Abayers sans créer de nuisance.</p>	<p>2.3. Circulation en phase exploitation</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p><i>2.3. Circulation en phase exploitation</i></p> <p><i>Si l'utilisation du chemin des Abayers peut être envisageable lors du déroulement du chantier, en faire le chemin d'accès normal pour le CEF en période de fonctionnement ne pourrait se faire que si la commune propriétaire de la parcelle approuver cette solution.</i></p>
<p> [redacted] sont totalement opposés au projet qui leur paraît inconcevable et inapproprié sur ce site préservé dans une zone agricole non constructible pour les particuliers et antiécologique</p>	<p>7.2. Elaboration du PLU</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p><i>7.2. Elaboration du PLU</i></p>
<p> [redacted] riverains de ce projet, sont opposés au projet et font valoir que :</p> <p>- Le lieu choisi (colline des puits) est inadapté pour différentes raisons : lieu protégé par le Parc du Luberon (cf PLU acté en juillet 2018) en raison de la protection de sa biodiversité, terres agricoles à préserver, aucune grande voie d'accès à part un chemin de randonnée (GR), pas desservi par les transports en commun (même s'il est expliqué que le Mobily ,créé depuis peu, est à plus d'un kilomètre), pas de grands centres de soin à proximité...etc.</p>	<p>4.1. Terres agricoles 5.1. Biodiversité 7.2. Elaboration du PLU 7.3. Choix du site 3.1. Circulation en phase exploitation 3.2. Transports en commun</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p><i>4.1. Terres agricoles</i> <i>5.1. Biodiversité</i> <i>7.2. Elaboration du PLU</i> <i>7.3. Choix du site</i> <i>3.1. Circulation en phase</i></p>

<p style="text-align: center;">OBSERVATIONS FORMULÉES</p> <p>  Observations consignées dans le registre d'enquête  Lettres remises directement ou envoyées au Commissaire-Enquêteur  Intervenants reçus en Mairie  Mails adressés </p>	<p style="text-align: center;">Réponses du maître d'ouvrage</p> <p>(Références à l'analyse des observations ci-dessus)</p>	<p style="text-align: center;"><i>AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR</i></p>
<p>- les services de l'Etat avaient pris la décision lors de l'élaboration du PLU en 2018, en concertation avec les habitants, de laisser la zone en zone verte ; il est donc incompréhensible que peu de mois après l'Etat ait changé d'avis pour mettre en œuvre ce projet de CEF alors que l'association « défense de la colline des puits » a proposé d'autres lieux constructibles et répondant au cahier des charges. L'intérêt général ne peut être aussi versatile.</p>		<p><i>exploitation</i> <i>3.2. Transports en commun</i></p>
<p>     </p> <p>  sont opposés au projet. Ils formulent les observations suivantes : </p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur l'enquête publique : <ul style="list-style-type: none"> * l'absence de publicité suffisante de l'enquête publique car aucun affichage, aucune information, n'est positionnée dans le chemin de Castanière - Sur l'utilité publique : <ul style="list-style-type: none"> * ils refusent à accepter l'affirmation que la création d'un Centre Éducatif Fermé soit d'utilité publique et font valoir que d'autres projets à réelle utilité publique (en matière de santé, de transports, d'éducation, d'aides aux jeunes agriculteurs etc..) ne manquent pas et mériteraient plus d'attention que le CEF, * L'utilité publique est de donner plus de moyens aux adolescents qui ont respecté les lois (en ayant un meilleur environnement scolaire (travaux dans les collèges et lycées), de meilleures infrastructures pour les activités de sports et loisirs, etc) - Sur les études préliminaires : <ul style="list-style-type: none"> * Il est constaté que les avis tant de la chambre d'agriculture que du Parc Naturel du Luberon ainsi que de la MRAE sont globalement défavorables au projet, et plus particulièrement défavorables à son emplacement, * La réponse à ces remarques par la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse semble vouloir résumer que ces avis sont favorables alors que ce n'est pas le cas, * aucun organisme ne tient compte du voisinage (une vingtaine de maisons) * Dans l'étude préliminaire des différents sites possibles, le choix des critères ainsi que les valorisations indiquées sont clairement subjectives et faites dans le but de choisir la décision finale : aucun élément sur la gêne occasionnée pour le voisinage n'est intégré 	<p> 1.3. Mesures de publicité de l'enquête publique 5.2. Avis des Personnes Publiques Associées 7.3. Choix du site 7.1. Artificialisation des sols </p>	<p><i>Voir rubriques</i></p> <p> <i>1.3. Mesures de publicité de l'enquête publique</i> <i>5.2. Avis des Personnes Publiques Associées</i> <i>7.3. Choix du site</i> <i>7.1. Artificialisation des sols</i> </p>

OBSERVATIONS FORMULÉES

-  Observations consignées dans le registre d'enquête
-  Lettres remises directement ou envoyées au Commissaire-Enquêteur
-  Intervenants reçus en Mairie
-  Mails adressés

Réponses du maître d'ouvrage
(Références à l'analyse des observations ci-dessus)

AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Implantations envisagées	Proximité d'un centre urbain et économique	Desserte, facilité d'accès voiture (et TC)	Intégration dans l'environnement	Environnement favorable au « CEF Vert »	Modalités d'acquisition et accord des Domaines	Occupation du terrain (terrain libre = ++)	Réglementation urbaine / Contrainte réglementaires	Commentaire
Vedène, zone d'activités	++	++	+	+	+	+	+	Prix du foncier non validé par Domaines
Avignon, site 1	++	++	+	++	!	++	!	Trop proche d'un CEF Public existant.
Avignon, site 2	++	++	!	!	!	++	!	Trop proche d'un CEF Public existant.
Joucas	!	!	0	0	0	++	+	Zone rouge feu de forêt réhabilitaire.
Goutt, zone artisanale	!	+	!	!	0	++	+	Incompatibilité du projet avec l'environnement de zone artisanale.
Apt, parcelle privée	++	+	++	++	+	+	!	Prix foncier avec bâti existant trop haut.
Apt, Abayers	++	+	++	++	++	++	!	Site retenu sous réserve mise en compatibilité PLU.

Construire 9000 m2 de bâtiments dans une zone agricole boisée est-ce une bonne intégration dans l'environnement ?
Terrain Libre ? Non ce n'est pas le cas. Il est agricole et son usage agricole, comme indiqué par la chambre d'agriculture, est réel
L'ensemble de la circulation entre cette zone périphérique de Apt et le centre-ville est déjà extrêmement difficile, avec beaucoup de circulation traversant des quartiers densément peuplés et avec des voiries en très mauvais état
- Sur le changement climatique :
Tout comme le citoyen de base, l'administration doit éviter tout projet qui met en cause le changement climatique par trop de constructions réduisant les zones agricoles ou naturelles.

 sont opposés au projet. Ils font valoir que :
- les terres choisies pour l'implantation sont des terres agricoles qui constituent un beau site ce qui ira à l'encontre de l'arrêt de l'artificialisation des sols et détruira une biodiversité,
- si pour le projet, on parle de d'intérêt général, tous les acteurs de ce projet ne se préoccupent absolument pas des dizaines de foyer qui seront lésés par la construction de ce CEF du fait notamment de la baisse de valorisation du patrimoine immobilier des riverains,
- la route qui dessert le lotissement des Abayers ne permet pas le croisement de 2 véhicules et n'a

- 4.1. Terres agricoles
- 5.1. Biodiversité
- 6.1. Immobilier
- 2.3. Circulation en phase exploitation
- 7.3. Choix du site
- 2.1. Insécurité

Voir rubriques :
4.1. Terres agricoles
5.1. Biodiversité
6.1. Immobilier
2.3. Circulation en phase exploitation
7.3. Choix du site
2.1. Insécurité

<p style="text-align: center;">OBSERVATIONS FORMULÉES</p> <p>  Observations consignées dans le registre d'enquête  Lettres remises directement ou envoyées au Commissaire-Enquêteur  Intervenants reçus en Mairie  Mails adressés </p>	<p style="text-align: center;">Réponses du maître d'ouvrage</p> <p>(Références à l'analyse des observations ci-dessus)</p>	<p style="text-align: center;"><i>AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR</i></p>
<p>été prévue que pour la desserte d'une vingtaine de maisons, - il existe d'autres lieux plus adaptés permettant d'accueillir le projet sans tout dénaturer, - la présence du CEF engendrera une insécurité comme cela a été relaté par la presse pour d'autres CEF.</p>		
<p> [REDACTED] est opposé au projet. Il fait valoir que ; - la réalisation de ce projet ferait que le bien qu'il possède deviendrait invendable selon les professionnels de l'immobilier, d'autres solutions existent. - Pourquoi la commune d'Apt souhaite détruire un environnement naturel riche en faune et en flore ? - le projet va à l'encontre de la demande du premier ministre d'arrêter toute urbanisation en zone agricole autour des villes (circulaire de janvier 2022), - le terrain choisi nécessitera, de par sa géologie, des fondations très profondes qui engendreront un surcoût important ce qui est intolérable à l'heure des restrictions demandées à tous et donc aux deniers publics, - insécurité résultant de cette implantation avec augmentation de la délinquance (rappel de la proximité de la cité St Michel) - aucun apport pour l'emploi. Et donc pourquoi implanter ce projet malgré tout le mal que cela fera.</p>	<p>6.1. Immobilier 5.1. Biodiversité 7.1. Artificialisation des sols 7.9. Surcout du projet lié aux fondation 2.1. Insécurité 10.2. Emplois</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p><i>6.1. Immobilier</i> <i>5.1. Biodiversité</i> <i>7.1. Artificialisation des sols</i> <i>7.9. Surcout du projet lié aux fondation</i> <i>2.1. Insécurité</i> <i>10.2. Emplois</i></p>
<p> [REDACTED] fait valoir : - l'association est mobilisée contre l'artificialisation des terres agricoles, - Le principe de réduire, compenser est fondateur pour concilier protection de la biodiversité, développement économique et aménagement du territoire prôné par le ministre de l'Écologie n'a pas été appliqué, ; il aurait permis de mettre en évidence un ou des sites potentiels pour abriter le projet de CEF, - une recherche de sites abandonnés sur le département permettrait de trouver des opportunités alternatives au choix du projet.</p>	<p>7.1. Artificialisation des sols 5.1. Biodiversité 7.3. Choix du site</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p><i>7.1. Artificialisation des sols</i> <i>5.1. Biodiversité</i> <i>7.3. Choix du site</i></p>

<p style="text-align: center;">OBSERVATIONS FORMULÉES</p> <p> Observations consignées dans le registre d'enquête</p> <p> Lettres remises directement ou envoyées au Commissaire-Enquêteur</p> <p> Intervenants reçus en Mairie</p> <p> Mails adressés</p>	<p style="text-align: center;">Réponses du maître d'ouvrage</p> <p>(Références à l'analyse des observations ci-dessus)</p>	<p style="text-align: center;"><i>AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR</i></p>
<p>  [REDACTED] présente les observations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lors de l'enquête publique concernant le PLU d'Apt, la modification de zonage de zone A vers zone UDb a été rejetée pour les parcelles concernées par le projet de CEF ; les arguments du commissaire enquêteur doivent toujours être valables, - Il y a incompatibilité du règlement d'urbanisme en cours pour la zone UDb avec le projet de CEF dès lors que la zone UDb correspond à un tissu résidentiel pavillonnaire et interdit les « parc résidences de loisir » ainsi que les « villages de vacances » qui sont les types de construction qui se rapprochent le plus d'un CEF selon le cahier des charges du ministère de la justice (<ul style="list-style-type: none"> - le choix de l'implantation est injustifié : dans une zone 100% résidentielle, avec des terres agricoles en bordure mais sans ferme à proximité ni artisan ce qui va à l'encontre de l'objectif "d'activités éducatives de pleine nature et d'artisanat" prôné par le projet. - Il est de plus impossible de juger de la pertinence de l'évaluation des implantations, car l'analyse est incomplète en excluant les implantations potentielles sur les nombreuses parcelles disponibles dans les diverses zones d'activité du Pays d'Apt. Pour rappel, le cahier des charges des CEF (1) stipule clairement un optimum de 5000m2, loin des 9000m2 demandés pour ce projet, et la proximité des zones activités (zone EU) semble être le choix de plusieurs CEF existants ou en projet, <ul style="list-style-type: none"> - Le chapitre 7 du cahier des charges des CEF (1) (Exemplarité de l'Etat) commence par "La construction d'un CEF doit être une occasion de montrer l'exemplarité de l'Etat..." : l'utilisation de l'argent public pour ce projet est loin d'être exemplaire car le projet engendre des coûts par la modification du PLU alors que d'autres terrains sont disponibles à proximité des ZA et compatibles avec le PLU en cours. - Cout des dédommagements des riverains qui verront la valeur de leur maison chuter, et qui ne manquerons pas de dénoncer le PLU, et de s'opposer au PC. 	<p>7.2. Elaboration du PLU</p> <p>7.4. Règlement de la zone UD du PLU</p> <p>7.5. Superficie foncière</p> <p>7.3. Choix du site</p> <p>6.1. Immobilier</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p><i>7.2. Elaboration du PLU</i></p> <p><i>7.4. Règlement de la zone UD du PLU</i></p> <p><i>7.5. Superficie foncière</i></p> <p><i>7.3. Choix du site</i></p> <p><i>6.1. Immobilier</i></p>
<p> [REDACTED] fait valoir que le choix du site est totalement inadapté à un tel projet dès lors que :</p> <ul style="list-style-type: none"> -- Ce terrain est situé sur une zone agricole non constructible. - La superficie de ce terrain (15 000m2) dépasse largement la surface nécessaire à ce projet (5 000m2). 	<p>4.1. Terres agricoles</p> <p>7.5. Superficie foncière</p> <p>5.1. Biodiversité</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p><i>4.1. Terres agricoles</i></p> <p><i>7.5. Superficie foncière</i></p> <p><i>5.1. Biodiversité</i></p>

<p style="text-align: center;">OBSERVATIONS FORMULÉES</p> <p> Observations consignées dans le registre d'enquête  Lettres remises directement ou envoyées au Commissaire-Enquêteur  Intervenants reçus en Mairie  Mails adressés</p>	<p style="text-align: center;">Réponses du maître d'ouvrage (Références à l'analyse des observations ci-dessus)</p>	<p style="text-align: center;"><i>AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR</i></p>
<p>- Ce site est situé à toute proximité des habitations, notamment du Clos des Abayers, les nuisances inhérentes à la création d'un CEF sont inacceptables pour les résidents de la Colline des Puits. - Ce projet engendrerait une dévalorisation importante des terrains et maisons situés sur la Colline des Puits. - La protection de l'environnement étant une priorité de la communauté de communes du Pays d'Apt-Luberon, ce projet va tout à fait à l'encontre de la sauvegarde de notre patrimoine écologique et de la protection de l'écosystème</p>		
<p> [REDACTED] est opposée au projet qui prévoit l'artificialisation de plus de 15000m² de terres agricoles en arguant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La préservation des terres agricoles - La sauvegarde de l'environnement sur un site à la faune, la flore et la biodiversité exceptionnelles - La conservation d'un site au cœur du Parc Naturel Régional du Luberon - La perte de l'attractivité touristique - La sécurité et la tranquillité menacées en zone uniquement résidentielle - La perte du patrimoine immobilier - La dévalorisation de tout un quartier dans un site où le prix des terrains et des maisons n'a pas été pris en compte dans l'étude d'implantation de ce projet. 	<p>4.1. Terres agricoles 5.1. Biodiversité 9.1 Impact visuel 10.1. Impact sur le tourisme 6.1. Immobilier</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p><i>4.1. Terres agricoles</i> <i>5.1. Biodiversité</i> <i>9.1 Impact visuel</i> <i>10.1. Impact sur le tourisme</i> <i>6.1. Immobilier</i></p>
<p> [REDACTED] est défavorable à l'implantation du CEF et fait valoir</p> <p>Il fait valoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - que le site choisi pour la réalisation de ce projet en Vaucluse, à savoir le quartier des Abayers à Apt, ne constitue pas un choix judicieux alors même que des alternatives existent. - le défaut d'information du public tant pour la concertation de 2021 que pour l'enquête en cours. - les bouleversements subis par les habitants du quartier des Abayers pendant la durée du chantier (passage des engins de chantier, nuisances sonores, pollution, d »gradation du paysage) puis lors du fonctionnement du centre du fait d'une circulation automobile supplémentaire non négligeable (arrivées et départs des différentes équipes du personnel, déplacements des pensionnaires, visites des familles) alors que le chemin d'accès au centre se fera par la rue du clos des Abayers qui est un cul de sac. 	<p>7.3. Choix du site 1.1. Modalités de concertation 2.3. Circulation en phase exploitation 6.1. Immobilier 10.2. Emplois</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p><i>7.3. Choix du site</i> <i>1.1. Modalités de concertation</i> <i>2.3. Circulation en phase exploitation</i> <i>6.1. Immobilier</i> <i>10.2. Emplois</i></p>

<p style="text-align: center;">OBSERVATIONS FORMULÉES</p> <p>  Observations consignées dans le registre d'enquête  Lettres remises directement ou envoyées au Commissaire-Enquêteur  Intervenants reçus en Mairie  Mails adressés </p>	<p style="text-align: center;">Réponses du maître d'ouvrage (Références à l'analyse des observations ci-dessus)</p>	<p style="text-align: center;"><i>AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR</i></p>
<p>- il y aura une forte dépréciation de la valeur des biens immobiliers - la présence d'une telle structure ne peut être susceptible d'accroître l'attractivité de la ville d'Apt mais au contraire viendra ternir l'image de notre belle région - ce centre n'engendrera pas des retombées économiques, - Une implantation à proximité de centres d'activité artisanale, industrielle ou commerciale se justifierait bien davantage au regard de l'objectif de réinsertion présenté comme inhérent à ce projet</p>		
<p>   [redacted] - sont opposés au projet. Ils font valoir que le lieu ne convient pas et qu'il vaudrait mieux l'implanter à St Christol ou St Lambert, que leur maison va perdre de sa valeur. Ils demandent que la colline des puits qui est un endroit calme avec nature respecté, faune et flore préservées reste en son état pour la tranquillité du voisinage. </p>	<p>7.3. Choix du site 5.1. Biodiversité</p>	<p><i>Voir rubriques :</i> <i>7.3. Choix du site</i> <i>5.1. Biodiversité</i></p>
<p>  [redacted] s'oppose au projet. Elle présente les observations suivantes : - Pourquoi vouloir implanter un CEF donc amener des délinquantes dans un quartier résidentiel ? - Oui pour un CEF dans un endroit loin des habitations et plus près des pompiers de la gendarmerie des transports en commun, comme une zone artisanale. - La création d'un CEF ne doit pas se faire au détriment du voisinage dont les biens immobiliers vont soit être dévalués soit être invendables, - la gendarmerie d'Apt avoue ne pas être en mesure de répondre aux divers problèmes que va engendrer ce CEF - la colline des puits ne répond pas au cahier des charges d'implantation d'un CEF, - le terrain concerné est friable, les routes d'accès sont étroites - Pas de transport en commun pour les habitants mais la mairie va créer un bus gratuit pour des délinquantes. - La vente du terrain concerné s'est faite à la moitié du prix pour du terrain constructible, manque à gagner pour la commune 400000E au lieu de 800000E environ pourquoi : un tel cadeau à une société privée ?- </p>	<p>2.1. Insécurité 7.3. Choix du site 6.1. Immobilier 7.5. Superficie foncière 2.3. Circulation en phase exploitation 3.2. Transports en commun 11.1 Prix de cession</p>	<p><i>Voir rubriques :</i> <i>2.1. Insécurité</i> <i>7.3. Choix du site</i> <i>6.1. Immobilier</i> <i>7.5. Superficie foncière</i> <i>2.3. Circulation en phase exploitation</i> <i>3.2. Transports en commun</i> <i>11.1 Prix de cession</i></p>

<p style="text-align: center;">OBSERVATIONS FORMULÉES</p> <p> Observations consignées dans le registre d'enquête  Lettres remises directement ou envoyées au Commissaire-Enquêteur  Intervenants reçus en Mairie  Mails adressés</p>	<p style="text-align: center;">Réponses du maître d'ouvrage (Références à l'analyse des observations ci-dessus)</p>	<p style="text-align: center;"><i>AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR</i></p>
<p> [REDACTED] s'oppose au projet. Il ne veut pas du bétonnage d'un terrain agricole, Le centre va attirer de la délinquance avec drogue et violence. Le patrimoine du voisinage va être réduit à néant, le tourisme sera dégradé avec moins de location saisonnière, le tout au détriment des honnêtes gens.</p>	<p>4.1. Terres agricoles 7.1. Artificialisation des sols 2.1. Insécurité 6.1. Immobilier 10.1. Impact sur le tourisme</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p><i>4.1. Terres agricoles</i> <i>7.1. Artificialisation des sols</i> <i>2.1. Insécurité</i> <i>6.1. Immobilier</i> <i>10.1. Impact sur le tourisme</i></p>
<p> [REDACTED] est opposé au projet. Il fait valoir que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les erreurs d'urbanismes sont responsables des principaux maux de notre société actuelle et, implanter un CEF sur la colline des puits serait une erreur de plus. - dans les effets négatifs, il y a la suppression des terres agricoles, la biodiversité serait lourdement impactée (faune et flore du site) - la sécurité et la tranquillité des riverains seraient mise à mal - le quartier serait impacté de part cette construction qui rendrait invendable les propriétés - il faut construire cet établissement dans un endroit qui ne pénalisera personne : rénovation d'une bâtisse abandonnée sur des terres déjà constructibles, à l'écart de la population par exemple 	<p>4.1. Terres agricoles 5.1. Biodiversité 2.1. Insécurité 6.1. Immobilier 7.3. Choix du site</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p><i>4.1. Terres agricoles</i> <i>5.1. Biodiversité</i> <i>2.1. Insécurité</i> <i>6.1. Immobilier</i> <i>7.3. Choix du site</i></p>
<p>  [REDACTED] s'oppose au projet en faisant part des observations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - "L'intérêt public" ne serait-il pas plutôt de laisser un endroit paisible tel qu'il est pour que les citoyens puissent en profiter et ne pas imposer aux riverains les nuisances pendant les travaux dans un premier temps et en permanence si le Centre devait voir le jour ? - L'accès au site se ferait par un tout petit chemin qui dessert 20 maisons, - Les habitants du Clos des Abayers devraient non seulement perdre une qualité de vie exceptionnelle tant pendant les travaux que pendant l'activité du CEF mais aussi voir la valeur de leur patrimoine réduit de moitié si le projet aboutit - Il n'y a eu aucune réponse aux propositions faites par les habitants concernant d'autres sites susceptibles de mieux correspondre à l'implantation du CEF 	<p>2.2. Nuisances en phase chantier 2.3. Circulation en phase exploitation 6.1. Immobilier 7.3. Choix du site</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p><i>2.2. Nuisances en phase chantier</i> <i>2.3. Circulation en phase exploitation</i> <i>6.1. Immobilier</i> <i>7.3. Choix du site</i></p>

<p style="text-align: center;">OBSERVATIONS FORMULÉES</p> <p> Observations consignées dans le registre d'enquête</p> <p> Lettres remises directement ou envoyées au Commissaire-Enquêteur</p> <p> Intervenants reçus en Mairie</p> <p> Mails adressés</p>	<p style="text-align: center;">Réponses du maître d'ouvrage</p> <p>(Références à l'analyse des observations ci-dessus)</p>	<p style="text-align: center;"><i>AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR</i></p>
<p> [REDACTED] est opposé au projet.</p> <p>Il argue de ce que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sécurité et la tranquillité du quartier seraient menacées. - La présence visuelle d'un tel bâtiment et complexe attenant pollueraient notre environnement naturel. - Nos terres agricoles destinées aux profits de la faune, de la flore et d'une unique biodiversité doivent conserver ce site naturel. - De plus nos voies d'accès et terrains instables ne sont pas adaptés pour la réalisation d'un projet aussi important. - Ce projet est aussi inconcevable au sein du plus beau parc naturel régional du Luberon et entraînerait la perte de notre patrimoine immobilier ainsi que la dévalorisation de notre quartier. - Il existe déjà des structures très bien adaptées, d'espaces libres agencés pour un projet nécessaire pour ces personnes en voie de réinsertion. Par exemple, le site de la base de Saint Christol pourrait convenir totalement à ce projet car l'implantation est idéale, sécurisée, l'espace et le complexe sportif adaptés ainsi que les bâtiments pour se loger et se restaurer 	<p>2.1. Insécurité</p> <p>9.1 Impact visuel</p> <p>5.1. Biodiversité</p> <p>2.2. Nuisances en phase chantier</p> <p>2.3. Circulation en phase exploitation</p> <p>6.1. Immobilier</p> <p>7.3. Choix du site</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p><i>2.1. Insécurité</i></p> <p><i>9.1 Impact visuel</i></p> <p><i>5.1. Biodiversité</i></p> <p><i>2.2. Nuisances en phase chantier</i></p> <p><i>2.3. Circulation en phase exploitation</i></p> <p><i>6.1. Immobilier</i></p> <p><i>7.3. Choix du site</i></p>
<p> [REDACTED] est opposée au projet</p>		
<p>  [REDACTED] est opposé au projet. Il argue de ce que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il ne suffit pas de considérer que le projet est d'intérêt général pour autoriser la mise en compatibilité du PLU. Encore faut-il démontrer que l'opération ne peut être réalisée ailleurs. En l'occurrence, tel n'est pas le cas. Il existe en effet des zones constructibles sur le territoire de la commune d'Apt et à défaut sur le territoire des communes voisines, rien d'ailleurs n'imposant que cet équipement se fasse à cet endroit précis du département - les parcelles concernées qui sont occupées par une flore et une faune riche sont susceptibles de participer à une véritable trame verte, l'actuelle trame verte indiquée au PLU étant marquée par une discontinuité. La mise en compatibilité du PLU appelle la reconnaissance de la trame verte et son renforcement et non la transformation des parcelles concernées en zone constructible 	<p>7.3. Choix du site</p> <p>5.1. Biodiversité</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p><i>7.3. Choix du site</i></p> <p><i>5.1. Biodiversité</i></p>

<p style="text-align: center;">OBSERVATIONS FORMULÉES</p> <p> Observations consignées dans le registre d'enquête  Lettres remises directement ou envoyées au Commissaire-Enquêteur  Intervenants reçus en Mairie  Mails adressés</p>	<p style="text-align: center;">Réponses du maître d'ouvrage (Références à l'analyse des observations ci-dessus)</p>	<p style="text-align: center;"><i>AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR</i></p>
<p>  [REDACTED] sont opposés au projet.</p> <p>Ils font valoir que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cette construction colossale non adaptée sur ce site générerait des nuisances et des dommages collatéraux ainsi que sur ces terres agricoles non constructibles, - une insécurité existerait dans ce quartier résidentiel qui entrainerait automatiquement une dépréciation de leur bien (existence du quartier St Michel proche déjà impacté par la délinquance), - ils souhaitent que le site garde sa biodiversité exceptionnelle et craigne sa perte d'attractivité touristique 	<p>9.1 Impact visuel 4.1. Terres agricoles 2.1. Insécurité 6.1. Immobilier 5.1. Biodiversité 10.1. Impact sur le tourisme</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p><i>9.1 Impact visuel</i> <i>4.1. Terres agricoles</i> <i>2.1. Insécurité</i> <i>6.1. Immobilier</i> <i>5.1. Biodiversité</i> <i>10.1. Impact sur le tourisme</i></p>
<p>  [REDACTED] s'oppose au projet. Il fait valoir que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la construction de CEF va engendrer de l'insécurité ne permettant plus aux enfants de jouer en toute tranquillité dans le lotissement ainsi que la venue d'une délinquance alors que la cité St Michel qui est déjà impactée par la délinquance n'est qu'à 500 m du lotissement. Plusieurs CEF ont déjà des tensions avec le voisinage et ont fermé : ils sont à l'abandon alors qu'ils ont coûté très cher. - l'endroit proposé est inapproprié car situé dans une zone agricole avec une belle colline boisée. 	<p>2.1. Insécurité 5.1. Biodiversité</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p><i>2.1. Insécurité</i> <i>5.1. Biodiversité</i></p>
<p> [REDACTED] est opposé au projet.</p> <p>Il fait valoir que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la préservation des terres agricoles est indispensable pour conserver une souveraineté agricole, il ne peut donc y avoir une construction de CEF sur celles-ci, - une telle opération génèrera une dévalorisation des habitations autour, - il existe d'autres lieux sur Apt plus proche des services de secours et plus accessibles que ce terrain-là. 	<p>4.1. Terres agricoles 6.1. Immobilier 7.3. Choix du site</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p><i>4.1. Terres agricoles</i> <i>6.1. Immobilier</i> <i>7.3. Choix du site</i></p>
<p> [REDACTED] est scandalisé par la proposition de reclasser du terrain agricole sur la colline des Puits en terrain constructible pour l'implantation d'u CEF.</p>	<p>7.3. Choix du site</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p><i>7.3. Choix du site</i></p>

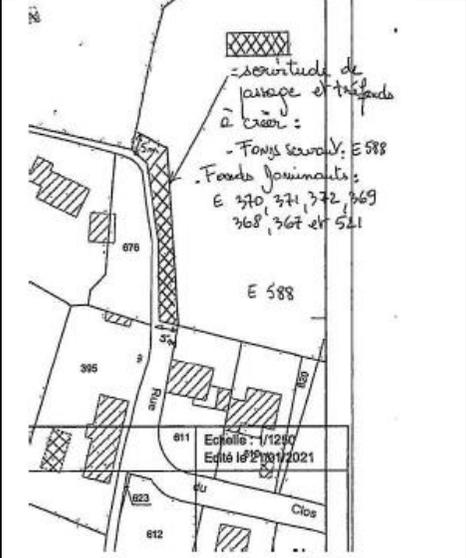
<p style="text-align: center;">OBSERVATIONS FORMULÉES</p> <p> Observations consignées dans le registre d'enquête  Lettres remises directement ou envoyées au Commissaire-Enquêteur  Intervenants reçus en Mairie  Mails adressés</p>	<p style="text-align: center;">Réponses du maître d'ouvrage (Références à l'analyse des observations ci-dessus)</p>	<p style="text-align: center;"><i>AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR</i></p>
<p>Ce centre, qui est sans doute nécessaire, devrait être bâti dans un lieu où il causera moins de nuisances que celles que devraient subir les habitants du Clos des Abayers si ce projet devait se réaliser.</p>		
<p>  [REDACTED] -est opposé au projet présente les observations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'implantation à cet endroit engendrera des nuisances environnementales, sonores, visuelles, et de l'insécurité pour les riverains qui aura pour conséquences la dégradation importante de la qualité de vie de tous. - l'implantation aura également des conséquences négatives à long terme sur la biodiversité de la faune et de la flore, sur la valeur de l'immobilier dans le secteur - ce projet est en pleine contradiction avec les directives gouvernementales sur l'Artificialisation des sols qui a été introduite dans le code de l'urbanisme - engendrera une augmentation significative du trafic augmentant les facteurs accidentogènes et de l'insécurité pour les habitants et leurs familles (enfants) - le choix retenu pour l'implantation du projet est inapproprié pour les motifs mentionnés ci-dessus sachant que dans le cadre d'une réunion de concertation avec M. BELVALETTE il lui a été proposé d'autres choix de terrains plus appropriés pour une implantation sur la commune d'APT, propositions bien sur qui sont restées sans retour de la part des personnes publiques portant ce projet. 	<p>2.2. Nuisances en phase chantier 2.3. Circulation en phase exploitation 2.1. Insécurité 9.1 Impact visuel 5.1. Biodiversité 6.1. Immobilier 7.1. Artificialisation des sols</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p><i>2.2. Nuisances en phase chantier</i> <i>2.3. Circulation en phase exploitation</i> <i>2.1. Insécurité</i> <i>9.1 Impact visuel</i> <i>5.1. Biodiversité</i> <i>6.1. Immobilier</i> <i>7.1. Artificialisation des sols</i></p>
<p>  ASSOCIATION Défense de la Colline des Puits - [REDACTED] -, représentée par [REDACTED] est opposée au projet. Le mémoire (en annexe 2) est accompagné d'une pétition (commenté par les signataires) qui à ce jour détient 1363 signatures (1253 signatures en ligne plus 110 signatures papier).</p> <p>Elle fait valoir que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le lieu est incompatible : 	<p>7.1. Artificialisation des sols 5.1. Biodiversité 7.2. Elaboration du PLU 7.11 CEF Vert 6.1. Immobilier 1.1. Modalités de concertation 1.2. Délibération de Conseil municipal sur la promesse de vente 10.2. Emplois 7.8. Détails du projet</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p><i>7.1. Artificialisation des sols</i> <i>5.1. Biodiversité</i> <i>7.2. Elaboration du PLU</i> <i>7.11 CEF Vert</i> <i>6.1. Immobilier</i> <i>1.1. Modalités de concertation</i></p>

<p style="text-align: center;">OBSERVATIONS FORMULÉES</p> <p> Observations consignées dans le registre d'enquête  Lettres remises directement ou envoyées au Commissaire-Enquêteur  Intervenants reçus en Mairie  Mails adressés</p>	<p style="text-align: center;">Réponses du maître d'ouvrage (Références à l'analyse des observations ci-dessus)</p>	<p style="text-align: center;"><i>AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR</i></p>
<p>*Car en contradiction avec la directive du Premier Ministre du 7 janvier 2022 en matière de lutte contre l'artificialisation des sols</p> <p>* Une destruction de la faune et de la flore (très riches sur la colline des puits) résulterait de la construction du CEF portant ainsi une grave atteinte à la biodiversité</p> <p>*Par le dossier incomplet sur l'étude environnementale, il est impossible de juger de l'impact du projet sur l'environnement, qui représente l'enjeu principal dans ce dossier. La MRAe met en évidence le manque d'études dans sa synthèse et relève les manquements suivants : <i>Analyse des incidences sur la biodiversité, ciblée sur le secteur de projet, incomplète. »</i> <i>L'analyse des enjeux nécessite des inventaires supplémentaires sur les périodes propices à l'observation des espèces floristiques et faunistiques</i> <i>Évaluation des effets sur la biodiversité sommaire et ne présentant pas les incidences brutes sur les fonctionnalités écologiques.</i> Le projet nécessite non seulement l'abattage d'arbres mais l'état boisé sera supprimé</p> <p>* Le projet s'implante sur une parcelle encore non artificialisée en secteur agricole ou naturel du Parc Naturel régional du Luberon Le Parc précise que : « <i>Cette parcelle, envisagée, pour être ouverte à l'urbanisation lors de l'élaboration du PLU, avait été retirée de la zone à urbaniser pour des motifs de préservation des secteurs agricoles et naturels et afin de limiter l'artificialisation du projet de PLU. »</i></p> <p>* Si la présentation du dossier fait valoir l'intérêt de faire un CEF Vert dont les activités éducatives seraient tournées vers l'environnement, l'implantation du projet sur la colline des Puits ne respecte pas les mêmes valeurs environnementales.</p> <p>* Depuis l'étude du projet du CEF, les maisons ne peuvent plus se vendre : elles sont dévaluées</p>	<p>9.1 Impact visuel 7.5. Superficie foncière 7.3. Choix du site 4.1. Terres agricoles</p>	<p><i>1.2. Délibération de Conseil municipal sur la promesse de vente</i> <i>10.2. Emplois</i> <i>7.8. Détails du projet</i> <i>9.1 Impact visuel</i> <i>7.5. Superficie foncière</i> <i>7.3. Choix du site</i> <i>4.1. Terres agricoles</i></p>

<p style="text-align: center;">OBSERVATIONS FORMULÉES</p> <p>  Observations consignées dans le registre d'enquête  Lettres remises directement ou envoyées au Commissaire-Enquêteur  Intervenants reçus en Mairie  Mails adressés </p>	<p style="text-align: center;">Réponses du maître d'ouvrage (Références à l'analyse des observations ci-dessus)</p>	<p style="text-align: center;"><i>AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR</i></p>
<p>de 50 % de leur valeur et voire impossible à vendre</p> <p>* A ce jour, il n'y a eu aucune réunion d'information pour renseigner les riverains et citoyens du Pays d'Apt par les élus ou les services de l'Etat. Ce dossier est étouffé (délibération du 23 mars 2021 sur la vente des parcelles agricoles communales au Groupe SOS Jeunesse non divulguée), une concertation non visible et non communiquée aux citoyens, ...</p> <p>* Les successives modifications du PLU d'Apt ont acté le 23 juillet 2019 la qualification des terres des Abayers en zone agricole</p> <p>* L'argument présenté par la municipalité de « créations d'emploi » ne tient pas dès lors que, d'une part, le Pays d'Apt subit un désert dans le domaine du marché du travail, d'autre part l'enjeu majeur des CEF réside dans leurs difficultés de fonctionnement liées au manque et à la gestion du personnel</p> <p>* Incohérence du projet :</p> <p style="padding-left: 20px;">Implantation du projet incomplète : pas de plans de coupe pour évaluer l'impact visuel du bâtiment, ainsi que la gêne occasionnée au voisinage Un nouveau bâtiment (Logement) apparaît alors qu'il n'était signalé nulle part antérieurement : quid de son impact visuel ? Changement d'appellation de « CEF » (celle de la délibération du conseil municipal du 23 mars 2021 ainsi que de la concertation lancée du 16 juillet au 17 septembre 2021) en « CEF vert » sans que nous puissions avoir le cahier des charges des dits CET verts Changement de surface du terrain nécessaire au projet par rapport à l'appel au projet pour un CEF en Vaucluse en octobre 2018 : le projet passe de 4000 à 5000m² maximum à 8000 m² dans le cadre du projet soumis à enquête. Le prix de vente des terres agricoles au profit de l'association SOS est sous-estimé Surcoût de construction par rapport à la topographie et à la nature du terrain tant par la mise en œuvre de fondations importantes que par les raccordements aux réseaux</p>		

<p style="text-align: center;">OBSERVATIONS FORMULÉES</p> <p>📅 Observations consignées dans le registre d'enquête 📧 Lettres remises directement ou envoyées au Commissaire-Enquêteur 🏠 Intervenants reçus en Mairie ✉ Mails adressés</p>	<p style="text-align: center;">Réponses du maître d'ouvrage (Références à l'analyse des observations ci-dessus)</p>	<p style="text-align: center;"><i>AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR</i></p>
<p>*Refus systématique d'autres propositions de site ; De nombreuses demandes de rencontres adressées aux décideurs (préfet, député, sous-préfète, maire d'Apt, conseillers municipaux, président de la communauté de communes du Pays d'Apt, présidente du conseil départemental) sont restées sans réponse. Suite à une rencontre avec M.Belvalette (directeur de la protection judiciaire Alpes et Vaucluse) à qui nous avons proposés d'autres sites, ce dernier a répondu que ces alternatives ne seraient pas analysées n'ayant pas le temps de réétudier une autre implantation.</p> <p>- Autres lieux adaptés pour accueillir le projet :</p> <p>*Dans les terrains constructibles :</p> <div style="display: flex; align-items: flex-start;">  <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-left: 10px;"> <p>PARCELLE ALO208 84400 APT TERRAIN CONSTRUCTIBLE, EN ZONE URBAINE, environ 8 000 m² PROPRIETAIRE = COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT, bénéficiant d'un environnement agréable, avec un avantage primordial à ce centre (une parcelle conséquente, dans un contexte urbain destiné au social).</p> </div> </div> <p style="margin-top: 20px;">Terrain de la zone d'activités de Perréal à Apt</p> <div style="display: flex; align-items: flex-start;">  <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-left: 10px;"> <p>Dans un environnement de choix, aux portes du parc naturel régional du Luberon. Son aménagement a été particulièrement soigné avec des espaces plantés généreux, une piste cyclable, ... des clôtures sur l'espace public.</p> </div> </div> <p style="margin-top: 10px;">(Un CEF a été implanté en ZA de la commune de Bergerac par le ministre de la justice le 1^{er} février 2022)</p>		

<p align="center">OBSERVATIONS FORMULÉES</p> <p>📅 Observations consignées dans le registre d'enquête 📧 Lettres remises directement ou envoyées au Commissaire-Enquêteur 🏠 Intervenants reçus en Mairie ✉ Mails adressés</p>	<p align="center">Réponses du maître d'ouvrage (Références à l'analyse des observations ci-dessus)</p>	<p align="center"><i>AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR</i></p>
<p>De nombreux terrains constructibles à l'entrée de la ville d'Apt (à Bosque) peuvent être étudié pour l'implantation de ce projet loin des habitations.</p> <p>* Des bâtiments à réhabiliter :</p> <p>Propriété privée en face du Plan d'eau à Apt, Bâtiment à réhabiliter avec accès privé</p> <div data-bbox="259 539 714 884" data-label="Image"> </div> <div data-bbox="734 544 1088 884" data-label="Text"> <p><i>Il était une fois le château de Saint Lambert, de style renaissance, situé sur la commune de Lioux sur les monts du Vaucluse à environ 700 m d'altitude.</i></p> <p><i>Acquis par le département en 1932, ce site fut transformé en préventorium pour enfants de santé fragile.</i></p> <p><i>Actuellement à l'abandon, Le Maire du village craint de voir un patrimoine partir en fumé, un bâtiment qui se dégrade et soumit à d'éventuel actes de vandalismes.</i></p> </div> <p>La base aérienne 200 Apt-Saint-Christol est une ancienne base aérienne de l'Armée de l'air française située sur le territoire de la commune de Saint-Christol, près de la ville d'Apt, dans le Vaucluse, des bâtiments déjà existants y sont disponibles</p> <p>- L'association pour préserver ce site a un projet agricole sous statut associatif « Les Jardins de la Belle Colline des Puits », projet inscrit dans une démarche environnementale</p>		
<p>🔍 [REDACTED] est opposé au projet. Il fait part de l'argumentation suivante (mémoire en annexe 3) :</p> <p>- Le terrain est très ingrat. Entièrement boisé avec des traces d'anciennes cultures en terrasse, murets de retenue des terres, un dénivelé sur deux axes de plus de 13 m au point le plus haut (par rapport à la route du bas), c'est-à-dire, à la sortie prévue sur le lotissement. Une Gageure en perspective pour</p>	<p>9.1 Impact visuel 5.3. Abattages 4.1. Terres agricoles 7.8. Détails du projet 2.3. Circulation en phase exploitation 3.1. Circulation en phase exploitation 3.2. Transports en commun 2.1. Insécurité</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p><i>9.1 Impact visuel</i> <i>5.3. Abattages</i> <i>4.1. Terres agricoles</i> <i>7.8. Détails du projet</i> <i>2.3. Circulation en phase exploitation</i></p>

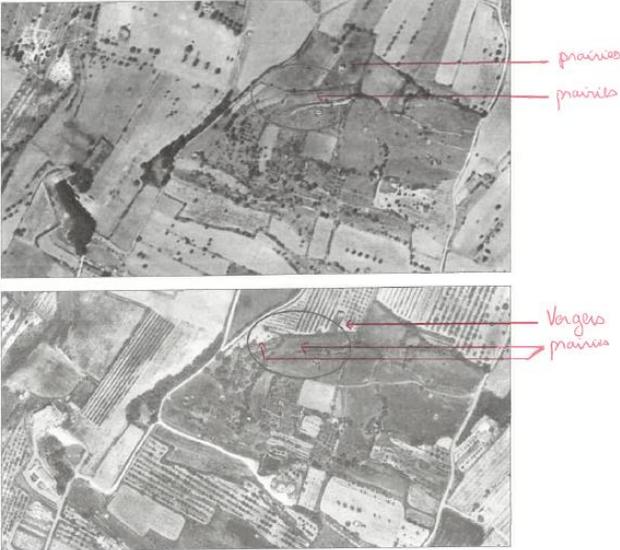
<p style="text-align: center;">OBSERVATIONS FORMULÉES</p> <p> 📄 Observations consignées dans le registre d'enquête 📄 Lettres remises directement ou envoyées au Commissaire-Enquêteur 🏠 Intervenants reçus en Mairie @ Mails adressés </p>	<p style="text-align: center;">Réponses du maître d'ouvrage (Références à l'analyse des observations ci-dessus)</p>	<p style="text-align: center;"><i>AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR</i></p>
<p>aménager et construire sur ce terrain sans déboiser très largement, et empiéter sur les actuelles cultures.</p> <p>- Aucune garantie pour l'agriculture dès lors qu'il vraisemblable que des besoins supplémentaires de terrains seront sollicités en cas d'augmentation de capacité du centre à l'avenir</p> <p>- Il n'y pas ni projet architectural permettant de se faire une idée objective du projet sur ce terrain notamment en matière visuelle, ni une étude de sol permettant d'avoir des éléments pour mesurer l'importance des fondations certainement importantes sur ce terrain argileux sans doute de pieux au-delà de 30m,</p> <div style="display: flex; align-items: flex-start;"> <div style="flex: 1;">  </div> <div style="flex: 2; padding-left: 10px;"> <p>Le choix d'une sortie sur la zone résidentielle, rue du clos des Abayers est contestable. Serait possible à la limite une sortie par le chemin de Castagnière ou par la parcelle 588</p> </div> </div> <p style="margin-top: 10px;">Plan extrait de la délibération du conseil municipal</p>	<p>6.1. Immobilier 8.1. Réseaux humides 10.2. Emplois 7.3. Choix du site</p>	<p><i>3.1. Circulation en phase exploitation</i> <i>3.2. Transports en commun</i> <i>2.1. Insécurité</i> <i>6.1. Immobilier</i> <i>8.1. Réseaux humides</i> <i>10.2. Emplois</i> <i>7.3. Choix du site</i></p>

<p style="text-align: center;">OBSERVATIONS FORMULÉES</p> <p>  Observations consignées dans le registre d'enquête  Lettres remises directement ou envoyées au Commissaire-Enquêteur  Intervenants reçus en Mairie  Mails adressés </p>	<p style="text-align: center;">Réponses du maître d'ouvrage (Références à l'analyse des observations ci-dessus)</p>	<p style="text-align: center;"><i>AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR</i></p>
<p>- Des nuisances seront générées</p> <ul style="list-style-type: none"> * par la collecte des ordures ménagères – à noter le défaut d'aire de retournement – * par une circulation intense et difficile – fréquentation de près de 30 personnes plus les autorités judiciaires et les services- dans une rue pas adaptée (ruelle de 5m de large) * La desserte du nouveau réseau de transport laisse ses passagers à plus de 1 km du projet. Les piétons rejoignant le C.E.F devront affronter un dénivelé de plus de 50 m. Pour l'avoir fait souvent, c'est physique et variable avec des pentes à plus de 15%, une balade qui prend plus de 20 à 30 mn. La probabilité que le personnel du C.E.F rejoigne le C.E.F. depuis l'arrêt de bus est très faible. * par la qualité des pensionnaires (crainte liées aux « visites » des amis et famille, des « sorties » et des fugues éventuelles) un regain de délits d'opportunité, d'incivilités et de trafics * la valeur foncière des biens est déjà en berne à l'annonce du projet * alors qu'un réseau de distribution d'eau à la peine (régie municipale), et des projets de rénovation du réseau et d'augmentation de capacité est attendu depuis de nombreuses années, construire au nord en contrebas, pour un raccordement du terrain au réseau d'assainissement sur le point altimétrique le plus haut pose des questions <p>- La création d'emploi semble être encore une utopie, avec un recrutement local pour les éducateurs</p> <p>- De mon point de vue en analysant les chiffres qui circulent dans le domaine public, les C.E.F sont discutables sans vraiment de résultat probant. Il y a des réussites, et beaucoup d'échecs. Un jeune qui doit faire un séjour de 6 mois, n'en fait en moyenne que 4, et se contente de satisfaire ses « éducateurs et le système ». Les spécialistes reconnus de la réinsertion prônent un protocole sur 12 mois, à l'image de la Norvège, qui les gardent 12 mois, et les suit et accompagne pendant 2 ans. Leur taux de réussite est proche des 80%</p>		

<p style="text-align: center;">OBSERVATIONS FORMULÉES</p> <p> Observations consignées dans le registre d'enquête  Lettres remises directement ou envoyées au Commissaire-Enquêteur  Intervenants reçus en Mairie  Mails adressés</p>	<p style="text-align: center;">Réponses du maître d'ouvrage (Références à l'analyse des observations ci-dessus)</p>	<p style="text-align: center;"><i>AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR</i></p>
<p>- En ce qui concerne l choix du groupe SOS : Il serait juste de se demander comment une association à but non lucratif, peut se constituer en un groupe d'association et d'entreprises privées ? Comment une association dont le pouvoir décisionnaire est détenu par trois individus et qui génère en 2019, 950 millions d'euros de chiffre d'affaires, (principalement au travers de subventions publiques, à travers 550 établissements) reste t'elle désintéressée et non lucrative</p> <p>- Il existe d'autres alternatives au lieu choisi par la municipalité d'Apt : voir sur ce point le collectif « association Colline des Puits ».</p> <p>- Si le CEF est effectivement construit, l'essentiel pour mes voisins et les riverains, c'est que le CEF n'utilise pas la voie en impasse de la rue du clos des Abayers. Je crois avoir démontré que c'est un choix désastreux et irrespectueux vis-à-vis des familles qui y vivent. Deux points essentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un accès privatif direct sur le chemin de Castagnière ou celui des Abayers pour le pire • L'isolement par un mur de 1.8 m, entre le CEF et les riverains serait cohérent pour faire oublier le désagrément 		
<p>  [redacted] s'oppose au projet. Elle fait valoir que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sa maison va être dévaluée, - le paysage magnifique va être saccagé par ce bâtiment - la proximité du quartier St Michel ne présage rien de bon avec ce centre pour jeunes filles en grande difficulté 	<p>6.1. Immobilier 9.1 Impact visuel 2.1. Insécurité</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p>6.1. Immobilier 9.1 Impact visuel 2.1. Insécurité</p>
<p>   [redacted] -sont opposés au projet. Ils font valoir que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accès au registre d'observations pour le dépôt de leur courrier leur a été refusé en l'absence du commissaire enquêteur , tout comme à d'autres administrés, - aucune réunion d'information par la commune ni par le groupe SOS n'a été organisée pour les aptésiens, seule la rumeur leur a permis de connaître le projet, 	<p>1.1. Modalités de concertation 1.2. Délibération de Conseil municipal sur la promesse de vente 1.3. Mesures de publicité de l'enquête publique 4.1. Terres agricoles 5.1. Biodiversité 7.3. Choix du site</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p>1.1. Modalités de concertation 1.2. Délibération de Conseil municipal sur la promesse de vente 1.3. Mesures de</p>

<p style="text-align: center;">OBSERVATIONS FORMULÉES</p> <p> Observations consignées dans le registre d'enquête  Lettres remises directement ou envoyées au Commissaire-Enquêteur  Intervenants reçus en Mairie  Mails adressés</p>	<p style="text-align: center;">Réponses du maître d'ouvrage (Références à l'analyse des observations ci-dessus)</p>	<p style="text-align: center;"><i>AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR</i></p>
<p>- il y aura destruction de terres agricoles ainsi que des espaces naturels boisés alors que la préservation des ces espaces est au cœur des préoccupations politiques actuelles. Dans cet espace faune et flore cohabitent harmonieusement. Où sont les engagements pris pour la sauvegarde des espaces verts, des trames vertes ?</p> <p>- d'autres possibilités existent dans le Vaucluse :</p> <p style="padding-left: 40px;">Bâtiments existants et inoccupés sur la base de St Christol, Château de St Lambert à Lioux anciennement hôpital pour enfants en détresse</p> <p>- la présence de ce centre ne garantira pas la sécurité à la porte de nos maisons et encore moins la qualité de vie recherchée par les habitants. Des faits relatés par la presse paraissent régulièrement pour attester des nuisances et problèmes de gestion des centres déjà existants ainsi que de la violence présente en permanence. (Mémoire en annexe 4)</p> <p>- la valeur de leur bien immobilier a déjà perdu, sous l'annonce du projet, a baissé de 50 % et les biens sont potentiellement invendable d'après les agents immobiliers locaux,</p>	<p>2.1. Insécurité 6.1. Immobilier</p>	<p><i>publicité de l'enquête publique</i> <i>4.1. Terres agricoles</i> <i>5.1. Biodiversité</i> <i>7.3. Choix du site</i> <i>2.1. Insécurité</i> <i>6.1. Immobilier</i></p>
<p>    sont opposés au projet.</p> <p>Ils font valoir que :</p> <p>- ils n'ont pas eu connaissance de la concertation préalable, - ils sont très étonné d'une construction de ce CEF sur des terrains agricoles de qualité dans une zone protégée par le parc du Luberon qui oblige la protection de la faune et de la flore riches et nombreuses, - le parc du Lubéron exige d'identifier et de préserver les éléments naturels concernés au titre de l'article L151-23 dans le règlement du PLU - ce centre est revendiqué d'intérêt général dans une zone habitée par des familles, il serait plus approprié d'implanter ce centre ne sécurité dans un lieu isolé : locaux de St Lambert à Lioux, les locaux de la base militaire de St Christol très bien aménagés et inoccupés ce qui éviterait des investissements importants - la gendarmerie d'Apt, consultée, a fait part de son incapacité et son incompétence pour assurer la sécurité pour ce genre d'établissement agricoles et - ils doutent que l'intérêt général soit supérieur à la protection des terres agricoles de plus en plus nécessaires (voit Loi n° 2017-348 du 20 mars 2017 relative à la lutte contre l'accaparement des</p>	<p>1.1. Modalités de concertation 2.1. Insécurité 7.3. Choix du site 7.1. Artificialisation des sols 4.1. Terres agricoles 5.1. Biodiversité</p>	<p><i>Voir rubriques :</i> <i>1.1. Modalités de concertation</i> <i>2.1. Insécurité</i> <i>7.3. Choix du site</i> <i>7.1. Artificialisation des sols</i> <i>4.1. Terres agricoles</i> <i>5.1. Biodiversité</i></p>

<p style="text-align: center;">OBSERVATIONS FORMULÉES</p> <p>  Observations consignées dans le registre d'enquête  Lettres remises directement ou envoyées au Commissaire-Enquêteur  Intervenants reçus en Mairie  Mails adressés </p>	<p style="text-align: center;">Réponses du maître d'ouvrage (Références à l'analyse des observations ci-dessus)</p>	<p style="text-align: center;"><i>AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR</i></p>
<p>terres agricoles et au développement di biocontrôle), sans compter la dévalorisation de l'immobilier sur toute la colline des Puits, lieu calme et de grande qualité environnementale.</p>		
<p>    est opposé au projet et invite le demandeur à préférer une localisation plus adaptée, déjà urbanisée, mieux desservie et moins impactantee sur l'environnement. Il fait valoir que : - il est indiqué à tort que les parcelles concernées ne révèlent pas de culture si l'on remente jusqu'aux années 50 alors qu'une grande partie de la parcelle E 372 était cultivée à l'époque par des prairies à usage de foins pour des animaux (photo 1950) et que la parcelle E 521 était un verger de cerisiers (photo) : </p>	<p> 7.3. Choix du site 4.1. Terres agricoles 4.2. Puits 4.4. Murets en pierre sèche 4.5. Zone de non-traitement (ZNT) 4.3. Irrigation 4.6. Gestion des eaux pluviales/ruissèlement </p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p> <i>7.3. Choix du site</i> <i>4.1. Terres agricoles</i> <i>4.2. Puits</i> <i>4.4. Murets en pierre sèche</i> <i>4.5. Zone de non-traitement (ZNT)</i> <i>4.3. Irrigation</i> <i>4.6. Gestion des eaux pluviales/ruissèlement</i> </p>

<p style="text-align: center;">OBSERVATIONS FORMULÉES</p> <p> 📅 Observations consignées dans le registre d'enquête ✉ Lettres remises directement ou envoyées au Commissaire-Enquêteur 🏠 Intervenants reçus en Mairie ✉ Mails adressés </p>	<p style="text-align: center;">Réponses du maître d'ouvrage (Références à l'analyse des observations ci-dessus)</p>	<p style="text-align: center;"><i>AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR</i></p>
<div style="text-align: center;">  <p style="font-size: small;">Figure 2 : Photos aériennes datées du 08/1950 (haut) et 01/1971 (bas) [Source : remonterletemps.lgr.fr]</p> </div> <ul style="list-style-type: none"> - le puits existant sur la parcelle E 372 pour une source desservant les parcelles en contrebas n'est pas signalé. De gros travaux ou la destruction de cet édifice pourraient mettre en péril les infrastructures hydrauliques de cette zone - les nombreux murets en pierres sèches existants sur ces parcelles vont être détruits lors de l'aménagement et donc créer une perte pour le patrimoine, - les parcelles en cause constituent une zone tampon entre la zone urbanisée et la zone agricole (trame verte), maintenant la biodiversité et le respect de la ZNT (Zone de Non-Traitement). Le projet ne fera pas qu'amputer la zone agricole des 900 m² du site mais également l'obligation de respect de la ZNT qui s'applique à partir de la limite de propriété et non des constructions 		

<p style="text-align: center;">OBSERVATIONS FORMULÉES</p> <p>  Observations consignées dans le registre d'enquête  Lettres remises directement ou envoyées au Commissaire-Enquêteur  Intervenants reçus en Mairie  Mails adressés </p>	<p style="text-align: center;">Réponses du maître d'ouvrage</p> <p>(Références à l'analyse des observations ci-dessus)</p>	<p style="text-align: center;"><i>AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> - la zone en cause a un fort potentiel agricole reconnu (AOP pour la culture de la vigne), zone de coteaux bien protégé du gel de printemps pour les cultures emblématiques de la commune d'Apt (cerises, abricots, prunes la vigne) - la zone bénéficie d'un aménagement hydraulique par le canal de Provence par une borne sous pression - l'artificialisation des sols résultant du projet accentue le risque de ruissellement sur les zones situées en aval, car en situation dominante sur une zone de coteaux sensible aux orages violents de la région PACA, 		
<p>  [REDACTED] s'opposent au projet.</p> <p>Ils font valoir que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ils n'ont pas été informés de la concertation préalable qui a eu lieu en 2021, - ils ne comprennent pas que des terres agricoles deviennent constructibles, - c'est un espace de sécurité et de tranquillité qui est menacé par le projet - leur habitation subit avec ce projet une dévaluation importante, - le site en cause est situé dans le parc naturel régional du Luberon et doit donc être conservé. 	<p>1.1. Modalités de concertation</p> <p>4.1. Terres agricoles</p> <p>7.2. Elaboration du PLU</p> <p>7.1. Artificialisation des sols</p> <p>6.1. Immobilier</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p><i>1.1. Modalités de concertation</i></p> <p><i>4.1. Terres agricoles</i></p> <p><i>7.2. Elaboration du PLU</i></p> <p><i>7.1. Artificialisation des sols</i></p> <p><i>6.1. Immobilier</i></p>

<p style="text-align: center;">OBSERVATIONS FORMULÉES</p> <p>  Observations consignées dans le registre d'enquête  Lettres remises directement ou envoyées au Commissaire-Enquêteur  Intervenants reçus en Mairie  Mails adressés </p>	<p style="text-align: center;">Réponses du maître d'ouvrage</p> <p>(Références à l'analyse des observations ci-dessus)</p>	<p style="text-align: center;"><i>AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR</i></p>
<p> [redacted] sont opposés au projet.</p> <p>Ils font valoir que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la parcelle en question doit rester agréable et non constructible, - le secteur des Puits doit conserver toute s biodiversité identique à celle du Parc du Luberon dont il fait partie ; - une crainte permanente d'insécurité va exister pour les habitants, - qui va rembourser la différence de valeur de tous les patrimoines immobiliers voisins dévalorisés par la présence du centre - d'autres possibilités de terrain existent 	<p>2.1. Insécurité 5.1. Biodiversité 6.1. Immobilier 7.3. Choix du site</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p><i>2.1. Insécurité</i> <i>5.1. Biodiversité</i> <i>6.1. Immobilier</i> <i>7.3. Choix du site</i></p>
<p> [redacted] sont opposés à la construction du centre qui va leur apporter des nuisances de voisinage avec de la délinquance.</p>	<p>2.1. Insécurité</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p><i>2.1. Insécurité</i></p>
<p> [redacted] est opposée au projet dès lors qu'il supprime des terres agricoles et qu'il entraîne une perte de valeur du patrimoine immobilier.</p>	<p>4.1. Terres agricoles 6.1. Immobilier</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p><i>4.1. Terres agricoles</i> <i>6.1. Immobilier</i></p>
<p> [redacted] est opposée au projet pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour sauvegarder un environnement où la faune et la flore constituent une biodiversité exceptionnelle, - pour la conservation d'un site au sein du parc naturel régional du Luberon, - parce que sa création va entraîner une dévaluation du patrimoine immobilier 	<p>5.1. Biodiversité 7.1. Artificialisation des sols 6.1. Immobilier</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p><i>5.1. Biodiversité</i> <i>7.1. Artificialisation des sols</i> <i>6.1. Immobilier</i></p>
<p> [redacted] – est opposée au CEF. Elle fait valoir que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il entraînera une perte de terres agricoles, - il faut conserver un site sain, - il faut sauvegarder l'environnement, - il y aura une dévalorisation de tout le quartier, 	<p>4.1. Terres agricoles 5.1. Biodiversité 6.1. Immobilier 10.1. Impact sur le tourisme</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p><i>4.1. Terres agricoles</i> <i>5.1. Biodiversité</i> <i>6.1. Immobilier</i> <i>10.1. Impact sur le</i></p>

<p style="text-align: center;">OBSERVATIONS FORMULÉES</p> <p>  Observations consignées dans le registre d'enquête  Lettres remises directement ou envoyées au Commissaire-Enquêteur  Intervenants reçus en Mairie  Mails adressés </p>	<p style="text-align: center;">Réponses du maître d'ouvrage</p> <p>(Références à l'analyse des observations ci-dessus)</p>	<p style="text-align: center;"><i>AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR</i></p>
<p>- il y aura une perte d'attraction touristique</p>		<p><i>tourisme</i></p>
<p> [redacted] est opposé au projet. Il fait valoir que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il faut sauvegarder l'environnement - il y aura une dévalorisation de tout le quartier - des terres agricoles deviennent par « miracle » constructives - il faut conserver un site au sein du parc naturel régional du Luberon, 	<p>5.1. Biodiversité 6.1. Immobilier 7.2. Elaboration du PLU</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p><i>5.1. Biodiversité</i> <i>6.1. Immobilier</i> <i>7.2. Elaboration du PLU</i></p>
<p> [redacted] est opposé au projet. Il fait valoir que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sécurité et la tranquillité des riverains seront mises en cause, - il y aura dévalorisation du quartier avec non prise en compte de la perte de valeur de nos maisons dans l'étude d'impact, - perte d'attractivité pour la ville d'Apt « capitale du Luberon » - il n'y a pas eu de concertation, - inadéquation entre la surface des parcelles en cause et le prix payé par SOS Jeunesse (la vente s'est faite au détriment des aptésiens), de plus le CEF nécessite 5000 m² que va faire SOS Jeunesse des m² restants ? - artificialisation d'un terrain naturel en périphérie de la ville en contradiction avec la loi climat - il y aura perte de biodiversité dans le parc naturel régional du Luberon 	<p>2.1. Insécurité 6.1. Immobilier 1.1. Modalités de concertation 7.5. Superficie foncière 11.1 Prix de cession 7.1. Artificialisation des sols 5.1. Biodiversité</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p><i>2.1. Insécurité</i> <i>6.1. Immobilier</i> <i>1.1. Modalités de concertation</i> <i>7.5. Superficie foncière</i> <i>11.1 Prix de cession</i> <i>7.1. Artificialisation des sols</i> <i>5.1. Biodiversité</i></p>
<p> [redacted] sont opposés au projet. Ils font valoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - qu'il ne faut pas sacrifier des terres agricoles qui sont situées dans le parc naturel régional du Luberon et proches des maisons, - il faut préserver la biodiversité (faune et flore) ainsi que tranquillité et la sécurité des gens dans cette campagne - les maisons ne vaudront plus rien. 	<p>4.1. Terres agricoles 5.1. Biodiversité 6.1. Immobilier</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p><i>4.1. Terres agricoles</i> <i>5.1. Biodiversité</i> <i>6.1. Immobilier</i></p>

<p style="text-align: center;">OBSERVATIONS FORMULÉES</p> <p>  Observations consignées dans le registre d'enquête  Lettres remises directement ou envoyées au Commissaire-Enquêteur  Intervenants reçus en Mairie  Mails adressés </p>	<p style="text-align: center;">Réponses du maître d'ouvrage (Références à l'analyse des observations ci-dessus)</p>	<p style="text-align: center;"><i>AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR</i></p>
<p> [REDACTED] déclarent s'opposer au projet de construction d'un CEF sur la colline des Puits à APT pour les raisons évoquées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune information et concertation avec les riverains qui sont mis devant le fait accompli - Destruction de zones agricoles et de zones vertes au profit d'un bâtiment en béton - Non-respect de la charte du Parc du Lubéron, aucun des 4 axes n'est respecté - Voie d'accès qui mène à l'entrée du CEF très étroite, complètement inadaptée, ne supportant pas un passage d'engins pour la réalisation de travaux, et le trafic accru ensuite - Aucune commodité d'accès (pas de transports en commun) pour tout le personnel appelé à travailler dans ce centre, pour les familles, ... - Dévalorisation du patrimoine immobilier, de l'environnement APTESIEN, bien contraire au souhait de Madame la Maire d'APT qui veut valoriser à juste titre tous les atouts de sa ville. - demande à ce que soient proposés dans le département du Vaucluse d'autres sites pour ce projet prenant en compte la préservation de la biodiversité, sans destruction de zones vertes et de zones agricoles, de dévalorisation de patrimoine, dans une zone structurée pour un afflux de circulation, et bénéficiant de commodités pour le personnel amené à travailler dans ce centre, ainsi que les familles des jeunes 	<p>1.1. Modalités de concertation</p> <p>4.1. Terres agricoles</p> <p>7.1. Artificialisation des sols</p> <p>7.11 CEF Vert</p> <p>2.3. Circulation en phase exploitation</p> <p>3.2. Transports en commun</p> <p>7.3. Choix du site</p> <p>6.1. Immobilier</p>	<p><i>Voir rubriques :</i></p> <p><i>1.1. Modalités de concertation</i></p> <p><i>4.1. Terres agricoles</i></p> <p><i>7.1. Artificialisation des sols</i></p> <p><i>7.11 CEF Vert</i></p> <p><i>2.3. Circulation en phase exploitation</i></p> <p><i>3.2. Transports en commun</i></p> <p><i>7.3. Choix du site</i></p> <p><i>6.1. Immobilier</i></p>

Fait à Avignon, le 7 novembre 2022

Robert Dewulf, Commissaire enquêteur

ANNEXE 1 Affichages

<p>VILLE D'APT</p> <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>  <p>(VAUCLUSE)</p> <p>SERVICE URBANISME Tél: 04.90.04.37.50 Courriel : urbanisme@apt.fr</p> <p>CERTIFICAT</p> <p>Le maire de la commune d'Apt certifie que l'arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique sur le projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme d'Apt pour la réalisation d'un centre éducatif fermé porté par la DDJJ a été régulièrement affiché en Mairie d'Apt à compter du 8 Juillet 2022.</p> <p>Il restera affiché jusqu'à la fin de ladite enquête soit le 7 Octobre 2022.</p> <p>Fait à APT le 16.08.2022 Le Maire Véronique ARNAUD-DELOY</p> <p>Par délégation du Maire Jean AILLAUD Premier adjoint</p>  <p>Mairie d'Apt - Place Gabriel Péri - BP 171 - 84405 APT cedex ACCUEIL PUBLIC URBANISME - Services Techniques de la Ville d'Apt - Z.I. des Bourguignons - 84400 APT Tél. 04.90.04.37.50 - courriel : urbanisme@apt.fr - site : www.apt.fr</p>	<p>POLICE MUNICIPALE</p>  <p>APT</p> <p>REPUBLICQUE FRANCAISE</p> <p>RAPPORT DE CONSTATATION</p> <p>L'an deux mille vingt deux, le dix huit du mois d'août,</p> <p>Nous soussigné(s), Brigadier-Chef-Principal Daniel BLANC, Gardien-Brigadier Cédric MARY.</p> <p>Agents de Police Judiciaire Adjoints, agréés et assermentés, en résidence à la Mairie de la ville d'Apt. En fonction à la Police Municipale de la ville d'Apt. Agissant en tenue et de service, conformément aux ordres reçus de Madame le Maire de la ville d'Apt. Vu les articles 21, 21 2°, 21-1, 21-2, D15, 73 et 429 du Code de Procédure Pénale Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales Vu l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :</p> <p>Ce jour, le jeudi dix-huit août deux mille vingt-deux à treize heures et quarante cinq minutes, nous nous transportons au service urbanisme de la commune implanté Avenue Roumanille 84400 Apt. Sur place, nous sommes sollicités à la demande de Monsieur Christian PIREDDA agent de la collectivité chef du service urbanisme, afin de procéder à un constat d'affichage, portant sur l'avis d'enquête publique par arrêté préfectoral du premier juillet deux mille vingt-deux, portant sur le projet de centre éducatif fermé et mise en comptabilité du PLU d'Apt a été prescrite. Après dialogue, nous nous avançons à bord de notre véhicule sérigraphié sur les différentes zones d'affichage de l'avis d'enquête publique et procédons à une planche photographique des affichages, implantés, Avenue Roumanille devant la porte d'entrée du centre technique municipal de la commune d'Apt, Chemin des Abayers, Rue des Abayers et sur la porte de l'hôtel de ville Place Gabriel Péri. Fin de notre intervention, faisons retour au poste de la police municipale et procédons à la rédaction du présent rapport de constatation</p> <p>Rapport fait pour être transmis à notre Chef de Service ainsi qu'à Madame le Maire de la ville d'Apt.</p> <p>En conséquence, nous avons rédigé le présent rapport à toutes fins que vous jugerez utiles.</p> <p>Fait à Apt. Le 18/08/2022</p> <p>Signature du rapport N°2022 000074</p> <p>Les A.P.J.A. :</p>  <p>Page n°1 - 2022 000074</p>
---	---

Planche Photo du 18/08/2022, portant sur l'avis d'enquête publique, portant sur le projet d'un centre éducatif fermé.



Photo 1, vue de l'affichage de l'enquête publique, portant sur projet de construction d'un centre éducatif fermé.



Photo 2.

Affichage constaté sur porte d'entrée du centre technique implanté Avenue de Roumanille 84400 Apt.



ité du PLU d'Apt dans le cadre de la déclaration de projet de centre éducatif fermé



Photo 3.

Affichage implanté Chemin des Abayers 84400 Apt.



Photo 4.

Affichage implanté Rue des Abayers 84400 Apt, à proximité du Clos des Abayers.





Photo 5.

Affichage placardé sur porte d'entrée de l'hôtel de ville, Place Gabriel Péri 84400 Apt.



Annexe 2 Mémoire Association « La colline des Puits » avec pétition

1

ASSOCIATION Défense de la Colline des Puits
197 G Chemin des Abayers
84400 APT
collinedespuits@gmail.com

Services Techniques Municipaux
A l'attention de Monsieur Robert Dewulf,
Commissaire Enquêteur
Avenue Roumanille
ZI Bourguignons
84400 APT

Objet : ENQUETE PUBLIQUE : Projet de Centre Educatif Fermé à APT (77 pages).

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Suite à notre entretien le lundi 05 septembre 2022 à 09h00 au sein des services techniques municipaux de la commune d'Apt, nous vous adressons comme convenu, les revendications de notre association contre ce projet.

Nous tenions à vous indiquer que notre association a pour intérêt la défense de l'environnement, la qualité de vie, les espaces naturels et le développement durable de la Colline des Puits et de manière plus générale du Pays d'Apt.

1

I. UN LIEU INCOMPATIBLE



Photo : @lacollinedespuits - Parcelles concernées par le projet du CEF (Au centre)- Mai 2022



Photo : @lacollinedespuits - Parcelles projet du CEF (le champ agricole et le bois destiné à être rasé)- Juillet 2021

2

1 / Les Terres agricoles

Directives ministérielles :

Le Projet d'implantation de ce CEF sur des terres agricoles est en contradiction avec la directive ministérielle de Monsieur Jean Castex (Cf. circulaire du Premier Ministre Jean Castex, du 07 Janvier 2022, adressée à tous les Préfets de régions et de départements pour la mise en œuvre opérationnelle des mesures de la Loi « Climat et Résilience » en matière de lutte contre l'artificialisation des sols.

Destruction de la faune et de la flore :

Sur la Colline des Puits et sur les Terres concernées par ce Projet cohabitent un écosystème naturel, nécessaire à notre équilibre, une faune et une flore variées et bien implantées ainsi que des espèces protégées.

Ce bâtiment d'une ampleur conséquente de 1 200 m² avec une modification de 9 000 m² des terres agricoles consisterait à détruire une biodiversité qui serait amenée à disparaître, sur un site important du Parc Naturel Régional du Luberon.

C'est un bâtiment colossal qui sortirait de terre, telle une anomalie au milieu de ces champs et de ces bois.

Comment enlaidir un site naturel magnifique au cœur du Parc Naturel Régional du Luberon ??????!!!!

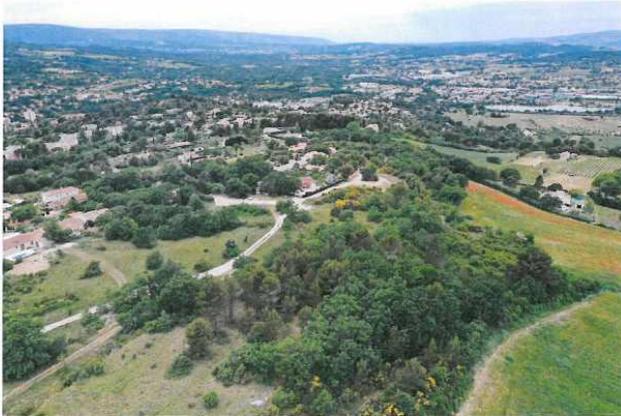


Photo : @lacollinedespuits - Parcelles concernées par le projet du CEF (Au centre et à droite) - Mai 2022

3

2/ Les enjeux environnementaux

- Une étude succincte pour des impacts fondamentaux :

Par le dossier incomplet sur l'étude environnementale, il est impossible de juger de l'impact du projet sur l'environnement, qui représente l'enjeu principal dans ce dossier.

La MRAe met en évidence le manque d'études dans sa synthèse et relève les manquements suivants :

Dans la qualité de la démarche, la MRAe précise que : « l'analyse des incidences sur la biodiversité, ciblée sur le secteur de projet, n'est pas complète. »

"L'analyse des enjeux nécessite des inventaires supplémentaires sur les périodes propices à l'observation des espèces floristiques et faunistiques"

"La MRAe note que l'évaluation des effets sur la biodiversité est sommaire et ne présente pas les incidences brutes sur les fonctionnalités écologiques."

- Un projet situé en plein cœur du Parc Naturel Régional du Luberon :

La MRAe rappelle que la commune d'Apt appartient au Parc Naturel Régional du Luberon ainsi qu'à la réserve naturelle géologique du Luberon et en conclut : « que certains de ses périmètres sont interceptés par le projet. »

Le Parc Naturel Régional du Luberon souligne : « ce projet s'implante sur une parcelle encore non artificialisée, en secteur agricole ou naturel. »

Un site naturel viendrait à disparaître : « Selon le dossier, la réalisation du projet nécessite l'abattage d'arbres. La MRAe souligne que non seulement les arbres seront abattus, mais l'état boisé sera supprimé. »

- Un projet qui ne montre pas l'exemple :

Il est rappelé tout au long de la présentation du dossier l'intérêt de faire un CEF Vert dont les activités éducatives seraient tournées vers l'environnement.

Afin d'être en symbiose avec ce que veut le projet, instaurer et montrer comme exemple aux jeunes, en les sensibilisant aux enjeux environnementaux, il serait plus judicieux, en premier lieu, que la construction, elle-même, respecte ces mêmes valeurs environnementales. Or c'est loin d'être le cas avec l'implantation de ce projet sur la si belle Colline des Puits.

4

Ex : Tome 1 / page 14 : « Réinsérer en éduquant et sensibilisant les jeunes et les professionnels aux questions environnementales à travers les CEF Verts. »

- « Les CEF Verts prévoient notamment que les jeunes soient en permanence sensibilisés aux questions environnementales, ... »
 - « Le CEF qui devrait voir le jour sur la commune d'Apt est pensé développement durable, répondant au cahier des charges des CEF Verts. »
- ...

3/ La Perte immobilière

L'ensemble de la Colline bénéficie d'un environnement exceptionnel, constitué d'un ensemble de campagne et d'habitat qualitatif faisant partie d'un des plus beaux quartiers du Pays d'Apt.

A 360°, la vue y est à couper le souffle (le Mont Ventoux, Le Luberon, Les Monts du Vaucluse).

Les familles, les travailleurs, les retraités, les résidences secondaires ainsi que les logements touristiques y vivent en toute tranquillité et sécurité.

L'habitat est entièrement maîtrisé, aucun autre bâtiment de grande envergure n'y est implanté (bâtiment professionnel, bâtiment collectif, ...).

Le projet en question a déjà figé notre Colline des Puits car depuis que celui-ci est à l'étude, les maisons ne peuvent plus se vendre. Les acheteurs fuient le quartier.

A titre d'exemple, une personne qui a sa propriété sur le Chemin des Abayers à plus de 500 mètres du projet s'est vu refusé la vente de sa maison à plusieurs reprises et ne trouve toujours pas d'acquéreur depuis plusieurs mois toujours pour le même motif : « l'ouverture d'un Centre Éducatif Fermé dans les environs de leur achat immobilier. »

De même, pour un habitant qui est limitrophe du futur projet.

Des riverains ont fait établir des estimatifs immobiliers de leurs propriétés par des professionnels qui ont rendu un verdict glacial : les maisons sont dévaluées de près de 50 % de leurs valeurs, et voir l'impossibilité de les vendre !!!

5

4/ La sécurité et la vie des riverains menacés

Le public accueilli dans ces centres provoque sur la Colline des Puits « un vent de panique » depuis que ce projet a émergé par rumeur. Nous avons dû nous renseigner, par nos propres moyens, sur le fonctionnement d'un Centre Éducatif Fermé.

Car à ce jour, il n'y a eu aucune réunion d'information pour renseigner les riverains et citoyens du Pays d'Apt par les élus ou les services de l'Etat. Ce dossier est étouffé (délibération du 23 mars 2021 sur la vente des parcelles agricoles communales au Groupe SOS Jeunesse non divulguée, une concertation non visible et non communiquée aux citoyens, ...).

Ex : Médiapart dresse un état des lieux d'un CEF en Auvergne, dans un article du 01 juin 2022 : « Les dingeries d'un centre pour mineurs délinquants : agressions, fugues spectaculaires, stupéfiants, ... les tensions sont devenues insupportables au CEF de Pionsat (Puy-de-Dôme), géré par le Groupe SOS, mastodonte de l'économie sociale, est mise en cause. »

Groupe SOS, acquéreur des parcelles pour le changement du PLU pour le futur projet du CEF d'APT!

Ex : Article du 05 août 2022 dans Ouest-France : « En Ile-et-Vilaine, deux mineurs s'enfuient de leur Centre Éducatif Fermé de Gêvezé et ont multiplié les délits et les vols : vol d'un véhicule puis d'un deuxième, un périple d'un peu moins d'une semaine. »

Ex : Article du 04 janvier 2022 de 76actu : « En Seine-Maritime, à Saint-Denis-le-Thibault, deux jeunes de 15 ans fuient d'un CEF le 03 janvier 2022 à 21h15, ils sont recherchés. »

6

5/ Succession de modification de PLU

Pour rappeler quelques dates clés dans les changements évolutifs du PLU, il convient de souligner que :

- Avant 2015 : Terres des Abayers concernées par le projet de CEF = zone verte
- De 2015 à juillet 2019 : étude de modification du PLU
- Le 15 Octobre 2018 : Avis Appel à Projet relatif à la création d'un centre éducatif fermé dans le département de Vaucluse.
- Le 23 juillet 2019 : approbation du nouveau PLU mis en vigueur, qui qualifie les terres des Abayers en zone Agricole.

Ex : Dans la note technique de l'Enquête Publique, le Parc Naturel Régional du Luberon précise que : « Cette parcelle, envisagée, pour être ouverte à l'urbanisation lors de l'élaboration du PLU, avait été retirée de la zone à urbaniser pour des motifs de préservation des secteurs agricoles et naturels et afin de limiter l'artificialisation du projet de PLU. »

6 / Enjeux économiques faibles

La municipalité avance comme **unique argument pour ce projet** : « La **Création d'emploi** » qui représente une mauvaise évaluation du contexte étant donné que les emplois recherchés pour le fonctionnement de ces centres demeurent des emplois spécialisés qui ne sont pas présents dans le Pays d'Apt.

Les emplois d'ordre moins qualifiés (cuisine, entretiens, ...) posent également un souci sur le secteur du Pays d'Apt qui est sinistré par le manque de personnes actives, qui ne viennent pas ou ne restent pas sur le territoire (difficulté à se loger, santé déficitaire, ...)

7

Toutes les entreprises du Pays d'Apt et dans tous les secteurs rencontrent de grandes difficultés de fonctionnement lié au personnel qualifié au moins qualifié. Le Pays d'Apt subit un désert dans le domaine du marché du travail.

Il est important de rappeler que l'enjeu MAJEUR de ces Centres Éducatifs Fermés réside dans leurs difficultés de fonctionnement liées au manque et à la gestion du personnel !!!!

Ex : Le journal Régional « Le Bien Public » publie le 07 août 2022 : « ...Faute de personnel, la PJJ a décidé le 22 juillet 2022 de suspendre temporairement l'activité du CEF de Châtillon-Sur-Seine. « Maltraitance, drogue, ... les syndicats dénoncent d'autres problèmes et souhaitent une fermeture définitive... ».

« ...ça fait seize ans qu'on essaie, mais le centre éducatif fermé (CEF) de Châtillon-Sur-Seine est un naufrage institutionnel, ça ne fonctionnera jamais », précise Mathieu Moreau, éducateur et secrétaire régional du syndicat SPPES-PJJ.

Ex : Médiapart publie le 07 septembre 2020 : « Alternative à la prison pour mineurs, le centre éducatif fermé des Chutes-Lavie est visé par une enquête pour traitements et malversations financières. Un rapport des services de l'Etat pointe des dysfonctionnements multiples. »

7 / Incohérence du projet

Implantation du projet incomplète :

Le projet tel que nous est présenté sur le dossier de l'Enquête Publique ne nous permet pas d'évaluer l'impact visuel des bâtiments (**Plans de coupe**) et la gêne occasionnée au voisinage.

Nous constatons également un nouveau bâtiment (**Logement**) qui n'apparaissait nulle part avant. Celui-ci attire notre attention et nos inquiétudes quant à l'impact visuel !!

8

Modification du projet en cours de route...

- Changement d'appellation « CEF » en « CEF Vert »

Nous pouvons constater un changement d'appellation pour le projet d'ouverture de ce nouveau CEF en Vaucluse. Dans la délibération votée par la Mairie le 23 mars 2021, il n'est pas question d'un « CEF Vert » mais d'un CEF tout court. La concertation lancée par les services de l'Etat du 16 juillet au 17 septembre 2021 n'emploie pas ce terme.

« Page 8 = Par la DPJJ dans le cadre de l'appel à projet un « CEF vert » dont les activités ... »

« Page 11 = La vaste emprise répond également aux critères d'un CEF vert ... ».

Quel est le cahier des charges de ces CEF verts présents dans aucun document jusqu'à présent ?

- Changement de surface de terrain nécessaire au projet

Nous pouvons constater un changement du cahier des charges par rapport à l'appel à projet pour un CEF en Vaucluse (octobre 2018) avec une modification de surface de terrain nécessaire au projet passant de 4 000 à 5 000 m² maximum à 8 000 m² dans le document de la mise en compatibilité du PLU d'Apt dans le cadre de la déclaration de projet – Rapport de présentation (page 8).

Prix de vente sous-estimé

Il est important de souligner que le prix de vente proposé pour les terres agricoles en question, destinées à construire ce projet, représente un prix sous-évalué définit à 410 000 € les 15 173 m² (soit 27 €/m²).

En effet, le prix ne correspond ni au tarif des terres agricoles ni au tarif des terrains constructibles (avoisinant les 100 €/m² pour l'habitable).

Et pour les bâtiments professionnels, la Communauté de Communes du Pays d'Apt vend 45 €/m².

9

Surcoût de construction par rapport à la topographie et à la nature du terrain

Les terres concernées présentent une topographie avec un dénivelé important (nombreuses restanques, pente sévère du terrain ...) qui entraînerait un réel surcoût pour la faisabilité du projet

La nature du terrain engendre également un surcoût considérable au niveau des fondations pour l'implantation d'un bâtiment de cette ampleur.

Le raccordement au réseau qui est prévu par le Clos des Abayers entraîne des dépenses supplémentaires et des notions de faisabilité avec un réseau qui n'a pas été prévu pour un tel dispositif.

8 / Refus systématique d'autres propositions de site

Nous avons sollicité à plusieurs reprises une rencontre sur site concerné avec :

- Monsieur Le préfet, Monsieur Bertrand Gaume, à qui nous avons écrit de nombreuses lettres sans jamais recevoir, en retour, une réponse pendant près d'un an et ½ (courriers LRAR, mails, ...).

- Madame Christine Hacques, Sous-Préfète d'Apt

- Madame Véronique Arnaud-Deloy, nouvelle Maire d'Apt

- L'ensemble des conseillers municipaux de la ville d'Apt

- Monsieur Julien Aubert, député de Vaucluse

Avec qui nous avons organisé le 06 janvier 2022, une rencontre sur site avec Monsieur Benoît Belvalette, directeur de la protection judiciaire Alpes et Vaucluse. A l'issue de cette rencontre un débat s'est ouvert pour que nous propositions d'autres sites à Mr Belvalette.

10

Très vite après l'envoi d'un courrier comme convenu et d'un dossier argumenté pour proposer deux terrains constructibles et un bâtiment à réhabiliter sur la commune d'Apt, il nous a retoqué pour nous indiquer que les alternatives ne seraient pas analysées, n'ayant pas le temps pour réétudier une autre implantation !!!!

- Madame Dominique Santoni, ancienne Maire d'Apt ayant engagé ce projet en 2021 et nouvelle Présidente de Département.

- Monsieur Gilles Ripert, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Apt.

Et avons sollicité récemment,

-Monsieur Jean-François Lovisololo, nouveau député de Vaucluse, qui est venu nous rencontrer récemment le jeudi 15 septembre 2022 sur site.

- Madame Violaine Démaret, nouvelle Préfète de notre département, qui nous a répondu dans un courrier courant septembre 2022 pour nous indiquer de répondre à l'enquête publique en cours.

D'un point de vue général, nous tenons à indiquer que Madame Céline CELCE, représentante de Apt Battant, et Monsieur Dominique Thevenieau (opposition du Conseil Municipal en place) sont les seuls élus à être venu à notre rencontre sur site, ayant ainsi répondu à nos invitations, pour visualiser le site et entendre nos doléances en matière d'environnement, de nuisances, de dévalorisation du site, et de perte immobilière pour les riverains.

II. Pour préserver ce site intact => Un projet agricole sous statut associatif :

« Les Jardins de la Belle Colline des Puits »



1/ Une réserve foncière communale sur des terres agricoles à soutenir et à valoriser

Dans les rapports des études liées à la validation du PLU actuel de la commune d'Apt, les conclusions sont insistantes sur le fait de laisser et conserver les terres agricoles et espaces naturels sur les parcelles des Abayers. Tout cela contribue, en effet, à maintenir un écosystème équilibré, une urbanisation maîtrisée, un espace de nature et de culture nécessaire pour les hommes et la planète.

La zone résidentielle actuelle a été définie pour ne plus s'étendre compte tenu des enjeux environnementaux de cette Colline, de ce quartier de la ville d'Apt.

2/ Un projet agricole inscrit dans UNE DÉMARCHÉ ENVIRONNEMENTALE

Par l'Association Défense de la Colline des Puits

Notre association « Défense de la Colline des Puits » va présenter un dossier en Mairie d'Apt prochainement pour l'acquisition des parcelles agricoles concernées par le Projet de CEF, afin de développer un projet agricole associatif tourné autour de l'agriculture, la conservation du site avec ses terres cultivées et ses espaces naturels et forestiers dans le but de maintenir la biodiversité présente en nombre sur le site, mais aussi contribuer à l'embellissement de celui-ci (gestion de l'entretien, débroussaillage,...).

Conservier et redonner ainsi toute son importance à ces terres nourricières.

Seront mis en avant les fondements suivants :

- Le « **bien manger** » en développant des jardins potagers, et de culture.
- **L'enjeu économique**, dans le contexte actuel, manger des fruits et des légumes demande des coûts financiers importants et de plus en plus difficiles au sein des foyers. Développer ses propres jardins potagers de quartier permettrait de maintenir cet accès à de la nourriture saine, biologique et de saison.
- **Le « lien social »** avant tout : un projet qui regroupe un groupe d'habitants d'un quartier où les rencontres intergénérationnelles seraient retrouvées. « Les Jardins de la Belle Colline des Puits » auraient pour objectif de réinventer les rapports entre voisins, les échanges d'expériences et de savoirs en développant l'esprit de solidarité.
- De **fortes valeurs écologiques** : avec le retour à la Terre, on est bien dans le retour à l'essentiel, au concret qui s'inscrit dans une démarche portée par de vrais valeurs écologiques respectueuses de l'environnement.

13

14

III.D'AUTRES LIEUX SONT ADAPTÉS À ACCUEILLIR CE PROJET :

Les Terrains constructibles :

1/ Terrain constructible à côté du nouveau bâtiment EDES (espace Départemental des Solidarités) à APT



PARCELLE ALO208 84400 APT TERRAIN CONSTRUCTIBLE, EN ZONE URBAINE, environ 8 000 m² PROPRIETAIRE = COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT, bénéficiant d'un environnement agréable, avec un avantage primordial à ce centre (une parcelle conséquente, dans un contexte urbain destiné au social).

2/ Terrain à la zone d'activité de Perréal à APT



Dans un environnement de choix, aux portes du parc naturel régional du Luberon. Son aménagement a été particulièrement soigné avec des espaces plantés généreux, une piste cyclable, ... des clôtures sur l'espace public.

Un autre exemple d'un CEF implanté en ZA = 2022 = Commune de Bergerac (24). En effet, le 1^{er} février 2022, le ministre de la Justice Mr Eric Dupond-Moretti a inauguré un nouveau CEF en zone d'activité artisanale dans la commune de Bergerac.

3/ Terrains constructibles à l'entrée de la ville d'Apt (à Bosque).

Sur l'entrée de la ville, nombre de terrains constructibles peuvent être étudié pour l'implantation de ce projet, loin des habitations.

14

Les Bâtiments à réhabiliter :

4/ Propriété privée en face du Plan d'eau à Apt, Bâtiment à réhabiliter avec accès privé



A REHABILITER, EN ZONE URBAINE, 84400 APT, surface totale bâtie de 1 048m², bénéficiant d'un environnement agréable, d'une vue dégagée et imprenable, entouré de nature, dans un projet répondant au cahier des charges du CEF pour rendre compatible ce projet en impactant le moins possible. En ne détruisant pas un site naturel, en n'artificialisant pas des terres agricoles utiles et nécessaires au Pays d'Apt, en respectant l'environnement, en respectant les règles d'urbanismes du PLU actuel de la commune.

5/ Château de Saint Lambert à Lioux, à l'abandon.



Il était une fois le château de Saint Lambert, de style renaissance, situé sur la commune de Lioux sur les monts du Vaucluse à environ 700 m d'altitude.

Acquis par le département en 1932, ce site fut transformé en préventorium pour enfants de santé fragile.

Actuellement à l'abandon, Le Maire du village craint de voir un patrimoine partir en fumé, un bâtiment qui se dégrade et soumis à d'éventuel actes de vandalismes.

6/ Bâtiments : base militaire de Saint Christol.

La base aérienne 200 Apt-Saint-Christol est une ancienne base aérienne de l'Armée de l'air française située sur le territoire de la commune de Saint-Christol, près de la ville d'Apt, dans le Vaucluse, des bâtiments déjà existants y sont disponibles

IV. Les citoyens mobilisés contre ce projet :

Nous tenons à rappeler que **notre association « Défense de la Colline des Puits »** regroupe un nombre d'adhérents importants qui se bat pour préserver un site intact de tout bétonnage, un lieu chargé de biodiversité, qui se compose de terres cultivées et d'espaces naturels et forestiers.

⇒ Un site A DEFENDRE et A PRESERVER !

Pour cela nous menons des actions diverses :

- Distribution de tracts marché d'Apt
- Manifestation à l'entrée de la ville d'Apt et distribution de tracts
- Communiqué de Presse, communication réseaux sociaux, ...
- Contact avec des associations environnementales (Luberon Nature, FNE 84, ...)
- Courriers aux Elus, organisation de rencontres, ...

LA PETITION : NON à la construction d'un CENTRE EDUCATIF FERME (CEF) sur la Commune d'Apt

Notre association a mis en place une pétition (support en ligne sur le site « MES OPINIONS ») qui à ce jour détient 1363 signatures (1253 signatures en ligne + 110 signatures papier).

Nous vous la transmettons ci-après, la pétition regroupe également des commentaires très intéressants de la part de la population qui ne veut pas du CEF sur ces terres agricoles.

Conclusion :

Notre Association « Défense de la Colline des Puits » se battra quotidiennement jusqu'au bout pour que ce projet ne voit pas le jour sur notre Belle Colline des Puits et notre avocat est à nos côtés pour poursuivre en Justice tout ce qui concerne l'avancée de ce projet.

Nous vous adressons, Monsieur Dewulf, l'expression de notre profonde considération et sommes dans l'attente de votre rapport qui, nous l'espérons, prendra en compte l'ensemble de ces éléments décisifs, **qui ne peuvent plus passer sous silence**, dans ce dossier.

Fait à Apt, le 04 octobre 2022

L'Association Défense de la Colline des Puits



NON à la construction d'un CENTRE EDUCATIF FERME (CEF) sur la commune d'APT

Auteur : Défense de la Colline des Puits

Créée le 20/04/2021

1.253 signatures (en ligne) + 110 signatures (papier)

= Total = 1363

Destinataire(s) : Dominique Santoni, Maire d'Apt (#) Bertrand Gaume, Préfet de Vaucluse

Habitants du Pays d'Apt, et des communes avoisinantes, nous nous opposons à la construction d'un Centre Éducatif Fermé (CEF) sur la Colline des Puits, à Apt, capitale du Luberon.

Ce projet vient en opposition à l'attractivité majeure de la commune : le tourisme et l'immobilier.

La Mairie d'Apt, qui est favorable au projet, et qui n'a jamais communiqué dessus, vend un ensemble parcellaire d'une contenance de 15 173 m² à l'association « Groupe SOS Jeunesse » pour y construire un CEF, un premier bâtiment de 1200 m² minimum accompagné de complexes sportifs et de loisirs pouvant accueillir 12 mineurs de 13 à 18 ans, si jeunes et pourtant ayant déjà un lourd parcours judiciaire. Ce sont des délinquants multirécidivistes (ayant été jugé pour crimes ou délits).

En nous unissant contre ce projet, nous disons non à la violence de ces centres et des problèmes de voisinage que cela implique, non à l'insécurité dans nos campagnes, dans nos villes, dans nos commerces et nos entreprises locales. Nous refusons de voir augmenter le trafic de drogue et de délinquance dans notre commune. Nous disons non à la violence et la peur du quotidien. Nous nous opposons à l'insécurité pour nos enfants et nos familles. Nous refusons de voir nos maisons subir une perte de valeur voir une annulation de leur valeur immobilière, pour les riverains mais c'est également la réputation de tout le Pays d'Apt qui entre en jeu avec une nette dévalorisation de son patrimoine immobilier qui serait considérablement impacté par un tel projet, rendant ainsi la commune nettement moins attrayante !!! C'est une économie locale que l'on menace de faire exploser par la construction d'un tel Projet sur APT !

Des lieux beaucoup plus retirés, comme en rase campagne, éloignés de maisons, ou à contrario des lieux complètement urbanisés (proche d'un centre hospitalier des grandes agglomérations par exemple), desservis par les transports en commun et complexes médicaux, nécessaire au cahier des charges de la construction de ces CEF, sont nettement plus adaptés à l'implantation d'un CEF !!!

Nous devons défendre notre cause, nous avons droit à la sécurité des Aptésiens, et avons le droit de conserver le calme et la tranquillité de notre quotidien. Nous devons défendre les espaces naturels de nos campagnes, de l'environnement et du développement durable de la Colline des Puits et de manière plus générale du Pays d'Apt. Nous avons choisi de vivre dans un endroit calme et sécurisant. En effet, le lieu d'implantation du projet est complètement inadapté, en zone Agricole du PLU, à proximité très rapproché de maisons.

Mobilisez-vous pour conserver le Pays d'Apt en une ville attrayante, avec énormément d'atouts pour les touristes et ainsi favorable à notre économie locale et non en une commune d'accueil pour CEF !!!

C'est notre combat à tous. Merci pour votre implication. N'hésitez pas à partager cette pétition à tous vos contacts ! (Pensez à rajouter votre lieu de résidence dans la partie commentaire).

Liste des 1.253 signatures et 299 commentaires :

20/04/2021 19:39:10 - Defense - Colline des puits

Centre d'implacements et le lieu de construction
20/04/2021 22:01:26 [Redacted] 84400 - Apt

20/04/2021 22:38:18 [Redacted] Illfurth

C'est un endroit possible, il y a plein d'autres endroits mieux que celui là non entouré de résident pour construire ceci.

21/04/2021 08:11:19 [REDACTED] 84400 - Apt

Je n'ai rien contre ces jeunes il faut bien les aider mais le lieu géographique entouré d'habitations n'est pas propice de mon point de vue et crée déjà une polémique ce qui n'est pas constructif.

21/04/2021 08:11:43

Cela va créer un point de plus d'insécurité. Je ne comprends pas pourquoi ce projet va être fait à cet endroit... Le lieu n'est pas approprié les gens ont payé des terrains une fortune pour conduire et vous vous leur planté ça à 10 m de leurs barraque non mais elle quel...

21/04/2021 09:19:51 [REDACTED] 84400 - Apt

J'ai emménagé il y a peut pour la tranquillité et le bon équilibre pour mon fils nous venons de marseille j'ai quitter tous ça pour pas le retrouver ici

21/04/2021 09:37:43 [REDACTED]

21/04/2021 09:58:49 [REDACTED] 84400 - Apt

C'est mon quartier et je veux conserver le calme et le bon vivre

21/04/2021 12:53:52 [REDACTED] 84400 - Apt

21/04/2021 14:07:05 [REDACTED] 84400 - Apt

21/04/2021 16:00:25

21/04/2021 16:47:24

21/04/2021 17:36:53 [REDACTED] 84400 - Apt

21/04/2021 17:40:33 [REDACTED] 84400 - Apt

21/04/2021 17:47:29 [REDACTED] 84400 - Apt

21/04/2021 17:52:51 [REDACTED] 38460 - Soleymieu

21/04/2021 18:48:36 [REDACTED] 84400 - Apt

21/04/2021 18:59:43 [REDACTED] 84400 - Apt

21/04/2021 19:02:29 [REDACTED] 59154 - Crespin

21/04/2021 19:02:47 [REDACTED] 84400 - Apt

[REDACTED] Je signe parce que ce CEF sera trop près des habitations. De plus, à part la vente du terrain et certainement une taxe, et suivant un reportage vu dernièrement sur les centres carcéraux, cet établissement n'apportera rien à l'économie de la ville.

21/04/2021 19:46:59

Parce que nous avons déjà une parti des personnes venant de l'HP de monfaveit sur Apten réhablition médicamenteuse, je pense donc que notre ville n'a pas besoin de plus de risque de problèmes pour ses concitoyens.

21/04/2021 20:43:30 [REDACTED] 84400 - Gargas

Nous ne comprenons pas le choix du lieu qui est complètement aberrant ! Il y a un ancien centre qui n'est plus exploité : le centre le calaron romaine de Saint Martin de Castillon et qui est en pleine Lambagne. Ce ne sert à rien de construire de nouveaux bâtiments alors qu'il s'en existe déjà. Arrêtez de gaspiller notre argent.

21/04/2021 21:33:31 [REDACTED] 84400 - Apt

21/04/2021 21:38:57 [REDACTED] 84400 - Apt

21/04/2021 21:39:52

21/04/2021 21:56:27

21/04/2021 21:56:53 [REDACTED] 73230 - Barby

21/04/2021 22:03:05 [REDACTED] 57500 - St avold

Je suis contre un tel projet

21/04/2021 22:13:17

riveraine du projet

21/04/2021 22:22:09

21/04/2021 22:22:33 [REDACTED]

21/04/2021 22:23:12

21/04/2021 22:26:46 [REDACTED] 84400 - Apt

21/04/2021 22:29:42 [REDACTED] 84490 - St saturnin les apt

Habitation aux puils

21/04/2021 22:48:30 [REDACTED] 84400

21/04/2021 22:57:44 [REDACTED] 13960 - Sausset les pins

Notre pays est déjà pas sécurisant. Nous souhaitons que nos campagnes et petite villages où nous nous sentons en sécurité le reste, car cela représente une liberté.

21/04/2021 23:34:41 [REDACTED] 84490 - Saint-saturnin-lès-apt.

21/04/2021 23:42:08 [REDACTED] 13960 - Sausset les pins

21/04/2021 23:58:50 [REDACTED] 84400 - Apt

22/04/2021 00:03:06

22/04/2021 03:21:15 [REDACTED] 95270 - Nolsy sur oise

22/04/2021 05:56:16 [REDACTED] 44400 - Rezé

22/04/2021 06:36:05 [REDACTED] 84400 - Apt

22/04/2021 06:44:44 [REDACTED] 84400 - Apt

22/04/2021 07:22:16

C'est une zone inconstructible ou vent être construits 1200m², c'est inexplicable

22/04/2021 07:52:11 [REDACTED] 11300 - Malvies

22/04/2021 08:10:53 [REDACTED] 84400 - Apt

22/04/2021 08:52:47 [REDACTED] 84400 - Apt

Car je ne veux pas être à côté de chez moi !!!

22/04/2021 09:02:17 [REDACTED] 84400 - Apt

Non à cet établissement à côté d'un lotissement résidentiel

22/04/2021 09:08:51 [REDACTED] 84400 - Apt

Absolument contre ce projet. Apt est la capitale du luberon, secteur qui devrait être encore plus développé et ailleurs. Nous n'avons aucune raison d'avoir cet établissement qui n'est juste pour des raisons politiques

22/04/2021 09:21:31 [REDACTED] 84400 - Apt

22/04/2021 09:28:32 [REDACTED] 84400 - Apt

22/04/2021 09:32:31 [REDACTED] 84220

22/04/2021 09:58:46 [REDACTED] 42000 - St etienne

22/04/2021 10:11:55

Cet espace est destiné à la biodiversité

22/04/2021 13:13:58

22/04/2021 13:50:40 [REDACTED] 84400 - Apt

Pour la tranquillité de mes parents qui habitent à moins d'un kilomètre du lieu.

22/04/2021 13:55:48 [REDACTED] 84220 - Murs

22/04/2021 14:15:21

22/04/2021 14:22:51 [REDACTED] 01828 - Adc

22/04/2021 14:24:17

22/04/2021 15:36:48

22/04/2021 19:12:03 [REDACTED] 84400 - Apt

22/04/2021 19:42:47

Baucoup de petits délinquants déjà sur Apt

22/04/2021 19:58:40 [REDACTED] - 84400

car je suis riverains et que je m'y oppose !

22/04/2021 20:05:19

22/04/2021 20:32:25 [REDACTED] - 84400 - Apt

22/04/2021 21:13:32 [REDACTED] - 84400 - Apt

22/04/2021 21:25:46 [REDACTED] - 84400 - Apt

22/04/2021 21:37:15

22/04/2021 21:47:26 [REDACTED] - 84400 - Apt

Il y a assez de délinquants dans notre commune

23/04/2021 07:03:07 [REDACTED] - 84400 - Apt

23/04/2021 08:51:09 [REDACTED] - Neuilly sur seine

23/04/2021 12:23:42 [REDACTED] - 84400 - Villars

Pays d'apt com paisible où règne le vivre ensemble ne le dénaturons pas...

23/04/2021 12:40:42 [REDACTED] - 84400 - Apt

Habitant le quartier je suis contre le choix de l'emplacement pour ce projet. Il fera parti du lotissement avec accès par le lotissement. Augmentation du trafic, passage de gros véhicules sur une voie qu'il a été calibrée pour un lotissement de 16 parcelles. Pour la mairie c'est une vocation d'opportunité. On a déjà échappé à un lotissement de 80 maisons dans le PLU. Récupère la parcelle en friche 500 qui est bordée par le canal de Provence. Que va-t-on faire la mairie? Je verrai bien une remise en culture avec maraîchage pour la Sater. Un jeune qui voudrait se lancer.

23/04/2021 18:17:04

Non à la construction

23/04/2021 22:59:49

Comme toujours toutes les décisions de la mairie sont prises sans aucune concertation et de plus dans un lieu inadéquat à une telle construction, Chemin des puits.

23/04/2021 23:49:42 [REDACTED] - 84400 - Apt

24/04/2021 06:28:24

Ca sert à rien cela ne fait pas avancer les choses, laissez ça aux communes qui peuvent les accueillir ...! Cela va engendrer pleins de problèmes liés à leurs familles ... !!!

24/04/2021 07:41:56 [REDACTED] - 84400 - Apt

24/04/2021 08:02:41

24/04/2021 08:27:27

Emplacement géographiquement inadéquate

24/04/2021 08:29:56 [REDACTED] - 84400 - Auribeau

J'habite apt (propriétaire) et j'ai des enfants... Je ne veux pas que mes enfants grandissent proche de ce genre de centre. Et je ne veux pas que ma maison neuve (2020) perde de la valeur.

24/04/2021 08:47:17 [REDACTED] - 84400 - Apt

24/04/2021 08:53:22 [REDACTED] - 84400 - Apt

Trop proche de la ville - surtout au tournant et de la sérénité des riverains

24/04/2021 09:44:24 [REDACTED] - 70300 - Luxeuil les bains

Zone agricole - zone classée E568

24/04/2021 10:04:47

Nous voulons notre tranquillité pas de cet établissement près de chez nous!

24/04/2021 10:57:19 [REDACTED] - Apt

24/04/2021 11:01:30 [REDACTED] - 04150 - Simiane la rotonde

24/04/2021 14:09:32 [REDACTED] - 84750

21

Mairie que nos politiques fassent n'importe quoi. Sans leire de débat avec les citoyens. Et pourtant pour les élections la il y a du monde dans nos blocs à lettres et dans les rues pour touchez aer mains.

24/04/2021 14:46:51 [REDACTED] - Apt

24/04/2021 16:09:55 [REDACTED] - 84400 - Apt

24/04/2021 16:34:34 [REDACTED] - 84400 - Apt

24/04/2021 16:42:34 [REDACTED] - 30000

24/04/2021 18:41:06 [REDACTED] - 12850 - Onet-le-château

24/04/2021 20:01:11

24/04/2021 20:20:49

24/04/2021 21:59:05

24/04/2021 23:00:55 [REDACTED] - 84400 - Apt

24/04/2021 23:58:32 [REDACTED] - 84400 - Apt

25/04/2021 07:23:05

Un CEF est inutile sur apt.

25/04/2021 08:44:45 [REDACTED] - 84400

25/04/2021 12:30:19 [REDACTED] - 84400 - Apt

25/04/2021 12:30:34 [REDACTED] - 84400 - Apt

Riverains,

25/04/2021 13:55:42 - 84400 - Apt

Non respect de l'environnement à Apt

25/04/2021 15:30:02 [REDACTED] - 84400 - Apt

25/04/2021 18:59:57

25/04/2021 21:19:56 [REDACTED] - 84400 - Apt

25/04/2021 22:20:12 [REDACTED] - 84490 - St saturnin les apt

Faire se centre juste à côté de St Michel la ou la delinquance et a ces haute

25/04/2021 22:21:19

25/04/2021 22:23:04

25/04/2021 22:29:20

25/04/2021 22:45:28 [REDACTED] - 84220 - Goult

25/04/2021 23:10:47 [REDACTED] - 84500 - Bollene

Je suis contre

25/04/2021 23:16:54

25/04/2021 23:32:47 [REDACTED]

26/04/2021 00:11:29 [REDACTED]

En tant que voisin proche de ce projet je souhaite garder la sérénité de mon quartier

26/04/2021 05:56:16 [REDACTED] - 84400 - Apt

On a déjà le Kappa annexe de Montavet qui nous amène des cas ingérables qui nuisent à la bonne image et à la sérénité... dans un contexte de développement touristique et immobilier un CFF est il vraiment bienvenu ??

26/04/2021 07:33:10 [REDACTED] - 84400 - Apt

26/04/2021 07:46:50 [REDACTED] - 84400 - Apt

J'habite à 350 m et je n'ai pas été informé. Pourquoi ne pas construire cette résidence du côté de la Providence, chemin du coulet il y a de la place aussi.

26/04/2021 08:12:14 [REDACTED] - Apt

22

Inécurité et j'ai de la famille sur Apt
26/04/2021 08:17:49 [REDACTED] - 13140 - Miramas

J'ai travaillé dans ce domaine, apt ne pourrait pas gérer correctement, il faut un environnement adéquat.
26/04/2021 08:19:12 [REDACTED] - 84400 - Gargas

Un projet décidé en catimini par une mairie qui n'est déjà pas capable de gérer sa propre délinquance...
26/04/2021 08:23:05 [REDACTED] - 84750 - Caseneuve

26/04/2021 08:55:35 [REDACTED]

26/04/2021 09:08:49 [REDACTED] - 74160 - Feigères

Marre d'un ville qu'on prend pour une pouille sociale.
26/04/2021 09:09:47 [REDACTED]

Apt
26/04/2021 09:13:36 [REDACTED] - 84400 - Apt
26/04/2021 09:40:11 [REDACTED] - 84400 - Apt
26/04/2021 09:43:44 [REDACTED] - 84400 - Auribeau

projet non concerté et inadapté à la ville d'Apt
26/04/2021 09:57:14 [REDACTED] - 84400 - Apt

opposant à ce projet
26/04/2021 10:15:39 [REDACTED] - 84400 - Apt
26/04/2021 11:02:18 [REDACTED]

26/04/2021 12:47:30 - A - S

Pour la tranquillité de notre grand village.
26/04/2021 14:09:14 [REDACTED] - 84400 - Apt

Barre que la violence est déjà très présente à apt
26/04/2021 14:15:29 [REDACTED]

St Michel à longtempis était le centre de la délinquance et violence. Depuis quelques années cela va un peu mieux. Ce n'est pas pour faire pire qu'avant...
26/04/2021 15:24:04 [REDACTED]

26/04/2021 15:43:32 [REDACTED] - 84490 - St saturnin les apt

Pourquoi faut-il toujours que les braves gens subissent les mauvais choix des politiques?
26/04/2021 16:42:48 [REDACTED]

Je suis totalement contre ce projet, Gardons la colline des puits intacte. Protégeons la. Mme Sarrion aurait pu nous concerner pour ce projet dont je m'oppose farouchement. Il y a d'autres endroits pour faire un tel centre. À côté de la maison d'hôte La Providence. Une excellente idée. Il y a quelques années ce Centre S'est fait dans les Alpes-de-Haute-Provence. Plus précisément au village de Gannigobie. À Peyrus nous avons eu que des ennuis et gros désagréments. Drogue??? vols vols etc etc. Je dis NON à ce Projet FOU.
26/04/2021 17:46:05 [REDACTED] - 05350 - Pelvoux

Cin les mettre en tal direct ça sera mieux
26/04/2021 18:13:10 [REDACTED] - 84400 - Apt
26/04/2021 18:14:21 [REDACTED] - 84400 - Apt (I)
26/04/2021 18:15:01 [REDACTED] - 84400 - Apt
26/04/2021 18:17:54 [REDACTED] - 84400 - Apt
26/04/2021 18:43:35 [REDACTED] - 84400 - Apt
26/04/2021 18:52:29 [REDACTED] - 84220 - Goult
26/04/2021 19:18:40 [REDACTED] - 84400 - Gargas
26/04/2021 20:03:21 [REDACTED] - 84400 - Apt
26/04/2021 20:32:52 [REDACTED] - 84220 - Roussillon

23

26/04/2021 20:53:39 [REDACTED] - 84400 - Gargas

26/04/2021 20:55:43 [REDACTED]

26/04/2021 21:11:01 [REDACTED] - 84400 - Apt
26/04/2021 22:04:45 [REDACTED] - 84750 - Caseneuve

Opposé à ce projet.
26/04/2021 23:30:32 [REDACTED]

27/04/2021 05:12:09 [REDACTED]

27/04/2021 07:58:04 [REDACTED]

27/04/2021 08:22:42 [REDACTED] - 04280 - Céreste
27/04/2021 08:29:27 [REDACTED]

je veux préserver ma tranquillité
27/04/2021 08:34:13 [REDACTED] - Aubervilliers
27/04/2021 09:06:13 [REDACTED] - 84400 - Villars

84400 castellet
27/04/2021 10:17:34 [REDACTED] - 84400 - Castellet

Je veux garder le calme de ma commune
27/04/2021 11:31:32 [REDACTED] - 84400 - Apt

Aucune confiance en le groupe S05 et aucune information de la part de la mairie sur ce projet
27/04/2021 13:18:06 [REDACTED]

Mauvaise réputation du Groupe S05 et de sa capacité d'encadrement. Non information de la mairie.
27/04/2021 13:26:39 [REDACTED]

27/04/2021 13:41:47 [REDACTED]

27/04/2021 14:11:34 [REDACTED] - 84400 - Apt
27/04/2021 14:13:53 [REDACTED]

27/04/2021 16:54:36 [REDACTED] - 84400 - Saignon
27/04/2021 19:30:27 [REDACTED] - 84750 - Viens

Cette proposition est totalement inacceptable, et j'ai acheté une maison dans le quartier en raison de son environnement paisible et de sa faible criminalité. J'aimerais que l'élite politique installe ces centres à côté de leurs propres maisons pour nous montrer à tous un exemple de la facilité avec laquelle on peut accepter de vivre avec des délinquants juvéniles à sa porte.
27/04/2021 19:34:59 [REDACTED]

27/04/2021 19:40:19 [REDACTED]

Solidarité avec les riverains
27/04/2021 19:54:18 [REDACTED] - 84400 - Rustrel
27/04/2021 19:56:45 [REDACTED] - 84490 - St saturnin les apt
27/04/2021 19:57:52 [REDACTED] - 84400 - Apt
27/04/2021 20:01:13 [REDACTED] - 84400 - Gargas
27/04/2021 20:04:06 [REDACTED] - 84400 - Apt
27/04/2021 20:06:09 [REDACTED] - 84400 - Gargas
27/04/2021 20:18:24 [REDACTED]
27/04/2021 20:19:56 [REDACTED] - 84400 - Apt

On a plus besoin de ça à apt
27/04/2021 20:25:04 - 84400 - Gargas

24

Habitant le quartier, je n'ai aucune envie d'être la voisine!

27/04/2021 20:31:07 [REDACTED]

27/04/2021 20:35:58 [REDACTED] 84400 - Apt

27/04/2021 21:01:09 [REDACTED] 83330 - Le beausset

27/04/2021 21:12:37 [REDACTED]

27/04/2021 21:13:48 [REDACTED]

27/04/2021 21:14:42 [REDACTED]

Je suis une ancienne aptésienne, j'habite près des puits. Un endroit tranquille.

27/04/2021 21:18:43 [REDACTED] 84400 - Apt

Je suis contre

27/04/2021 21:20:08 [REDACTED] 84400 - Gargas

Je ne veux pas voir de centre comme ça vers chez nous

27/04/2021 21:20:43 [REDACTED] 84490 - Saint saturnin les apt

projet à mener dans un lieu plus isolé. Apt étant déjà devenu une annexe de Montfavet et du Pontet...

27/04/2021 21:20:45 [REDACTED]

27/04/2021 21:42:52 [REDACTED]

27/04/2021 21:53:16 [REDACTED] 67770 - Sessenheim

27/04/2021 22:41:16 [REDACTED] 84400 - Apt

27/04/2021 23:34:17 [REDACTED] 84400 - Apt

Ce n'est pas le lieu adapté, il n'y a ni transport ni espace de soins à proximité, pourquoi ne pas privilégier certains bâtiments à l'abandon?

27/04/2021 23:41:18 [REDACTED]

28/04/2021 05:28:05 [REDACTED] 84400 - Apt

28/04/2021 05:38:57 [REDACTED] 84400 - Apt

28/04/2021 06:35:41 [REDACTED]

28/04/2021 07:11:27 [REDACTED]

Riverains

28/04/2021 08:04:53 [REDACTED] 84400 - Apt

28/04/2021 08:41:01 [REDACTED] 84400 - Apt

Il y a bien d'autres choses à construire avant! Tout est fait pour entretenir le social, en en a marre de payer et de subir!

28/04/2021 08:47:26 [REDACTED] 84400 - Apt

28/04/2021 09:03:33 [REDACTED] 84400 - Castellet

28/04/2021 09:12:08 [REDACTED]

Le coût est scandaleux

28/04/2021 09:50:09 [REDACTED] 59370 - Mons en baroeul

84400 Apt

28/04/2021 11:17:38 [REDACTED] 84400 - Apt

28/04/2021 11:31:06 [REDACTED] 84750 - Caseneuve

28/04/2021 11:57:54 [REDACTED] 84400 - Apt

28/04/2021 11:58:06 [REDACTED] 06220 - Murs

étant propriétaires sur colline, nous sommes d'avis que l'implantation d'un tel projet à côté d'un quartier résidentiel n'est pas apt. En plus c'est plein dans le parc naturel du Lubéron!

28/04/2021 13:11:01 [REDACTED]

25

mesure inappropriée

28/04/2021 13:12:41 [REDACTED] 84400 - Apt

étant propriétaires sur colline, nous sommes d'avis que l'implantation d'un tel projet à côté d'un quartier résidentiel n'est pas apt. En plus c'est plein dans le parc naturel du Lubéron!

28/04/2021 13:15:03 [REDACTED] 84400 - Apt

28/04/2021 14:29:44 [REDACTED] 84400 - Apt

Pas d'accord

28/04/2021 14:51:17 [REDACTED] 84400 - Apt

28/04/2021 16:46:24 [REDACTED] 84400 - Apt

28/04/2021 17:04:02 [REDACTED] 84400 - Apt

Manque d'infos en amont

28/04/2021 17:32:33 - Marrou - Bernard - 84400 - Apt

28/04/2021 17:35:31 [REDACTED]

Je signe pour soutenir les aptésiens contre ce projet qui ne va apporter que des nuisances et augmenter la précarité, et l'insécurité de cette ville paisible et touristique attachée au Lubéron - Madame le maire commet une grave erreur et une trahison envers ses administrés aptésiens...

28/04/2021 17:55:39 [REDACTED]

28/04/2021 19:10:22 [REDACTED] 84400 - Apt

Pour son emplacement, en soi, l'attente au calme et à la valeur d'un quartier, l'urbanisation d'un terrain naturel alors qu'il peut y avoir réhabilitation de bâtiment?

28/04/2021 19:28:42 [REDACTED] 84400 - Apt

28/04/2021 20:05:42 [REDACTED] 84490

D'entre ma belle Provence

28/04/2021 20:07:37 [REDACTED]

28/04/2021 22:18:13 [REDACTED] 84480 - Bonnieux

29/04/2021 07:30:50 [REDACTED] 84400 - Apt

La population n'a pas été informé, la construction est prévue en zone agricole non constructible. Le site est un des rares cotées agréables de la commune. Apt a besoin de dynamisme et de revalorisation et non d'une nouvelle mauvaise image

29/04/2021 08:30:55 [REDACTED] 84400 - Gargas

29/04/2021 08:33:16 [REDACTED] 84400 - Apt

29/04/2021 08:36:00 [REDACTED]

Refus du c e f

29/04/2021 09:02:50 [REDACTED]

Il y a assez de constructions

29/04/2021 09:16:02 [REDACTED] 84120 - Beaumont de pertuis

29/04/2021 09:19:36 [REDACTED] 4612 - Wangen b. alten

29/04/2021 09:25:05 [REDACTED] 84400 - Apt

Pour que le quartier reste calme et que ce projet ne dénature pas l'environnement.

29/04/2021 09:29:51 [REDACTED] 84400 - Apt

Inutilité de construire de nouveaux bâtiments alors que tant d'autres sont inoccupés.

29/04/2021 09:36:26 [REDACTED] 84220 - Murs

REDOUVREZ CAYRONE

29/04/2021 10:27:55 [REDACTED] 24200 - Marillac St Quentin

Père que ça ne me plaît pas

29/04/2021 11:00:10 [REDACTED] 29190 - Pleyben

26

Apt est un écrin de verdure et de calme à préserver je suis convaincu que ces braves gens pourront très facilement se réintégrer dans un CCF d'une grande métropole.
 29/04/2021 11:44:25 [redacted] 13012 - Marseille 12

J'habite au chemin des puits et je ne veux pas avoir un tel centre dans mon quartier
 29/04/2021 12:23:14 [redacted] 84400 - Apt

Trop de violence sera présent a apt
 29/04/2021 13:52:05 [redacted] 84400 - Apt

Les parcelles agricoles qui sont vendues par la mairie sont non constructibles. Ma famille habite à côté et je ne souhaite pas voir la tranquillité de ce lieu préservé entachés par un projet démesuré. Il y a d'autres combats et projets bien plus essentiels et prioritaires pour cette commune!!! J'habite Bonnieux.
 29/04/2021 15:23:29 [redacted] 66250 - St laurent de la salanque

Il y a assez de délinquants à Apt
 29/04/2021 16:19:42 [redacted]

29/04/2021 16:36:12 [redacted] 84400 - Apt

29/04/2021 16:54:17 [redacted]

Pour soutenir les riverains du futur projet qu'ils puissent garder une tranquillité de vie et une sérénité. Et pour notre région, je pense que ça n'amènera que des problèmes d'insécurité ???
 29/04/2021 17:17:39 [redacted]

29/04/2021 19:15:34 [redacted] 84400 - Apt

29/04/2021 19:19:48 [redacted] 84400 - Villars

Parce que mes parents, Monsieur et Madame [redacted] sur Apt (84400) ont vécu sur la commune d'Apt depuis leur naissance et réclament de vivre en retraites dans la paix sécurisante que leur offre actuellement Apt et ses environs.
 29/04/2021 19:52:53 [redacted]

29/04/2021 22:02:54 [redacted]

profondons ce qui nous reste de responsabilité, de liberté de choix Défense de notre environnement naturel encore tranquille
 30/04/2021 08:26:03 [redacted] 84400 - Apt

pour apt
 30/04/2021 10:17:30 [redacted] 84400 - Apt

riverain
 30/04/2021 11:00:17 [redacted] 84400 - Apt

30/04/2021 11:32:56 [redacted] 84400 - Rustrel

Apt
 30/04/2021 12:02:33 [redacted]

Lieu inadéquat et aucune concertation des habitants et riverains
 30/04/2021 12:52:49 [redacted] 84400 - Apt

30/04/2021 13:10:24 [redacted] 84400 - Villars

30/04/2021 13:12:29 [redacted]

30/04/2021 13:40:18 [redacted] 84400 - Apt

assez de problèmes
 30/04/2021 14:07:11 [redacted] 84400 - Apt

30/04/2021 14:41:36 [redacted] 84400 - Apt

Sécurité, valeur du patrimoine
 30/04/2021 15:12:05 [redacted] 84400 - Apt

Sécurité, valeur du patrimoine
 30/04/2021 15:15:57 [redacted] 84400 - Apt

27

preserver le calme et la tranquillité de notre jolie ville. Eviter la naissance de la violence!!
 30/04/2021 19:52:25 [redacted] 84400 - Apt

30/04/2021 23:03:45 [redacted] 66820 - Vernet les bains

30/04/2021 23:06:02 [redacted] 84400 - Apt

Ce ne sont pas aux sociétés privées de gérer ces problématiques pas évidentes du reste. Par ailleurs il N'y a pas eu de concertation publique ni d'informations du pourquoi comment/ où/ quand.

01/05/2021 15:56:13 [redacted] 84750 - Caseneuve

01/05/2021 16:02:24 [redacted] 84400 - Apt

02/05/2021 05:12:41 [redacted] 84400

Centre fermé? non! et Il y aura, comme dans l'Aude, par ex., COLLUSION ou RIVALITE avec les déjà délinquants des quartiers de la colline aux puits.

02/05/2021 10:57:06 [redacted] 84400 - Apt

Pour le calme

02/05/2021 18:56:32 [redacted]

02/05/2021 19:26:20 [redacted]

Projet complètement inadéquat à l'environnement et au quartier résidentiel. Trop de constructions déjà sur les hauteurs d'Apt. Apt a un patrimoine naturel exceptionnel et devrait s'employer à le valoriser et limiter les constructions. La ville a besoin du tourisme et non de le faire fuir.

02/05/2021 21:41:34 [redacted] 84400 - Apt

ce n'est pas simplement le problème de la colline des puits mais bien celui de Apt et de tous ses habitants qui sommes concernés par les conséquences de cette décision non concertée que ce soit personnellement ou pour l'image de notre ville. Je suis absolument contre.

02/05/2021 21:58:23 [redacted] 84400 - Apt

03/05/2021 11:40:05 [redacted] 84400 - Apt

J'ai pressenti le sentiment que la mairie d'Apt a hâte d'appartenir à la Provence, on veut nous changer en une de ces villes autour de Paris. Nous les étrangers sont ici pour la Provence, sinon on est mieux chez nous (dans mon cas la Gironde).

03/05/2021 14:31:51 [redacted] 84400 - Apt

Centre ce centre dans un quartier résidentiel

03/05/2021 20:55:23 [redacted] 84400 - Apt

laissons à la campagne un paysage non urbanisé, et sa quiétude

03/05/2021 21:15:01 [redacted] 84400 - Apt

04/05/2021 08:45:00 [redacted] 84400 - Villars

En accord avec les riverains

04/05/2021 10:14:20 [redacted]

04/05/2021 14:08:00 [redacted] 84400 - Villars

l'aranzo
 04/05/2021 15:52:00 [redacted] 84400 - Apt

Le haut de la colline des puits reste un des rares quartiers de Apt qui ressemble encore à un paisible et champêtre habitat provençal. Doit-on le défigurer à jamais ? La municipalité d'Apt est-elle à ce point l'envie de ressembler à une banlieue de Marseille ?

04/05/2021 16:55:36 [redacted] 44470 - Carquefou

04/05/2021 22:13:00 [redacted] 84400 - Gargas

Je ne veux pas de ce centre de peur qu'il exploite un peu plus le terrain et qu'on se retrouve avec des personnes maltraitées multirécidivistes y avoir des criminels au bord de nos campagnes.

05/05/2021 09:19:38 [redacted] 84400 - Apt

05/05/2021 10:30:25 [redacted]

05/05/2021 17:59:25 [redacted]

06/05/2021 02:58:58 [redacted]

28

Mme la Maire fait ses vœux doux au gouvernement pour avoir son siège au Sénat...

06/05/2021 08:11:42 [redacted] 84400 - Apt

07/05/2021 10:57:13 [redacted]

07/05/2021 16:40:02 [redacted] - 84400 - Apt

Je ne veux pas de ce centre

07/05/2021 18:40:00 [redacted] - 84400 - Apt

08/05/2021 02:27:58 [redacted]

Une autre solution , moins en zone urbanisée, peut être trouvée à Apt.

08/05/2021 07:08:42 [redacted]

Aptésien

08/05/2021 18:52:27 [redacted]

Aptésienne

08/05/2021 19:11:57 [redacted]

Riverain!

09/05/2021 13:49:50 [redacted] 84480 - Bonnieux

Le lieu est inadapté pour un tel projet de construction. Un bâtiment d'une superficie colossale en plein nature, dans un écrin de rive de faunes et de flores, au seul quelques petites maisons on élue domicile. Familles y vivent en toute tranquillité et sécurité

09/05/2021 14:22:33 [redacted] - 84400 - Apt

Non à la construction de ce centre qui nous fait peur et pour nos enfants

09/05/2021 14:25:08 [redacted] 84490 - St saturnin les apt

09/05/2021 18:06:06 [redacted] 78310 - Maurepas

09/05/2021 19:47:53 [redacted] 84400 - Apt

J'ai peur pour l'avenir de mes enfants et leurs insécurité

09/05/2021 21:58:31 [redacted] 84400 - Gargas

09/05/2021 22:09:35 [redacted] 84300 - Gargas

10/05/2021 09:05:05 [redacted] 83500 - La Seyne sur Mer

D'autres zones moins urbanisées seraient plus adaptées

10/05/2021 09:28:09 [redacted] 84400 - Apt

Aucune concertation sur ce projet

10/05/2021 09:58:35 [redacted] 84400 - Apt

Contre

10/05/2021 15:00:05 [redacted] 84400 - Apt

habite pas loin

10/05/2021 16:55:38 [redacted] - 84400 - Apt

10/05/2021 17:13:20 [redacted]

Non à l'insécurité

10/05/2021 20:42:08 [redacted] 84400 - Apt

12/05/2021 12:58:49 [redacted] 84250 - Le thor

14/05/2021 08:54:31 [redacted] 83700 - St raphael

C'est Impensable ce projet

14/05/2021 08:54:50 [redacted]

Je suis habitant de ce quartier

14/05/2021 10:02:14 [redacted]

Bonjour, propriétaire d'une maison familiale sur la colline des Fuhe je ne peux qu'être révolté par ce projet

29

mané semble l'ill'en douce" par la municipalité en place, sans concertation, sans étude d'impact, ce qui me semble être un strict minimum quand on connaît la destination du projet et son enjeu. Il me semble que d'autres lieux plus adaptés pourraient être plus propices à l'installation de ce centre qu'un espace perturbé/densé en habitations individuelles dont la volonté des propriétaires est de préserver calme, sécurité et bien être.

14/05/2021 10:03:30 [redacted] 84400 - Apt

Il est important d'être le plus grand nombre pour faire front à ce projet de construction à cause de sa proximité de la ville et des problèmes qu'elle causerait.

14/05/2021 10:15:50 [redacted]

Aucune demande d'avis concernant les voisins direct , inadmissible je refuse

14/05/2021 22:54:22 [redacted] - 13300 - Salon de provence

15/05/2021 09:19:41 [redacted] 84490 - St saturnin les apt

15/05/2021 10:07:11 [redacted] 13400 - Aubagne

15/05/2021 16:36:59 [redacted] 84120 - Pertuis

15/05/2021 16:41:47 [redacted] 84400 - Apt

Protection environnemental du luberon

15/05/2021 17:28:40 [redacted] 77540 - 77540 le plessis feu aussoux

J'estime que nous avons assez de délinquants ainsi que de personnes malades et agressives qui aire dans les rues de Apt. Nous avons besoin de sécurité et de projets constructifs pour nos habitants Aptésien.

16/05/2021 07:31:51 [redacted] 84400 - Apt

16/05/2021 10:37:08 [redacted]

16/05/2021 11:19:36 [redacted]

Je signe parce qu'il y a déjà trop de délinquance à Apt.

16/05/2021 13:19:43 - 84400 - Apt

16/05/2021 19:42:22 [redacted] - 13230 - Port st louis du rhone

Je connais les lieux du futur projet. Ce serait tellement dommage qu'il perde son caractère champêtre.

16/05/2021 20:51:49 [redacted] - 13790 - Peynier

17/05/2021 06:34:23 [redacted] 83470 - Saint-maximin la ste baume

Ce qui pose problème, c'est la peur des voisins sur les nuisances possibles et la conséquence de la dévalorisation du patrimoine. Dans les règles d'un vrai démocratie. Il aurait été normal que les élus us présentent le projet à la population et cela aurait été une chose normale. Il est trop tard maintenant. Il y a eu il y a quelques années la création de comités de quartier qui permettaient à la population de faire connaître son opinion aux élus. Ne pourrait il y avoir création d'une commission composée d'habitants de la ville pour analyser l'impact de l'édification sur la vie de la ville ?

17/05/2021 09:03:30 [redacted] 84400 - Apt

NON à la construction d'un centre éducatif ferme CEF dans la commune d'Apt

17/05/2021 16:47:55 [redacted] 84480 - Bonnieux

non à la construction d'un centre éducatif ferme CFE sur la commune d'Apt

17/05/2021 16:50:23 [redacted]

17/05/2021 19:35:31 [redacted]

Je suis contre ce projet, je pense que le milieu est trop urbanisé pour une telle implantation

18/05/2021 08:50:18 [redacted]

19/05/2021 16:27:01 [redacted] 13011 - Marseille

Le lieu pour ce projet est complètement inadapté. Ça serait une erreur d'urbanisme colossale.

20/05/2021 12:34:30 [redacted]

20/05/2021 15:53:08 [redacted] 84400 - Castellet

20/05/2021 20:26:12 [redacted] 84400 - Salgnon

21/05/2021 10:03:09 [redacted] 69004 - Lyon

21/05/2021 11:16:32 [redacted] - 84400 - Apt

30

22/05/2021 11:40:40 [REDACTED] 84400 - Apt
 Ne serait il pas possible de construire un vrai projet qui profite à plus de 12 personnes?
 24/05/2021 06:40:42 [REDACTED] - 84400 - Apt
 Préserver Apt
 25/05/2021 08:28:05
 25/05/2021 19:00:45
 Fendrol est mal choisi il y a beaucoup d'habitations ,pourquoi ne pas installer ce centre au château de St Lambert qui ne demande qu'a être utilisé.
 27/05/2021 20:01:33
 Propriétaire d'une maison à Apt et voudrais vivre ici dans le calme
 29/05/2021 19:54:38 [REDACTED] 84400 - Apt
 habitant
 30/05/2021 19:25:56 [REDACTED] 84400 - Apt
 02/06/2021 18:24:25 [REDACTED] 13008 - Marseille 08
 02/06/2021 20:15:09 [REDACTED] - 84400 - Apt
 02/06/2021 21:11:46
 02/06/2021 23:40:05
 03/06/2021 08:34:45
 03/06/2021 11:04:02 [REDACTED] - 84400 - Villars
 03/06/2021 17:51:04 [REDACTED] 84400 - Apt
 04/06/2021 19:19:51
 Non au cef
 04/06/2021 20:27:05
 Je soutiens le fait qu' un telle centre ne pas à être implanté sur notre commune ce type de truture les pas en accorde avec me tourisme et le sens que veux promouvoir notre ville .
 04/06/2021 22:32:58 [REDACTED] 84400 - Apt
 ...
 05/06/2021 09:55:06 [REDACTED] - 84490 - St saturnin les apt
 05/06/2021 13:05:01 [REDACTED] 84400 - Villars
 J'y suis concerné
 05/06/2021 16:12:11 [REDACTED] 84400 - Apt
 06/06/2021 13:12:30 [REDACTED] 84400 - Apt
 Il faut trouver un autre emplacement moins proche des habitations.
 06/06/2021 14:43:17 [REDACTED] 84400 - Apt
 L'emplacement choisi est trop proche des habitations
 06/06/2021 14:46:01 [REDACTED] 84400 - Villars
 Trop proche des habitations existantes ce n'est bien utile
 06/06/2021 18:47:39 [REDACTED] 84400 - Apt
 Ruzerin
 06/06/2021 22:48:52 [REDACTED] 84400 - Apt
 Respect des espaces naturels
 07/06/2021 14:01:12 [REDACTED] 84400 - Apt
 Parce que ils n'ont qu'à PRENDRE DES CENTRES déjà créer comme des bâtiments militaire désaffectés, on va encore payer pour ces délinquants
 07/06/2021 16:46:25 [REDACTED] 84490 - Saint saturnin les apt

Parce que ils n'ont qu'à PRENDRE DES CENTRES déjà créer comme des bâtiments militaire désaffectés, on va encore payer pour ces délinquants.
 07/06/2021 16:47:05
 POUR L'IMAGE DE LA REGION D'APT QUI VEUT ETRE A LA POINTE DU TOURISME ET DE L'IMMOBILIER
 07/06/2021 19:35:38 [REDACTED] 84400 - Apt
 07/06/2021 21:15:43 [REDACTED] 84400
 08/06/2021 07:12:37 [REDACTED] 74270 - Minzier
 08/06/2021 22:42:05 [REDACTED] 84400 - Apt
 08/06/2021 22:45:53 [REDACTED] 84400 - Apt
 Les tracts distribués sur le marché appellent à une pétition contre la construction du CEF en zone agricole or cette pétition milite contre la construction sur la commune d'Apt. Ce n'est pas pareil!!! Il y a de la place en ZI
 12/06/2021 10:29:45 [REDACTED] 84400 - Apt
 Parc naturel régional un endroit à préserver
 12/06/2021 11:56:07 [REDACTED] 84400 - Apt
 on nous a fait venir des familles d'Avignon à st michel, on a eu droit aux feux de bougies de voitures , aux dégradations sans que personnes ne fassent rien. Aussi un ami travaillait dans un centre fermé qui se nomme "Le TREMPLIN" et toutes les semaines chaque jeunes étaient présente chez le juge qui disait, c'est la dernière fois que vous cambriolerez une maison et rebellez la semaine suivante. DONC NON.
 12/06/2021 12:58:00 [REDACTED] 84400 - Apt
 Je suis contre ce projet Pour protéger mes enfants et mes petits-enfants des problèmes de sécurité !!!! Et garder notre belle campagne intacte !!!!!!!!!!!!!
 12/06/2021 13:27:36 [REDACTED] 84400 - Apt
 Pour toutes les raisons déjà énumérées...on plus une partie de ma famille réside à Apt et alentours !
 12/06/2021 13:51:06
 12/06/2021 14:05:41 [REDACTED] 84400 - Gargas
 12/06/2021 14:32:47 [REDACTED] 84400 - Apt
 12/06/2021 15:12:13
 12/06/2021 15:21:38 [REDACTED] - 84400 - Apt
 12/06/2021 15:24:15 [REDACTED] 84400 - Apt
 12/06/2021 17:46:56 [REDACTED] 84400 - Apt
 Pour ne pas dévaluer l'environnement, le tourisme local, l'attrait de la ville ; faire un énorme dancing plein air...serait plus festif
 12/06/2021 18:48:03 [REDACTED] 84400 - Apt
 12/06/2021 21:43:45
 Je suis contre
 13/06/2021 00:03:19 [REDACTED] - 84400 - Gargas
 En prison avec les parents
 13/06/2021 00:24:32
 13/06/2021 09:33:38
 13/06/2021 12:00:37
 Dispositif idéeré par le rapporteur spécial au Sénat. Emplacement inadapté, solution municipale/déjà en classe SOS Jeunesse
 13/06/2021 12:02:58
 13/06/2021 14:24:25 [REDACTED] - 84400 - Villars
 13/06/2021 15:11:57
 13/06/2021 18:03:30 [REDACTED] - 84400 - Apt
 Je vote contre cette construction !!!

13/06/2021 21:14:35 [REDACTED] 84400 - Apt

Non à la délinquance

14/06/2021 08:06:31 [REDACTED] 84400 - Villars

soutien

14/06/2021 13:24:33 [REDACTED]

Vu l'importance de ce projet, un référendum citoyen Aptésien aurait du avoir lieu (sondage ou réunion de quartier ou tractage sur le marché et dans les boîtes aux lettres ou réunion publique.)

14/06/2021 22:29:39 [REDACTED]

Il y a 20 ans, un certain maire socialiste et médecin a "vendu" la résidence St Michel - devinez à qui ? Aujourd'hui une maire de droite, et son équipe à sa botte, abuse de son autorité pour ce projet de CEF. Pauvre colline des puits. NON à la construction du CEF.

14/06/2021 22:51:44

15/06/2021 17:24:40

La population n'a pas été concertée. Respect de l'environnement. La région d'APT n'a pas besoin de délinquance supplémentaire. La sienne lui suffit amplement...

16/06/2021 08:09:32 [REDACTED] 84400 - Gargas

17/06/2021 17:37:46 [REDACTED] 84440 - Robion

18/06/2021 12:15:49 [REDACTED] 84400 - Apt

18/06/2021 19:53:13

18/06/2021 22:04:22

Pour la tranquillité des Aptésiens bien-pensants. En Guyane et en Nouvelle-Calédonie nous disposons d'espaces plus accueillants qu'APT. Bien à vous. Durcir notre liberté.

19/06/2021 20:58:22 [REDACTED] 84400 - Apt

Pour que cette petite ville d'APT ait encore une bonne réputation.

20/06/2021 18:25:35 [REDACTED] 84400 - Apt

Ce centre n'est pas la bienvenue dans la région. Sécurité.....

20/06/2021 22:27:41 [REDACTED] 84480 - Bonnieux

21/06/2021 07:52:00

Pour que ce projet n'abaisse pas, je vote contre, cette construction

21/06/2021 10:45:43 [REDACTED] 84400 - Apt

21/06/2021 10:52:06 [REDACTED] 59552 - Courchelettes

22/06/2021 15:20:46 [REDACTED] 84400 - Apt

Préservation de la biodiversité, et de la démocratie.

25/06/2021 07:49:41 [REDACTED] 84400 - Apt

Je signe pour protéger mes enfants

28/06/2021 10:59:09

Facilement convaincu à vos arguments

29/06/2021 08:31:17 [REDACTED] 84490 - St saturnin les apt

La commune d'apt a déjà fait sa part dans ce domaine. Aujourd'hui le sujet est plutôt de maintenir la sécurité et l'attractivité de la ville. A construire sur une zone agricole c'est tout à fait possible sans avoir retenu nos jeunes et les former sur des métiers dont la ville a besoin.

29/06/2021 08:31:49 [REDACTED] 84490 - St saturnin les apt

Le lieu n'est pas adapté à ce projet et les habitants non consultés. D'autres priorités sont présentes sur Apt.

29/06/2021 14:03:37 [REDACTED] 84220 - Murs

29/06/2021 14:07:04

Parce que ça empiète sur une zone rurale = Parce que ça dévalorise l'immobilier pour le logement qui est proche = Parce que ça n'apporte rien à la ville en dehors de ce projet à l'exception en personne border line = Parce qu'à mon sens il y a des projets plus importants comme : Lutter contre le désert médical qui s'installe. Comme

créer un pont bac pour attirer et garder les jeunes. - Comme réduire l'insécurité du centre ville - Comme redynamiser l'économie et le centre ville. - Comme travailler à la cohésion de la ville. So. gérer ce projet à plus sa place dans un autre lieu où une autre ville à l'instant T.

29/06/2021 18:01:39

Je signe parce que l'emplacement du centre me semble inapproprié pour cette petite ville.

29/06/2021 21:32:09

05/07/2021 14:58:21 [REDACTED] 84400 - Apt

07/07/2021 06:22:22 [REDACTED] 13009 - Marseille 09

07/07/2021 17:09:45 [REDACTED] 84400 - Gargas

09/07/2021 10:26:09 [REDACTED]

09/07/2021 19:39:31 [REDACTED] 84400 - Apt

12/07/2021 19:44:41 [REDACTED] 84400 - Apt

12/07/2021 20:41:45 [REDACTED] 84400 - Apt

14/07/2021 16:04:43 [REDACTED] 95320 - St Leu la Foret

17/07/2021 12:52:38 [REDACTED] 84800 - Isle sur la sorgue

Voisinage

17/07/2021 20:35:03 [REDACTED] 84400 - Apt

Car ce n'est pas le meilleur moyen de réinsertion, je suis contre car ça amène de l'insécurité, dévalorisation de l'habitat, et ce n'est pas un centre fermé comme c'est dit on fait culpabiliser les honnêtes gens alors que eux ils respectent la loi.

18/07/2021 13:33:46 [REDACTED] 04510 - Le chaffaut et jurson

Beu complètement inadapté, ce projet dévalorise nos maisons que nous avons honnêtement et durement travaillé

20/07/2021 16:15:29 [REDACTED] 84400 - Apt

21/07/2021 00:04:28 [REDACTED] 84400 - Apt

SHOULD NOT BE NEAR HABITATION

21/07/2021 00:20:57 [REDACTED] 84400 - Apt

La concertation avec la population est essentielle, leur voix compte.

22/07/2021 22:12:58

25/07/2021 17:32:13 [REDACTED] 84400

25/07/2021 21:09:30

25/07/2021 23:33:20 [REDACTED]

Native de Apt je trouve que d'autres solutions sont possible. Pourquoi pas le château de St Saturne à Lieux qui paraît il est à l'abandon ?

26/07/2021 11:17:50 [REDACTED] 84490 - St saturnin les apt

Apt Pourquoi ? Car je souhaite qu'apt garde sa tranquillité. De plus quelle mauvaise publicité cela va à l'extérieur de tout ce qui est fait à Apt pour mettre notre ville en valeur pour avoir plaisir à se promener à se croquer. Et les voisins d'un tel projet??

06/08/2021 21:44:43

Je suis contre le projet qui va impliquer des travaux importants dans une zone boisée et agricole-prêché de lieux forestiers et de gibes et camping. toute cette activité va être impactée négativement par ce CEF et va nuire à l'image de notre commune d'APT et des alentours. ce projet nuance rien aux habitants ni aux emplois, activités économiques locales et risque au contraire de faire perdre de l'activité à la ville.

09/08/2021 16:51:24 [REDACTED] 69200 - Vénissieux

09/08/2021 16:54:12 [REDACTED] 69200 - Vénissieux

10/08/2021 09:08:08 [REDACTED] 69008 - Lyon 08

Il y a bien d'autres zones à mettre en place dans le pays d'Apt (logement, culture...) Et surtout Détruire la nature pour créer un tel centre est inadmissible vu le nombre de propriétés de l'Etat laissées à l'abandon. De plus un tel centre près de lieux assez tranquilles en nature est inconcevable !!! Des gens qui ont travaillé toute leur vie, remplissent un crédit, n'ont pas à se retrouver dans ce genre de situation qui viendra automatiquement à eux.

porte de sérénité et de confiance dans leur quotidien ET une dévalorisation importante de leur bien, voir des biens qui deviendraient invendables dans 5 ans (civisme et leurs qualités de vie !!)

13/08/2021 19:20:22 [REDACTED] - 84400 - Saignon

14/08/2021 15:12:07 [REDACTED] - 84400 - Saignon

Pour la sécurité de mes parents

20/08/2021 03:21:33 [REDACTED]

20/08/2021 17:42:41

21/08/2021 08:51:05

23/08/2021 10:35:21

Sur tout le territoire il y a sans aucun doute une zone avec un bâtiment à réhabiliter, cessons de toujours détruire la nature

23/08/2021 15:56:36

24/08/2021 08:14:36 [REDACTED] - 84400 - Apt

04/09/2021 14:18:50 [REDACTED] - 84400 - Apt

11/09/2021 11:29:24 - 84400

Parce que je n'ai pas confiance dans la justice de cette France (j'ai fait exprès d'écrire France avec un petit 'f' car elle me dégoûte) que je ne reconnais plus et que je milite pour la tranquillité des habitants honnêtes de ce pays. A quand la récupération des terres agricoles??

11/09/2021 19:11:54 [REDACTED]

11/09/2021 21:46:57 [REDACTED] - 84750 - Caseneuve

12/09/2021 18:47:34 [REDACTED] - 84400 - Villars

12/09/2021 19:13:08 [REDACTED] - 84400 - Apt

13/09/2021 17:43:59 [REDACTED] - 62138 - Auchy les mines

13/09/2021 20:00:19 [REDACTED] - 4150 - Banon

13/09/2021 21:22:19 [REDACTED] - Apt

14/09/2021 07:31:00

Il existe déjà des structures pour accueillir ces petites racailles en Guyane et en Nouvelle Calédonie, il suffit de remettre les bâtiments aux normes !!!!...

14/09/2021 08:58:21

Parce que nous vivons avec mon mari et mes enfants sur les puits et que nous voulons protéger nos enfants et notre sécurité.

14/09/2021 12:52:22 - 84400 - Apt

C'est inadmissible on a besoin de « four » dans cette ville!!!!!!

14/09/2021 14:04:46 [REDACTED]

Je n'admets pas que l'on puisse construire et installer un centre d'éducation fermé dans une zone agricole qui est de plus non constructible au PLU, alors qu'il y a des lieux situés ailleurs dans les environs où cela ne pose aucun problème; pourquoi sacrifier des terres agricoles et pourquoi ce genre d'installation dans le site du Parc Régional du Luberon et à proximité des habitations ?? L'incompréhension est totale et inadmissible.

15/09/2021 11:05:53 [REDACTED] - 84400 - Apt

J'habite près de la zone concernée.

16/09/2021 12:01:25 [REDACTED] - 84400 - Apt

J'habite près de la zone concernée.

16/09/2021 12:03:00 [REDACTED] - 84400 - Apt

16/09/2021 14:52:14 [REDACTED] - 1150 - Bruxelles

16/09/2021 19:36:54

18/09/2021 14:09:08 [REDACTED] - 84400 - Apt

Nous avons eu déjà suffisamment de dommage sur un terrain à proximité de ce site pour ne pas en vouloir encore plus. Prier plainte ne servant à rien, il faut mieux éviter les coupes pour ne pas en subir les effets.

21/09/2021 16:29:35

25/09/2021 15:38:34 [REDACTED] - 84400 - Paris 19

Je suis contre ce projet

26/09/2021 08:42:48 [REDACTED] - 84400 - Gargas

27/09/2021 14:27:43

Pour l'insécurité que cela engendrerait par la venue d'autres délinquants, pour éviter la dégradation du paysage par cette construction.

27/09/2021 19:00:31

04/10/2021 09:25:31 [REDACTED]

parce que le marché immobilier vient de ses CASSER LA FIGURE (ici depuis l'annonce alors POURQUOI ICI sur les hauteurs d'Apt au milieu de résidences !!! pourquoi pas à côté de la BELLE PROPRIÉTÉ de Mme la Maire ???

13/10/2021 18:32:10 [REDACTED]

26/10/2021 06:55:16 [REDACTED] - 84400 - Apt

26/10/2021 19:43:18 [REDACTED] - 84300

Pour protéger le patrimoine rural

06/11/2021 10:30:38

06/11/2021 10:34:38

06/11/2021 10:55:30 [REDACTED] - 84400 - Gargas

06/11/2021 11:00:08 [REDACTED] - 84400 - Apt

Je n'aime pas la construction CEF pour les riverains d'APT

06/11/2021 11:29:05 [REDACTED] - 84490 - St. saturnin les apt

Il y a d'autre plus approprié à la construction d'un centre qui dénaturerait le paysage la faune la flore et la tranquillité des habitants de cette zone

06/11/2021 11:34:59

Je pense que notre économie sera mis en jeu.

06/11/2021 11:37:37

06/11/2021 11:38:40

Mon frère habite la colline. Ensuite il y a assez de racailles à saint Michel qui pourrissent la vie des honnêtes gens. Il ne faut pas en rajouter.

06/11/2021 11:50:07 [REDACTED] - 84400 - Apt

Par solidarité avec les habitants du quartier, si tranquille

06/11/2021 12:02:33 [REDACTED] - 84400

Par solidarité avec les habitants du quartier, ils ont choisi ce coin pour sa tranquillité

06/11/2021 12:04:23

Je veux préserver la tranquillité et la sécurité des habitants et de nos enfants, ainsi que nos terres agricoles.

06/11/2021 12:08:24 [REDACTED] - 84400 - Gargas

06/11/2021 12:19:05

06/11/2021 13:32:50 [REDACTED] - 84100 - Orange

Je ne suis pas d'accord de voir un tel centre ouvrir si près de nos maisons, et nos enfants sans même en demander l'accord et l'avis des habitants avant.

06/11/2021 13:43:25 [REDACTED] - 84400 - Gargas

06/11/2021 13:50:10

06/11/2021 13:51:37

06/11/2021 13:56:15

06/11/2021 14:19:15

J'habite près de ce centre qui se ouvre et je suis contre
06/11/2021 14:26:01 [REDACTED] - 84400 - Apt

non à la construction d'un CEF en sacrifiant nos terres agricoles Non à un projet antidémocratique (aucune concertation tout sous le manteau)
06/11/2021 14:29:34

06/11/2021 15:08:05 [REDACTED] - 84400 - Villars

Pour préserver l'environnement et la tranquillité des habitants d'après.
06/11/2021 16:04:03 [REDACTED] - 84220 - Roussillon

Je suis née et j'ai grandi à apt... je ne veux pas voir cette ville se détériorer petit à petit à cause de délinquance... Je dis non, Cette ville attire de nombreux touristes par sa beauté environnementale... Il ne faut pas gâcher ça
06/11/2021 16:05:24 [REDACTED] - 84400 - Apt

06/11/2021 16:15:24 [REDACTED] - 84400 - Apt

06/11/2021 16:21:17 [REDACTED] - 84400 - Apt

Il y a déjà un centre comme cela en centre ville, Je pense que cela suffit. Si l'on veut voir mourir la ville continuons comme cela. Mauvaise idée, mauvais endroit, mauvaise ville. Pensez aux gens qui habitent à côté et aux aptaisiens en général.
06/11/2021 16:22:45 [REDACTED] - 13100 - Aix en provence

06/11/2021 16:42:07

Le calme
06/11/2021 16:42:56 [REDACTED] - 84400 - Gargas

Les élus trahissent systématiquement la population qui travaille.
06/11/2021 18:28:54 [REDACTED] - 84400 - Rustrel

Les élus trahissent systématiquement la population qui travaille.
06/11/2021 18:30:30 [REDACTED]

06/11/2021 18:34:54 [REDACTED] - 06500 - Menton

C'est un scandale environnemental et destruction de la biodiversité du site
06/11/2021 18:38:46 [REDACTED] - 84480 - Buoux

Gargas 84400
06/11/2021 18:48:55 [REDACTED] - 84400 - Gargas

Je suis contre la destruction des terres agricoles.
06/11/2021 18:51:56 [REDACTED] - 84480 - Buoux

J'ai peur de l'insécurité et la dévalorisation de mes biens
06/11/2021 18:55:04 [REDACTED] - 84220 - Roussillon

Pour préserver une qualité de vie dans la région
06/11/2021 19:00:34 [REDACTED] - 84490 - St saturnin les apt

Préservation de la biodiversité
06/11/2021 19:16:18 [REDACTED] - 84400 - Gargas

06/11/2021 19:18:23 [REDACTED] - 84400 - Apt

Commune de Viens - Je trouve que le lieu retenu n'est pas en adéquation avec la construction d'une CLF. Inadmissible que les riverains n'aient pas été consultés !
06/11/2021 19:30:11 [REDACTED] - 84750 - Viens

06/11/2021 19:46:14 [REDACTED] - 84400 - Apt

Habitants de Villars soucieux de la préservation de la biodiversité et du site de colline des puits
06/11/2021 19:55:18 [REDACTED] - 84400 - Villars

Pour la protection des terres agricoles et la biodiversité
06/11/2021 20:07:32 [REDACTED] - 84480 - Buoux

06/11/2021 20:17:21 [REDACTED] - 84490 - St saturnin les apt

06/11/2021 20:17:27

06/11/2021 20:27:56 [REDACTED] - 84400 - Gargas

06/11/2021 20:34:41 [REDACTED] - 84560 - Menerbes

06/11/2021 21:21:48 [REDACTED] - 84210 - Pernes les fontaines

06/11/2021 22:34:02 [REDACTED] - 84400 - Gargas

06/11/2021 22:36:39 [REDACTED] - 84400 - Gargas

Non pour sacrifier les terres agricoles, non à la destruction de la biodiversité de ce site, non à la perte de valeur pour nos maisons Je veux la sécurité le calme et le respect des espaces naturel
06/11/2021 22:48:55

06/11/2021 23:41:54 [REDACTED] - 84490

07/11/2021 00:11:50 [REDACTED] - 84400 - Gargas

07/11/2021 08:23:04

07/11/2021 08:28:53 [REDACTED] - 84400 - Saignon

Pas d'accord à cette construction
07/11/2021 09:27:06 [REDACTED] - 84480 - Bonnieux

07/11/2021 09:30:56 [REDACTED] - 84750 - Saint martin de castillon

07/11/2021 09:54:32

07/11/2021 10:09:54

Contre la construction du centre éducatif "SOS Jeunesse" sur Apt
07/11/2021 10:13:12 [REDACTED] - 84400 - Apt

Le projet n'est pas adapté à la proximité de la ville pour une cas multirécidivistes. Aucune concertation de la population !!!
07/11/2021 10:13:40 - Cal - David - 84400 - Apt

Je signe contre car je trouve lamentable que le Conseil Municipal d'APT n'ait pas fait d'enquêtes publiques sur ce sujet. Je signe contre pour préserver la biodiversité du site de la Colline des Puits à Apt et aussi préserver notre tranquillité en tant que citoyen de cette ville où personne ne souhaite habiter à cause de sa mauvaise réputation. Je signe contre, étant une ancienne agresseuse par ces genres d'individus qui ont ca dans le sang et que rien ni personne pourra les modifier. Mon agresseur a fait de la prison et a récidivé quelques années plus tard, malgré la volonté de notre Société pour tenter de le réformer à une vie normale. Je signe contre pour ma sécurité et celles de mes proches je signe contre, et demande à ce que [REDACTED] l'aboutir de cette stupide idée, construite ce centre sur ses propres terres et proche de chez lui. NON NON à la construction d'un centre éducatif pour les parasites de notre société, sur la commune d'APT qui ne servira à RIEN pour ces délinquants dont les parents sont incapables d'éduquer. STOP !! STOP et encore STOP à ce genre d'assistantat !!
07/11/2021 10:31:17 [REDACTED] - 84400 - Apt

07/11/2021 12:05:07

07/11/2021 13:48:15 [REDACTED] - 84220 - Goult

07/11/2021 15:19:35 [REDACTED] - 84400 - Apt

Je refuse cette établissement sur notre communal On en a assez d'avoir des cas sociaux chez nous et encore plus des délinquants l'absence la nature tranquille
07/11/2021 17:00:48 [REDACTED] - 84400 - Gargas

07/11/2021 17:56:11

Ma nièce habite à Apt
07/11/2021 21:05:30 [REDACTED] - 74490 - Onnion

Contre ce projet
07/11/2021 21:08:29 [REDACTED] - 84400 - Apt

Je suis contre l'insécurité dans ma ville
08/11/2021 09:26:12 [REDACTED] - 84400 - Saignon

08/11/2021 10:33:30 [REDACTED] - B-9040 - Sint-amandsberg

08/11/2021 11:07:48 [REDACTED] - 84220 - Gout

Une honte ces argent alloué, notre argent, nos impôts, est ce que ces gens en valent la peine ? En plus, sur un site récréative et utile pour notre environnement ! A qui profitera ce projet ?

08/11/2021 11:24:30 [REDACTED] - 84400 - Apt

08/11/2021 15:36:51 [REDACTED] - 84400 - Apt

08/11/2021 21:06:16

Je ne suis pas d'accord pour ouvrir un CFF sur Apt, c'est malheureux pour ces enfants mais se sont des délinquants et criminels déjà ni jeunes. Je pense à la sécurité de nos enfants. Et notre tranquillité Et puis côté tourisme ça fait fuir les gens.

08/11/2021 23:14:28 [REDACTED] - 84400

Je signe parce nous n'avons pas envie d'avoir un centre pour délinquants et criminels dans notre ville touristique mais déjà avant tout je pense à la sécurité des résidents de Apt et à ma famille car les gens ont peur alors je dis non

08/11/2021 23:26:50 - 84400 - Apt

09/11/2021 07:44:50 [REDACTED] - 84480 - Buoux

09/11/2021 09:37:02 [REDACTED]

09/11/2021 09:37:51 [REDACTED]

09/11/2021 13:39:12 [REDACTED] - 84400 - Apt

09/11/2021 13:41:21 [REDACTED] - Apt (84400)

peut préserver la quiétude de notre ville Apt

09/11/2021 17:42:18 [REDACTED] - 84400 - Saïgnon

09/11/2021 17:47:50

09/11/2021 19:02:45 [REDACTED] - 84360 - Lauris

10/11/2021 10:02:10 [REDACTED] - 84750 - Caseneuve

10/11/2021 11:18:38 [REDACTED] - 84400 - Apt

10/11/2021 16:40:57 [REDACTED] - 84750 - Caseneuve

10/11/2021 16:42:09 [REDACTED] - 06600 - Antibes

10/11/2021 23:36:06 [REDACTED] - 84400 - Gargas

10/11/2021 23:37:45

[REDACTED] - 84400 - Apt

11/11/2021 07:35:24 [REDACTED] - 84400 - Apt

11/11/2021 13:02:09 [REDACTED] - 60260 - Lamorlaye

Car je ne veux pas de cette construction

11/11/2021 13:07:34 [REDACTED]

11/11/2021 13:16:31 [REDACTED] - 84400 - Apt

11/11/2021 15:00:13

Je soutiens les habitants et n'ai voulu pas voir ces genre de bâtiments près de chez moi

12/11/2021 08:37:53 [REDACTED] - 84400 - Apt

Pour les mêmes raisons citées dans l'article (insécurité, violences)

12/11/2021 11:20:17

Reçtons

13/11/2021 12:38:37 [REDACTED] - 84400 - Villars

13/11/2021 13:07:54

13/11/2021 22:48:14 [REDACTED] - 84400 - Apt

Perce que je veux la tranquillité de mon pays
15/11/2021 18:21:01 [REDACTED] - 84400 - Apt

Je suis ancien.
15/11/2021 19:17:42 [REDACTED] - 84400 - Apt

Résident de la résidence saint michel, amoureux de la nature, je n'ai pas envie que l'on botonne une fois de plus notre colline. aussi j'ai peur que la délinquance augmente au tour de ces lieux et par ricochet dans notre résidence abandonnée par les services de l'état

16/11/2021 08:54:54 [REDACTED] - 84400 - Apt

17/11/2021 21:55:52 [REDACTED] - 84400 - Apt

20/11/2021 20:22:56 [REDACTED] - 84400 - Apt

20/11/2021 20:39:00 [REDACTED] - 93450

Cela est aberrant tout simplement !!!

21/11/2021 20:57:54 [REDACTED] - 84460 - Cheval blanc

21/11/2021 21:03:31 [REDACTED] - 84460 - Cheval blanc

21/11/2021 21:04:47 [REDACTED] - 84460 - Cheval blanc

Il est inconcevable d'ouvrir un établissement comme celui si ça devient une ville de gens fous, déséquilibrés Les personnes vont partir de cette ville si un tel lieu ouvre

22/11/2021 14:08:27

23/11/2021 17:20:21

23/11/2021 22:24:00

24/11/2021 07:16:08 [REDACTED] - 84400 - Apt

24/11/2021 13:16:41 [REDACTED] - 84580

30/11/2021 10:30:09 [REDACTED] - 84400 - Apt

30/11/2021 11:05:06 [REDACTED] - 84400 - Apt

30/11/2021 11:52:22 [REDACTED] - 84400 - Apt

30/11/2021 12:18:41 [REDACTED] - 84400 - Apt

30/11/2021 12:40:30 [REDACTED] - CV10 8DT

Quels sont les moyens mis en place pour assurer la sécurité des habitants ? Pourquoi sacrifier tant de terres agricoles pour ce projet ? mesure t on les conséquences d'une telle presocod

30/11/2021 12:42:05 [REDACTED] - 84400 - Apt

30/11/2021 12:42:44 [REDACTED] - 84400 - Apt

Pour préserver la nature

30/11/2021 12:49:18 [REDACTED]

ON EN VEUT PAS

30/11/2021 12:58:03 [REDACTED] - 84400 - Apt

J'habite Apt, j'aime ma ville pour son patrimoine culturel et sa situation dominante dans le parc naturel du Lubéron. Zone protégée et soumise à des conditions d'urbanisme. Contrôle afin de préserver son identité et non pour laisser des projets démesurés et inappropriés se faire dans le dépit du bon sens.

30/11/2021 13:02:42 [REDACTED] - 84400 - Apt

J'habite à Apt et nous n'avons pas à ajouter cela dans le secteur qui est déjà défavorisée et en plus, sur un site naturel important.

30/11/2021 13:08:18 [REDACTED] - 83440

30/11/2021 13:24:08

30/11/2021 16:39:58

Pour la non construction du centre

30/11/2021 16:52:51 [REDACTED]

30/11/2021 17:09:42 [redacted] 83200 - Toulon

30/11/2021 17:36:24 [redacted] 84400 - Apt

30/11/2021 17:50:39 [redacted] 84400 - Apt

30/11/2021 18:30:37 [redacted]

30/11/2021 19:09:05 [redacted] 84400 - Apt

30/11/2021 19:30:27 [redacted] 84300

30/11/2021 20:07:49 [redacted]

Honte à la municipalité de saccager notre Luberon.

30/11/2021 20:24:06 [redacted] 13009 - Marseille 09

30/11/2021 20:56:54 [redacted]

30/11/2021 21:03:23 [redacted] 84400 - Apt

Nos chers élus doivent les prendre chez eux histoire de voir

30/11/2021 21:38:22 [redacted] 84400 - Apt

30/11/2021 22:54:49 [redacted] 84400 - Apt

30/11/2021 23:33:54 [redacted] 84400 - Gargas

Apt

01/12/2021 00:26:00 [redacted] 84400 - Apt

Projet inadmissible sur la commune de Apt

01/12/2021 04:54:22 [redacted]

01/12/2021 07:25:12 [redacted]

01/12/2021 07:32:51 [redacted] 84400 - Apt

01/12/2021 08:47:00 [redacted] 40239

01/12/2021 08:50:33 [redacted] 84400 - Apt

01/12/2021 09:20:57 [redacted] 95120 - Erment

Je suis contre le projet.

01/12/2021 09:23:48 [redacted] 84400 - Gargas

01/12/2021 09:32:35 [redacted] 84400 - Apt

Quelques bâtiments sont à l'abandon dans le pays d'Apt par exemple du côté de Bucox..

01/12/2021 09:33:34 [redacted]

01/12/2021 09:44:24 [redacted]

01/12/2021 10:13:05 [redacted] G7x6j2 - Jonquièr

01/12/2021 10:45:09 [redacted] 75013 - Paris

01/12/2021 11:18:06 [redacted] 29410

01/12/2021 11:25:51 [redacted] 54300

01/12/2021 11:44:55 [redacted]

01/12/2021 12:47:09 [redacted] 49000 - Angers

01/12/2021 13:43:51 [redacted] 77670 - Saint mammes

01/12/2021 16:22:43 [redacted] 31600 - Muret

01/12/2021 16:33:25 [redacted] 68127 - Oberentzen

01/12/2021 16:36:26 [redacted]

01/12/2021 16:42:56 - 93200

41

01/12/2021 16:43:23 [redacted]

01/12/2021 16:46:14 [redacted] 44230 - Saint sébastien sur loire

01/12/2021 16:48:55 [redacted] 25630 - Sainte-suzanne

01/12/2021 17:44:31 [redacted] 74000 - Annecy

01/12/2021 17:48:44 [redacted] 7050 - Herchies

01/12/2021 18:19:24 [redacted] 57190 - Florange

01/12/2021 18:41:43 [redacted] 88000 - Epinal

01/12/2021 18:48:39 [redacted] 74509 - Larringes

01/12/2021 18:54:59 [redacted] 37130 - Mazieres de touraine

01/12/2021 19:01:12 [redacted] 52000 - Chaumont

01/12/2021 19:03:38 [redacted] 59111 - Bouchain

01/12/2021 19:11:53 [redacted] 38120 - Saint egreve

01/12/2021 19:28:17 [redacted] 60800 - Crépy-en-valois

01/12/2021 19:48:12 [redacted] 13140 - Miramas

01/12/2021 19:49:59 [redacted] 84400 - Saignon

01/12/2021 19:50:12 [redacted] 27640 - Becerreà

01/12/2021 19:52:24 [redacted] 84000 - Avignon

01/12/2021 19:58:11 [redacted] 59590

01/12/2021 20:15:05 [redacted] 83600

01/12/2021 20:18:17 [redacted] 78000

01/12/2021 20:31:01 [redacted] 97434 - St paul

Cela semble une aberration

01/12/2021 20:46:23 [redacted] 13006 - Marseille

01/12/2021 20:55:18 [redacted] 38070 - Saint quentin fallavier

01/12/2021 21:05:02 [redacted] 08170 - Fumay

01/12/2021 21:23:09 [redacted]

01/12/2021 21:46:13 [redacted] 84400 - Apt

01/12/2021 22:09:32 [redacted] 59760

01/12/2021 23:28:57 [redacted] 59100

01/12/2021 23:39:37 [redacted]

02/12/2021 00:22:29 [redacted] 443040 - Nante

02/12/2021 03:27:12 [redacted] 98714 - Papeete

02/12/2021 06:35:41 [redacted] 84400 - Gargas

02/12/2021 06:54:48 [redacted] 84400 - Villars

C'est scandaleux !

02/12/2021 07:17:33 [redacted] 84400 - Apt

02/12/2021 08:01:59 [redacted] 4540 - Ampsin

02/12/2021 09:36:05 [redacted] 74350 - Allonzier la caille

02/12/2021 10:06:47 [redacted]

02/12/2021 11:01:02 [redacted]

42

02/12/2021 13:48:48 [REDACTED] 24700 - St Barthelemy de Bellegarde
 02/12/2021 14:02:41 [REDACTED] 17290 - Aigrefeuille d'Aunis
 02/12/2021 14:12:36 [REDACTED] 84220 - Roussillon
 02/12/2021 15:25:46 [REDACTED] 59000 - Lille
 02/12/2021 16:11:40 [REDACTED]
 02/12/2021 16:45:07 [REDACTED] 34090 - Montpellier
 02/12/2021 16:52:20 [REDACTED] 08200 - Sedan
 02/12/2021 17:05:52 [REDACTED] 6200 - Nice
 02/12/2021 17:10:39 [REDACTED] 62480 - Le portel
 02/12/2021 17:26:01 [REDACTED] 69140 - Rillieux-la-pape
 02/12/2021 17:26:48 [REDACTED]
 02/12/2021 17:53:59 [REDACTED] Cologne, germany
 02/12/2021 18:33:02 [REDACTED] 06700 - St laurent du var
 02/12/2021 19:47:00 [REDACTED] 64310 - St Pee sur Nouvelle
 02/12/2021 19:55:12 [REDACTED] 93190 - Livry gargan
 02/12/2021 20:05:57 [REDACTED] 93200 - St Denis
 02/12/2021 20:06:36 [REDACTED] 09320 - Soulan
 02/12/2021 20:07:45 [REDACTED] 7170
 02/12/2021 20:18:48 [REDACTED] 97150 - Saint martin
 02/12/2021 20:30:47 [REDACTED] 59210 - Coudekerque branche
 02/12/2021 20:35:43 [REDACTED] 14000 - Caen
 02/12/2021 20:57:51 [REDACTED] 84220 - Roussillon
 02/12/2021 21:05:26 [REDACTED] 76480 - Duclair
 02/12/2021 21:11:21 [REDACTED] 77111 - Soignolles en brie
 02/12/2021 21:32:48 [REDACTED] 1547 - Bever
 02/12/2021 22:28:34 [REDACTED] 41170 - Sargé-sur-braye
 02/12/2021 22:32:51 [REDACTED] 69005 - Lyon 05
 03/12/2021 01:07:06 [REDACTED] 92330 - Sceaux
 03/12/2021 14:53:09 [REDACTED]
 03/12/2021 18:14:24 [REDACTED]
 03/12/2021 20:01:31 [REDACTED] 71000 - Les brosses
 07/12/2021 15:56:01 [REDACTED] 84400 - Apt
 07/12/2021 16:03:41 [REDACTED] 84400 - Apt
Sten aux constructions adjectives !!! laissez l'espace aux autres !!! Animaux... insectes... Notre terre aussi!
 laissez de respirer
 07/12/2021 16:41:32 [REDACTED]
 07/12/2021 22:54:53 [REDACTED] 84750 - Caseneuve
 08/12/2021 12:42:11 [REDACTED]
 15/12/2021 21:19:01 [REDACTED]
 29/12/2021 19:53:17 [REDACTED] 89400 - Epineau les voyes

02/01/2022 02:00:34 [REDACTED]
 02/01/2022 05:44:53 [REDACTED]
 02/01/2022 07:43:50 [REDACTED] 42600 - Montbrison
 02/01/2022 14:06:13 [REDACTED]
 03/01/2022 10:28:11 [REDACTED] 60510 - La neuville-en-hez
 03/01/2022 14:17:50 [REDACTED] 13013 - marseille
 03/01/2022 18:15:25 [REDACTED] 78690 - Les Essarts le Roi
 06/01/2022 21:11:13 [REDACTED] 84400 - Gargas
 09/01/2022 09:08:20 [REDACTED]
 12/02/2022 19:16:21 [REDACTED] 84400 - Apt
 12/02/2022 19:17:01 [REDACTED]
 16/02/2022 12:38:11 [REDACTED] 84400 - Apt
 16/02/2022 23:05:56 [REDACTED]
 17/02/2022 06:56:51 [REDACTED] 84400 - Apt
 17/02/2022 10:10:46 [REDACTED]
 19/02/2022 20:52:48 [REDACTED] 22700 - Saint quay-perros
 19/02/2022 20:53:01 [REDACTED]
 19/02/2022 20:53:16 [REDACTED]
 19/02/2022 20:53:39 [REDACTED]
 02/03/2022 11:41:38 [REDACTED] 84800 - Saumane
 12/03/2022 08:36:45 [REDACTED]
 12/03/2022 08:44:28 [REDACTED] 44640 - Le Pellerin
 12/03/2022 10:35:31 [REDACTED]
 12/03/2022 11:32:30 [REDACTED] 56727 - Mayen
 12/03/2022 11:53:20 [REDACTED] 48000 - Mende
 12/03/2022 12:01:21 [REDACTED]
 12/03/2022 23:40:51 [REDACTED] 85180 - Chateau d'Olonne
 01/04/2022 17:22:16 [REDACTED] 78720 - Dampierre en yvelines
 02/04/2022 07:06:28 [REDACTED] 10433
 02/04/2022 08:42:06 [REDACTED] 32190 - Vic Fezensac
 02/04/2022 09:00:05 [REDACTED]
 02/04/2022 09:18:16 [REDACTED] 6800 - Libramont
 02/04/2022 11:12:30 [REDACTED]
 02/04/2022 11:40:10 [REDACTED] 25300 - Arcon
 02/04/2022 14:10:27 [REDACTED] 97430 - Le Tampon
 02/04/2022 15:43:53 [REDACTED] 70 2 70 M
 02/04/2022 17:45:55 [REDACTED] 77230 - Dammartin en Goele
 02/04/2022 18:05:47 [REDACTED] 87000 - Limoges
 02/04/2022 18:37:51 [REDACTED]
 03/04/2022 12:29:00 [REDACTED]

03/04/2022 20:16:19	[REDACTED]	29217 - Le Conquet
04/04/2022 21:20:10	[REDACTED]	92110 - Clichy
05/04/2022 09:36:08	[REDACTED]	91390 - Morsang sur Orge
09/04/2022 05:58:02	[REDACTED]	J2T 4L9 - St-hyacinthe
09/04/2022 07:21:01	[REDACTED]	
09/04/2022 08:00:12	[REDACTED]	
09/04/2022 08:33:46	[REDACTED]	80310 - Hangeat sur Somme
09/04/2022 10:07:53	[REDACTED]	33600 - Pessac
09/04/2022 10:23:50	[REDACTED]	92350 - Le plessis robinson
09/04/2022 10:44:50	[REDACTED]	99780 - Mions
09/04/2022 11:23:15	[REDACTED]	68390 - Baldersheim
09/04/2022 11:24:58	[REDACTED]	
09/04/2022 11:27:03	[REDACTED]	6000 - Stara zagora
09/04/2022 11:41:42	[REDACTED]	57560 - Voyer
09/04/2022 11:51:14	[REDACTED]	06200 - Nice
09/04/2022 11:57:21	[REDACTED]	38360
09/04/2022 12:10:07	[REDACTED]	37130 - Lignieres de touraine
09/04/2022 12:14:07	[REDACTED]	31200 - Toulouse
09/04/2022 13:25:46	[REDACTED]	
Il vaut mieux construire col Etablissement lain d'une ville.		
09/04/2022 13:39:09	[REDACTED]	78690 - Les essarts le roi
09/04/2022 13:47:26	[REDACTED]	
09/04/2022 14:08:36	[REDACTED]	
09/04/2022 14:22:29	[REDACTED]	06600 - Antibes
09/04/2022 15:41:20	[REDACTED]	91100 - Castres
09/04/2022 16:43:56	[REDACTED]	
09/04/2022 18:13:36	[REDACTED]	91700 - Villiers sur orge
09/04/2022 18:22:50	[REDACTED]	34090 - Montpellier
09/04/2022 20:32:11	[REDACTED]	
09/04/2022 21:02:55	[REDACTED]	
10/04/2022 16:48:15	[REDACTED]	
10/04/2022 22:46:24	[REDACTED]	95380 - Louvres
10/04/2022 23:06:21	[REDACTED]	93800 - Epinay sur Seine
11/04/2022 19:44:05	[REDACTED]	44115 - Basse goulaine
14/04/2022 06:36:12	[REDACTED]	
17/04/2022 23:09:43	[REDACTED]	84250 - Le thor
20/04/2022 13:34:20	[REDACTED]	
30/04/2022 07:15:41	[REDACTED]	
30/04/2022 17:31:10	[REDACTED]	78390 - Bois d'Arcy
02/05/2022 19:03:22	[REDACTED]	

45

03/05/2022 08:46:36	[REDACTED]	91700 - Ste genevieve des bois
03/05/2022 08:47:07	[REDACTED]	95620 - Parnain
03/05/2022 09:11:24	[REDACTED]	44110 - Louisfert
03/05/2022 10:49:07	[REDACTED]	35630 - La chapelle chaussée
04/05/2022 18:19:07	[REDACTED]	
Dans le contexte actuel d'érosion de la biodiversité et de la diminution des surfaces agricoles, lies notamment à l'artificialisation des sols. Il apparaît aberrant qu'un tel projet voit le jour justement sur des terrains classés comme agricoles au PLU. Il serait temps que les politiques publiques appliquent les règles qu'elles instaurent et imposent au lieu de la population.		
05/05/2022 16:23:38	[REDACTED]	84400 - Castellet
10/05/2022 08:10:57	[REDACTED]	06440 - L escarene
10/05/2022 09:07:45	[REDACTED]	88320 - Lamarche
10/05/2022 11:40:29	[REDACTED]	90350 - Evette salbert
11/05/2022 01:53:39	[REDACTED]	47700 - Casteljaloux
12/05/2022 13:04:49	[REDACTED]	61300 - L Aigle
12/05/2022 14:24:31	[REDACTED]	91800 - Brunoy
12/05/2022 17:30:55	[REDACTED]	32190 - Vic fezensac
12/05/2022 18:47:17	[REDACTED]	64500 - St jean de luz
13/05/2022 10:36:56	[REDACTED]	51700 - Dormans
14/05/2022 08:09:14	[REDACTED]	
14/05/2022 08:35:42	[REDACTED]	
14/05/2022 09:16:34	[REDACTED]	29830 - Ploudalmezeau
14/05/2022 11:11:42	[REDACTED]	34090 - Montpellier
14/05/2022 17:08:20	[REDACTED]	Mont-saint-hilaire
15/05/2022 10:09:13	[REDACTED]	18200 - Saint-amand-montrond
19/05/2022 06:52:58	[REDACTED]	
19/05/2022 07:32:58	[REDACTED]	21000 - Dijon
19/05/2022 08:34:11	[REDACTED]	Nancy
19/05/2022 10:40:58	[REDACTED]	
19/05/2022 15:08:26	[REDACTED]	94200 - Ouroux en morvan
19/05/2022 16:10:15	[REDACTED]	27000 - Evreux
20/05/2022 11:06:47	[REDACTED]	5210 - Miranda do douro
21/05/2022 08:02:51	[REDACTED]	1673 - Gillarens
21/05/2022 21:26:14	[REDACTED]	63122 - St genès-champagnelle
23/05/2022 12:03:13	[REDACTED]	
24/05/2022 06:49:37	[REDACTED]	91220 - Le plessis-paté
24/05/2022 07:17:54	[REDACTED]	67210 - Vaiff
24/05/2022 09:43:05	[REDACTED]	63270 - Parent
24/05/2022 11:50:15	[REDACTED]	63800 - Courmon-d'auvergne
24/05/2022 15:28:10	[REDACTED]	11110 - Coursan
24/05/2022 15:34:27	[REDACTED]	2635 - Sintra

46

24/05/2022 19:45:33 [REDACTED]
 25/05/2022 11:34:18 [REDACTED]
 26/05/2022 08:27:27 [REDACTED]
 26/05/2022 10:01:20 [REDACTED] - 5000 - Gap
 28/05/2022 08:15:18 [REDACTED] - 75001 - Paris
 28/05/2022 10:15:49 [REDACTED] - 89110 - Les Ormes
 28/05/2022 10:19:44 [REDACTED]
 28/05/2022 10:40:37 [REDACTED] - 93310 - Le pré saint-gervais
 28/05/2022 22:26:18 [REDACTED]
 30/05/2022 09:34:44 [REDACTED]
 31/05/2022 02:59:34 [REDACTED] - 14220 - Thury-harcourt
 31/05/2022 07:28:09 [REDACTED]
 31/05/2022 08:20:06 [REDACTED] - 92220 - Bagneux
 31/05/2022 10:37:51 [REDACTED]
 31/05/2022 13:03:36 [REDACTED] - 44330 - Le Pallet
 31/05/2022 13:40:32 [REDACTED] - 92150 - Suresnes
 31/05/2022 15:17:31 [REDACTED]
 31/05/2022 17:48:42 [REDACTED] - 31390 - Peyssies
 31/05/2022 18:58:48 [REDACTED] - 77520 - Mons en Montois
 31/05/2022 19:17:27 [REDACTED]
 31/05/2022 20:11:06 [REDACTED] - 13012 - Marseille
 01/06/2022 04:44:08 [REDACTED]
 01/06/2022 08:15:20 [REDACTED]
 01/06/2022 16:07:32 [REDACTED] - 1214 - Vernier
 01/06/2022 19:42:51 [REDACTED]
 02/06/2022 05:50:46 [REDACTED] - 6000 - Nice
 02/06/2022 07:52:21 [REDACTED]
 02/06/2022 09:28:12 [REDACTED] - 84000 - Avignon
 02/06/2022 12:40:17 [REDACTED] - 20000 - Ajaccio
 02/06/2022 12:51:33 [REDACTED] - 59500 - Douai
 02/06/2022 13:08:10 [REDACTED] - 91360 - Villemoisson sur orge
 02/06/2022 13:25:41 [REDACTED]
 02/06/2022 14:36:31 [REDACTED] - 31820 - Pibrac
 02/06/2022 19:28:56 [REDACTED] - 21490 [REDACTED]
 02/06/2022 21:37:09 [REDACTED]
 02/06/2022 22:00:36 [REDACTED] - 81700 - Garrevaques
 03/06/2022 07:07:12 [REDACTED] - 78000 - Versailles
 03/06/2022 13:48:22 [REDACTED]
 03/06/2022 19:03:05 [REDACTED]
 03/06/2022 20:21:36 [REDACTED] - 74540 - Mures

47

03/06/2022 20:46:53 [REDACTED] - 37300 - Joue les tours
 03/06/2022 21:09:59 [REDACTED] - 76620 - Le havre
 04/06/2022 14:07:31 [REDACTED] - 38000 [REDACTED]
 05/06/2022 14:46:04 [REDACTED] - 5500 - St Bonnet en Champsaur
 06/06/2022 12:09:14 [REDACTED] - 06000 - Nice
 06/06/2022 19:16:33 [REDACTED]
 07/06/2022 07:05:50 [REDACTED] - 64100 - Bayonne
 07/06/2022 08:14:42 [REDACTED] - 67170 - Wingersheim les Quatre Bans
 07/06/2022 09:52:22 [REDACTED] - 91650 - Breux-jouy
 07/06/2022 10:12:36 [REDACTED] - 59000 - Lille
 07/06/2022 11:08:41 [REDACTED] - 64100 - Bayonne
 07/06/2022 11:36:41 [REDACTED] - 22100 [REDACTED]
 07/06/2022 11:43:14 [REDACTED] - 29150 - Chateaulin
 07/06/2022 13:07:32 [REDACTED] - 37300 - Joue-les-tours
 07/06/2022 16:15:25 [REDACTED] - 49800 - Trelaze
 07/06/2022 17:58:30 [REDACTED] - 84400 - Apt
 07/06/2022 18:03:59 [REDACTED] - 78700 - Conflans ste honorine
 07/06/2022 19:30:22 [REDACTED] - 59170 - Croix
 07/06/2022 21:51:25 [REDACTED] - 60740 - St maxlmin
 07/06/2022 22:08:14 [REDACTED] - 92000 - Nanterre
 07/06/2022 23:02:03 [REDACTED] - 98835 [REDACTED]
 08/06/2022 09:50:21 [REDACTED] - 69330 - Pusignan
 08/06/2022 12:48:17 [REDACTED] - 84400 - Apt
 09/06/2022 00:27:04 [REDACTED]
 09/06/2022 06:02:14 [REDACTED] - 37000 - Tours
 09/06/2022 06:03:17 [REDACTED] - 69007 - Lyon
 09/06/2022 08:26:41 [REDACTED] - 77177 - Brou sur Chantereine
 09/06/2022 08:48:11 [REDACTED] - 8 2930 [REDACTED]
 09/06/2022 09:02:49 [REDACTED]
 09/06/2022 09:27:02 [REDACTED] - 31000 - Toulouse
 09/06/2022 10:00:17 [REDACTED] - 33690 [REDACTED]
 09/06/2022 12:23:17 [REDACTED] - 31600 - Lherm
 09/06/2022 15:40:19 [REDACTED]
 10/06/2022 16:18:23 [REDACTED]
 10/06/2022 18:53:43 [REDACTED]
 11/06/2022 14:16:30 [REDACTED] - 95500 - Gonesse
 11/06/2022 18:19:07 [REDACTED] - 84400 - Apt
 14/06/2022 08:23:21 [REDACTED]
 14/06/2022 08:52:52 [REDACTED] - 49100 - Angers

48

14/06/2022 15:20:01 [redacted] 13150 - Tarascon
 14/06/2022 22:33:44 [redacted] 34000 - Montpellier
 15/06/2022 09:13:11 [redacted] 13006 - Marseille
 16/06/2022 08:23:59 [redacted] 56120 - Saint servant
 16/06/2022 10:10:55 [redacted]
 16/06/2022 10:55:39 [redacted] 94100 - St Maur des Fosses
 16/06/2022 14:55:37 [redacted] 69140 - Rillieux la pape
 17/06/2022 13:25:51 [redacted] 47500 - Cuzorn
 20/06/2022 16:21:48 [redacted] 54790 - Val de Briey
 21/06/2022 09:46:13 [redacted] 68800 - Thann
 21/06/2022 09:54:32 [redacted]
 21/06/2022 10:34:29 [redacted] 17300 - 32 rue denfert rochereau appt 11
 21/06/2022 11:16:05 [redacted] 57950 - Montigny les metz
 21/06/2022 11:22:54 [redacted]
 21/06/2022 14:05:07 [redacted] 6530 - Peymeinade
 21/06/2022 17:41:21 [redacted] 1511HP - Oostzaan
 22/06/2022 12:44:57 [redacted] 74940 - Annecy
 22/06/2022 22:52:40 [redacted] 91510 - Janville sur juine
 23/06/2022 08:26:12 [redacted] - B 1410
 23/06/2022 08:52:23 [redacted]
 23/06/2022 09:43:28 [redacted] 68000 - Colmar
 23/06/2022 10:13:57 [redacted] 63250 - Celles sur Durole
 23/06/2022 11:19:40 [redacted] 21190 - Corcelles les arts
 23/06/2022 11:40:58 [redacted] 51100
 23/06/2022 13:30:17 [redacted] V31F448 - Listowel
 23/06/2022 16:49:15 [redacted] 45100 - Orléans
 23/06/2022 16:55:56 [redacted]
 23/06/2022 17:11:29 [redacted] 72200 - La fleche
 23/06/2022 17:40:45 [redacted] 47000 - Agen
 23/06/2022 18:54:03 [redacted]
 24/06/2022 12:36:12 [redacted] B 1410
 26/06/2022 10:53:44 [redacted] 69100
 26/06/2022 14:56:49 [redacted]
 28/06/2022 17:10:18 [redacted] 29200 - Brest
 30/06/2022 06:15:49 [redacted]
 30/06/2022 08:31:51 [redacted] 85330 - Noirmoutier en l ile
 30/06/2022 08:33:35 [redacted]
 30/06/2022 09:17:56 [redacted]
 30/06/2022 10:01:55 [redacted]
 30/06/2022 10:33:30 [redacted] 34270 - Saint mathieu de tréviens

49

30/06/2022 10:37:50 [redacted] 38640 - Claix
 30/06/2022 11:26:31 [redacted] 74200 - Lyaud
 01/07/2022 22:18:18 [redacted] 49800 - Trelaze
 02/07/2022 06:23:42 [redacted] 69500 - Bron
 02/07/2022 07:07:44 [redacted] 13013 - Marseille
 02/07/2022 08:50:36 [redacted] 26200 - Saint denis-lanneyay
 02/07/2022 11:25:01 [redacted] 51000
 02/07/2022 15:33:08 [redacted] 75018 - Paris
 02/07/2022 16:52:34 [redacted] 88110 - Raon l'Etape
 03/07/2022 08:54:51 [redacted] 34000 - Montpellier
 03/07/2022 12:15:15 [redacted]
 Je supporte cette lutte légitime
 03/07/2022 16:11:56 [redacted] 84220 - Roussillon
 04/07/2022 05:58:45 [redacted] 77750 - St Cyr sur Morin
 05/07/2022 06:51:37 [redacted] 35430 - St pere marc en poulet
 05/07/2022 06:57:22 [redacted]
 05/07/2022 07:55:40 [redacted]
 05/07/2022 08:24:20 [redacted] 86260
 05/07/2022 10:20:48 [redacted] 05260 - Chabottes
 05/07/2022 13:17:00 [redacted] 13016 - Marseille 16
 05/07/2022 20:28:32 [redacted] Dk-2500 - Valby
 06/07/2022 08:58:32 [redacted] 84400 - Apt
 06/07/2022 09:31:48 [redacted]
 Ce bu'il faudrait, en france, c'est durcir les conditions en prison. La vie est belle en prison, réfrigérateur, petit réchaud pour cuisiner dans les cellules, on se fait bronzer forcé nus sur les pelouses, salles de sports, TV... Bref la belle vie par rapport à leurs pays d'origine... Il faut faire en sorte que les prisons soient un touchémar pour eux et qu'ils n'aient pas envie d'y remettre les pieds.
 06/07/2022 16:44:41 [redacted]
 07/07/2022 07:24:35 [redacted] 13190 - Allauch
 07/07/2022 07:43:47 [redacted] 08000 - Charleville mezieres
 07/07/2022 07:48:44 [redacted] 2320
 07/07/2022 11:49:58 [redacted]
 07/07/2022 18:29:29 [redacted] 69003 - Lyon
 07/07/2022 19:57:59 [redacted] 78310 - Coignieres
 08/07/2022 05:21:04 [redacted] 20130 - Cargese
 08/07/2022 11:33:07 [redacted] 22740
 09/07/2022 14:02:39 [redacted] 78520 - Limay
 10/07/2022 14:52:52 [redacted] 83100 - Toulon
 11/07/2022 19:46:54 [redacted] 47500 - Cuzorn
 12/07/2022 06:41:35 [redacted] 13480 - Cabries
 12/07/2022 07:45:16 [redacted]
 12/07/2022 08:02:20 [redacted] 47138 - Pullboreau

50

12/07/2022 08:37:13
 12/07/2022 11:32:08 [REDACTED] 59650 - Villeneuve d'Ascq
 17/07/2022 15:04:16 [REDACTED] - 07300 - St Jean de Muzols
 12/07/2022 19:42:56 [REDACTED] - 74000 - Annecy
 21/07/2022 07:54:33 [REDACTED] 71200 - Le creusot
 21/07/2022 08:09:36 [REDACTED]
 21/07/2022 08:28:49 [REDACTED] 59130 - Lambersart
 21/07/2022 08:33:17 [REDACTED] 13170 - Les Pennes Mirabeau
 21/07/2022 09:18:34 [REDACTED] 63100 - Clermont-ferrand
 21/07/2022 09:42:05 [REDACTED] - VD 1180 - Rolle
 21/07/2022 09:55:24 [REDACTED] 31400 - Toulouse
 21/07/2022 10:54:06 [REDACTED]
 21/07/2022 13:57:18 [REDACTED] 06200 - Nice
 21/07/2022 15:11:18 [REDACTED] 33390 - St Paul
 21/07/2022 18:44:22 [REDACTED] 60530 - Le mesnil-en-thelle
 22/07/2022 05:47:41 [REDACTED] 86390 - Lathus
 22/07/2022 09:46:20 [REDACTED] 60790 - Valdampierre
 22/07/2022 19:03:08 [REDACTED] 84400 - Apt
 22/07/2022 19:15:47 [REDACTED] 84400 - Apt
 22/07/2022 19:42:42 [REDACTED] - 75003 - Paris
 22/07/2022 22:05:20 [REDACTED] 25870 - Geneuille
 22/07/2022 22:06:27 [REDACTED] 84400 - Rustrel
 22/07/2022 23:58:17 [REDACTED]
 23/07/2022 09:04:55 [REDACTED] - 1284 - Chancy
 23/07/2022 10:05:38 [REDACTED] - 74000 - Annecy
 23/07/2022 11:40:46 [REDACTED] - 06300 - Nice
 23/07/2022 15:42:56 [REDACTED] 84400 - Apt
 Une horde de projet... pas le bol de cette délinquance c'est de pire en pire ???
 23/07/2022 19:37:14 [REDACTED] 84400 - Apt
 23/07/2022 20:55:31 [REDACTED] 84400 - Apt
 24/07/2022 01:02:03
 24/07/2022 10:28:43 [REDACTED] 98807 - Noumea Cedex
 24/07/2022 12:35:56
 25/07/2022 17:04:37 [REDACTED] - 84220 - Roussillon
 26/07/2022 06:53:01 [REDACTED]
 26/07/2022 07:22:45
 26/07/2022 07:58:09 [REDACTED] 63830 - Durtol
 26/07/2022 08:26:14 [REDACTED] 31520 - Ramonville St Agne
 26/07/2022 08:36:13 [REDACTED] 19520 - La riviere de mansac
 26/07/2022 08:39:16 [REDACTED] 67220 - Bassemberg

51

26/07/2022 12:03:27 [REDACTED] 63370 - Lempdes
 26/07/2022 12:12:56 [REDACTED]
 26/07/2022 12:39:05 [REDACTED] 44690 - La haie fouassiere
 27/07/2022 07:26:54 [REDACTED] 7500 - Tournai
 27/07/2022 19:00:51 [REDACTED] - 95380 - Louvres
 28/07/2022 07:03:24 [REDACTED] - 75010 - Paris
 28/07/2022 09:55:55 [REDACTED] - 34070 - Montpellier
 28/07/2022 14:57:23 [REDACTED] 58700 - Marcq en Baroeul
 28/07/2022 18:49:26 [REDACTED] - 4300 - Pierrerue
 30/07/2022 06:38:31 [REDACTED] - 30390 - Aramon
 30/07/2022 15:54:29 [REDACTED] 77850 - Hericy
 31/07/2022 18:20:58 [REDACTED] 91210 - Draveil
 La décision a t'elle déjà été prise ou bien y a t'il moyen de faire renoncer l'état a ce projet?
 31/07/2022 19:55:29 [REDACTED] 92370 - Chaville
 31/07/2022 20:34:25 [REDACTED] 92370 - Chaville
 02/08/2022 06:57:14 [REDACTED] 6300 - Nice
 02/08/2022 08:14:31 [REDACTED]
 02/08/2022 09:11:39 [REDACTED] 34440 - Nissan Lez Enserune
 02/08/2022 09:33:32 [REDACTED] - 24600 - Riberac
 02/08/2022 09:54:44 [REDACTED] 28270 - Les chatelets
 02/08/2022 16:18:49 [REDACTED] 94200 - Ivry sur Seine
 04/08/2022 14:19:21
 04/08/2022 15:07:04
 04/08/2022 22:36:25
 05/08/2022 17:29:57 [REDACTED] 92100 - Boulogne-billancourt
 05/08/2022 18:06:49 [REDACTED] 78170 - La celle st cloud
 05/08/2022 22:20:30 [REDACTED] 83530 - Antheor
 09/08/2022 08:48:28 [REDACTED] 06100 - Nice
 09/08/2022 10:35:53 [REDACTED] - 33190
 09/08/2022 15:45:02 [REDACTED] 91310 - Longpont sur Orge
 09/08/2022 15:51:22 [REDACTED] - 95020360 - Caxias do sul
 11/08/2022 07:45:45 [REDACTED]
 11/08/2022 14:50:03 [REDACTED] 63000 - Clermont Ferrand
 13/08/2022 10:13:00 [REDACTED] 20190
 13/08/2022 11:38:17 [REDACTED] - 74140 - Loisin
 13/08/2022 22:00:24 [REDACTED] - 95700 - Roissy en France
 13/08/2022 22:00:47
 13/08/2022 22:02:53 [REDACTED] 95700 - Donnemarie dontilly
 16/08/2022 06:16:51 [REDACTED] - 67380 - Lingolstein
 16/08/2022 08:44:56

52

16/08/2022 11:47:29 [REDACTED] 2810 - Almada
 16/08/2022 13:17:26 [REDACTED] 6300 - Nice
 16/08/2022 16:24:21 [REDACTED] 75016 - Paris
 16/08/2022 16:44:29 [REDACTED] 20200 - Bastia
 16/08/2022 23:28:59 [REDACTED] 13620 - Carry le Rouet
 18/08/2022 00:04:31 [REDACTED] 3100 - Montluçon
 18/08/2022 05:52:12 [REDACTED] 33820 - St Clers sur Gironde
 18/08/2022 05:54:50 [REDACTED]
 18/08/2022 09:00:54 [REDACTED] 63530 - Valvic
 18/08/2022 10:03:38 [REDACTED]
 18/08/2022 14:30:17 [REDACTED] 95170 - Deuil la barre
 18/08/2022 15:44:04 [REDACTED] 81600 - Tecou
 19/08/2022 17:12:13
 20/08/2022 07:29:15 [REDACTED] 91160
 20/08/2022 17:24:46 [REDACTED] 33150 - Canon palmer
 20/08/2022 23:36:09 [REDACTED] 93100 - Montreuil
 24/08/2022 18:22:04 [REDACTED] 06700
 24/08/2022 18:49:51 [REDACTED] 42590 - Saint paul de vezelin
 24/08/2022 22:12:44 [REDACTED]
 25/08/2022 05:50:16 [REDACTED] 77176 - Savigny le temple
 25/08/2022 06:13:26 [REDACTED] 93380 - Pierrefitte sur Seine
 25/08/2022 08:26:10
 25/08/2022 08:26:10 [REDACTED] 62650 - Preures
 25/08/2022 08:29:04 [REDACTED] 30700 - St maximin
 25/08/2022 13:18:21 [REDACTED] 26170 - Eygaliers
 25/08/2022 13:53:19 [REDACTED] 74480 - Passy
 27/08/2022 04:44:31 [REDACTED] 63660 - Grottamare
 27/08/2022 06:20:01 [REDACTED] Quebec
 27/08/2022 07:30:35 [REDACTED] 77340 - pontault-combault
 27/08/2022 07:40:28 [REDACTED] 62219 - Longuenesse
 27/08/2022 08:03:16 [REDACTED] 92270 - Bois Colombes
 27/08/2022 08:04:30 [REDACTED] 76000 - Rouen
 27/08/2022 08:06:45 [REDACTED] 17000
 27/08/2022 08:21:56 [REDACTED] 24200 - Proissans
 27/08/2022 09:12:40 [REDACTED]
 27/08/2022 09:32:12 [REDACTED]
 27/08/2022 09:32:53 [REDACTED]
 27/08/2022 11:18:21 [REDACTED] Lille
 27/08/2022 11:26:41 [REDACTED] 02110 - Etaves et bocquiaux

53

27/08/2022 11:35:17 [REDACTED] 16220 - st geniez o merle
 27/08/2022 11:46:02 [REDACTED] 95440 - Ecouen
 27/08/2022 12:21:28 [REDACTED]
 27/08/2022 13:39:17
 27/08/2022 13:49:06 [REDACTED]
 27/08/2022 14:46:02 [REDACTED]
 27/08/2022 15:57:36 [REDACTED] 14444
 27/08/2022 16:44:02 [REDACTED]
 27/08/2022 18:01:34 [REDACTED] 75014 - Paris
 27/08/2022 18:53:26
 27/08/2022 20:28:58 [REDACTED] 46500
 28/08/2022 00:55:04 [REDACTED] 823 5US - Birmingham
 28/08/2022 01:06:19 [REDACTED]
 28/08/2022 11:24:49 [REDACTED] 49170 - St augustin des bois
 28/08/2022 12:06:51 [REDACTED] 26000 - ижевск город
 28/08/2022 13:44:04 [REDACTED] Marey sur tille
 29/08/2022 15:09:48 [REDACTED] 92000 - Nanterre
 29/08/2022 21:24:54 [REDACTED] 40200 - Mimizan
 30/08/2022 01:38:12 [REDACTED] 75016 - Paris
 30/08/2022 09:47:23 [REDACTED]
 30/08/2022 21:40:52 [REDACTED] 18200 - St amand montront
 30/08/2022 21:41:16
 31/08/2022 11:28:10 [REDACTED] 84400 - Apt
 31/08/2022 14:47:59 [REDACTED] 84580 - Oppede
 31/08/2022 19:04:42 [REDACTED] 33135 - Miami
 Contre le centre en campagne 1 Proche des habitations
 01/09/2022 07:54:56 [REDACTED] 84 - Apt
 01/09/2022 09:04:26 [REDACTED]
 03/09/2022 04:15:25 [REDACTED] 84030 - San pietro al tanagro
 03/09/2022 09:31:01
 03/09/2022 15:13:47 [REDACTED] 06062 - Citta della pieve
 03/09/2022 18:24:18 [REDACTED] 75001 - Paris
 05/09/2022 20:39:14 [REDACTED] 31400 - Toulouse
 06/09/2022 13:00:03 [REDACTED] 29000 - Quimper
 08/09/2022 14:21:09 [REDACTED] 56460 - Serent
 08/09/2022 18:44:36 [REDACTED] 78380 - Bougival
 09/09/2022 19:17:26 [REDACTED] 91370 - Verrieres le Buisson
 10/09/2022 09:52:53 [REDACTED] 68130 - Obermorschwiller
 10/09/2022 14:29:58
 11/09/2022 01:19:06 [REDACTED] 59800 - Lille

54

- 11/09/2022 10:28:45 [redacted] 1030 - Schaerbeek
- 13/09/2022 09:54:04 [redacted] 92320 - Châtillon
- 13/09/2022 16:46:03 [redacted] 75014 - Paris
- 15/09/2022 05:40:22 [redacted] 75015 - Paris
- 15/09/2022 09:03:35 [redacted]
- 15/09/2022 11:09:13 [redacted] 54000 - Nancy
- 15/09/2022 11:23:35 [redacted] 85500 - Les Herbiers
- 15/09/2022 12:12:44 [redacted] 72240 - Mezieres sous Lavardin
- 16/09/2022 14:19:42 [redacted] 84400 - Apt
- 16/09/2022 18:58:09 [redacted] 59501 - Douai
- 16/09/2022 20:14:01 [redacted] 30210 - Collias
- 16/09/2022 22:07:06 [redacted] 8000 - Charleville Mezieres

NON à la construction d'un centre de délinquants avec nos impôts pour nous pourrir l'existence nous ne sommes jamais consultés par les politiques qui vivent sur notre dos et nous méprisent. APT et cejus un hôpital psychiatrique à ciel ouvert et vas devenir le refuge campagne de la criminalité. Que vas devenir notre beaux leberon envahi par la raquette? Notre vie vas devenir un ENFER et APT ira au CHAOS.

17/09/2022 12:37:30 [redacted] 84800 - L iste sur la sorgue

NON et bien évidemment NON à cette décision irréfléchie de nous imposer tel projet dans notre si belle région. LE LUBERON, privé pour sa beauté et notre jolie petite ville d'APT déjà fortement "abîmée" par une gestion désastreuse, qui était jadis un havre de paix, pour les nostalgiques du temps de Pierre Vassini, du temps où APT était prospère et où l'on pouvait se balader en toute sécurité. La ville d'APT était reconnue pour son joli marché du samedi matin, pour son plus beau corso annuel, pour ses savoureux fruits confits, pour être la capitale française du rock et qui va désormais devenir la capitale de la délinquance locale, voire nationale !!! Honte à ces élus qu'ils soient locaux ou nationaux, se souciant uniquement et seulement de leurs carrières, et non du peuple pourtant souverain qui les élut sagement et raisonnablement, et qui les réélit brutalement avec ses deniers. Là, nos impôts vont servir, une fois n'est pas coutume, à nous détruire, nous empêcher l'existence, déjà empêchée par l'air, l'alimentation et le reste suivez mon regard ! Notre pays est gouverné par des incoscients, géré par des affairistes, notre justice est rendue par des Magistrats déconnectés de la réalité du monde violent et inquiétant qui s'offre à nous et à nos enfants et générations futures ! Désormais, l'inversion fait foi, le voyou est choyé, le citoyen honnête est lynché, dépourvu, juste bon pour payer et "fermer sa gueule" ! Dans ce pays sans éthique, il n'y a plus de règles, plus de principes, plus de lois, plus de justice, plus de concertation, notre patrimoine est bradé, nos forêts brûlent, des espèces sont en voie de disparition et là le comble, on veut nous bâtonner le peu qui il reste comme notre belle Colline des Puits papillons, oiseaux) !!! Quel exemple donné par nos "élites" à ces recalcitrants, ces les obscurs de leçons ??? Il ne faut point s'écarter car où sont les vertueux ? Ils se font rares et demeurent parmi ceux qui doivent payer et accepter un "Gastaniano" gouvernant notre colline bucolique, déjà envahie par les dealers et autres bruleurs de poubelles ou cambrioleurs déjà parqués à Saint-Michel, qui était autrefois une résidence pleine de quiétude ! En ville, c'est l'enfer avec les dingues et autres loques psychiatriques qui vivent des aides sociales payées par les contribuables que nous sommes, qui ne pouvons même plus nous soigner correctement ! Dans les campagnes, c'est le CAUCHEMAR avec les chasseurs, les ramasseurs, les passo-droits pour certains qui peuvent égarer des constructeurs en totale dichotomie avec le paysage provincial des lavandes, alors que d'autres sont harcelés pour un mur trop haut ou une rouille de volets !!! Jusqu'à quand va-t-on nous prendre ainsi pour des lions et des trolchs cause, sans cervelle et sans conscience ????? La ville d'APT est déjà sale, mal gérée par nous les maîtres successifs, mais reste malgré tout un lieu agréable à vivre et ne peut devenir un ALCATRAZ de délinquants qui vont détruire une vie de labeur ! Nous ne sommes pas responsables des fautes de tous ces politiques et autres magistrats qui doivent assumer leurs RESPONSABILITES car nous nous assumons nos DEVOIRS, sans DROITS ! Le laxisme et l'amateurisme se paient aujourd'hui très cher et les VICTIMES ce sont nous encore une fois ! Ce cirque ne pourra perdurer ! STOP ! NON A LA CONSTRUCTION D'UN TEL CENTRE D'EDUCATION FERMÉ ! Qui s'occupe Madame Ginou qui Sanctionne le maire d'APT, Madame Virginie Deloy actuelle maire qui ne connaissent leurs administrés qu'au moment des élections, l'ancien Préfet Bertrand Guime ou l'actuelle Préfète Violaine Démaret ??? Bien dans leur microcosme et loin de notre dure réalité ? Ni les Juges, ni les Politiques, ne sont jamais tenus responsables et ce sont les couacs comme nous qui devons toujours payer et subir ! Ces abus doivent cesser ! Nous irons jusqu'au bout pour que ce projet totalement incoscient s'abolisse pas ! Nous ne pouvons accepter l'événement des troubles avec les bergers !

17/09/2022 14:47:12 [redacted] 84400 - Apt

17/09/2022 17:26:31 [redacted] 38440

17/09/2022 17:30:59 [redacted] 77123 - Noisy sur Ecole

Mérit de laisser la colline des Puits et ses habitats tranquilles. Il y a des alternatives mais apparemment les autorités dites compétentes font la sourde oreille. La création de ce centre à cet endroit n'a aucun sens et se trouve en totale opposition au caractère agricole de ce terrain.

17/09/2022 18:56:03 [redacted]

Très en colère ????

18/09/2022 16:45:40 [redacted] 84400 - Gargas

55

18/09/2022 18:22:16 [redacted] 84400 - Apt

Ce projet est inscrit parce qu'indéfini au lieu retenu.

19/09/2022 15:01:21 [redacted] 77130 - Montereau fault yonne

19/09/2022 18:02:10 [redacted] 59800 - Lille

20/09/2022 05:40:04 [redacted] 83600 - Frejus

20/09/2022 07:07:43 [redacted]

20/09/2022 07:27:39 [redacted] 42400 - St Chamond

20/09/2022 08:36:21 [redacted] 1187 - Buenos aires

20/09/2022 14:14:28 [redacted] 71100 - St Remy

20/09/2022 14:41:01 [redacted] 42400 - Saint-chamond

21/09/2022 11:17:00 [redacted] 84400 - Apt

22/09/2022 05:48:43 [redacted] 01380

22/09/2022 08:17:05 [redacted] 91230 - Montgeron

22/09/2022 12:20:36 [redacted] 78370 - Plaisir

22/09/2022 14:18:11 [redacted]

22/09/2022 16:53:50

Dénaturer un terrain agricole pour un tel projet. Que fait la saifer ? A quoi sert le Parc du Luberon ?

23/09/2022 19:53:45 [redacted] 84400 - Apt

23/09/2022 20:15:37 [redacted] 76810 - Luneray

23/09/2022 20:32:08 [redacted]

23/09/2022 20:52:36 [redacted] 95230 - Soisy sous montmorency

24/09/2022 12:49:08 [redacted] 93015 - Nisecmi

24/09/2022 14:45:14 [redacted] 91540 - Mennecy

La vraie utilité publique devrait être pour les soignants, enseignants et policiers, pas pour des centres de loisirs pour délinquants.

24/09/2022 18:46:30 [redacted] 84400 - Apt

Je suis contre

26/09/2022 10:20:56 [redacted] 84490

26/09/2022 10:34:00 [redacted] 84400 - Apt

26/09/2022 10:42:57 [redacted] 83150 - Bandol

26/09/2022 12:29:18 [redacted] 84400 - Apt

26/09/2022 12:42:40 [redacted] 76520 - Franqueville st pierre

Projet absurde et illégal

26/09/2022 13:33:28 [redacted] 01250

Ce centre aurait être crée en utilisant les infrastructures de l'ancien base aérienne de St Christol

26/09/2022 13:52:22 [redacted] 84400 - Apt

Ce genre d'établissement ne doit pas être à proximité l'habitat

26/09/2022 14:11:11 [redacted] 84400 - Apt

26/09/2022 14:12:52

26/09/2022 14:22:02 [redacted] 95160 - Montmorency

26/09/2022 14:36:26 [redacted] 44190 - Saint lumine de clisson

26/09/2022 15:17:06 [redacted] 84400 - Rustrel

56

Je suis scandalisé par la proposition de la Mairie d'Apt de reclasser du terrain agricole sur la Colline des Puits, en terrain constructible pour y implanter un Centre d'éducation Fermé. Ce Centre, qui est sans doute nécessaire, devrait être bâti dans un lieu où il causera moins de nuisances que celles que devraient subir les habitants du Clos des Abajers si ce projet devait se réaliser.

- 26/09/2022 15:32:11 [REDACTED] - 84400 - Gargas
- 26/09/2022 16:32:40 [REDACTED] - 84400 - Gargas
- 26/09/2022 16:44:15 [REDACTED] - 84400 - Saignon
- 26/09/2022 16:54:27 [REDACTED]
- 26/09/2022 18:02:35 [REDACTED] - 06000 - Cagnes su mer
- 26/09/2022 19:00:32 [REDACTED]
- 26/09/2022 21:34:32 [REDACTED] - 84400 - Apt
- 26/09/2022 22:13:41 [REDACTED] - 75006 - Paris 06
- 27/09/2022 00:50:02 [REDACTED] - 80780 - St Leger les Domart
- 27/09/2022 01:08:04 [REDACTED]
- 27/09/2022 07:10:59 [REDACTED]
- Je suis contre ce projet
- 27/09/2022 07:25:46 [REDACTED] - 84490 - Saint saturnin les apt
- Non au centre au centre d'éducation a apt
- 27/09/2022 07:29:18 [REDACTED] - 84400 - Apt
- 27/09/2022 07:31:43 [REDACTED] - 84220 - Roussillon
- 27/09/2022 08:39:27 [REDACTED]
- 27/09/2022 16:20:09 [REDACTED] - 94600 - Choisy le roi
- 27/09/2022 16:22:51 [REDACTED] - 84490 - St saturnin les apt
- 27/09/2022 21:29:14 [REDACTED] - 74920 - Combloux
- 27/09/2022 21:36:51 [REDACTED] - 74920 - Combloux
- 27/09/2022 21:56:32 [REDACTED]
- bierté un centre de formation pour djihadistes ???????????
- 28/09/2022 07:25:39 [REDACTED] - 84400 - Apt
- 28/09/2022 12:22:06 [REDACTED] - 75008 - Paris 08
- Puisque le choix d'APT Quel intérêt pour la mairie ??
- 28/09/2022 14:04:03 [REDACTED]
- 28/09/2022 14:58:54 [REDACTED] - 84400 - Apt
- Tout simplement inadéquat au site protégé et au cadre à préserver !
- 28/09/2022 20:51:58 [REDACTED] - 84400 - Apt
- Ce projet me semble pour le moins inapproprié puisqu'il sacrifie un espace agricole et plein de vie, alors qu'on pourrait certainement réhabiliter des lieux déjà construits et désaffectés, réanimant ainsi un site plutôt que d'en détruire et ainsi ajouter de la voirie, que de supprimer au nord du Lajeron.
- 28/09/2022 21:11:04 [REDACTED] - 84400 - Apt
- 28/09/2022 21:26:30 [REDACTED] - 84480 - Lacoste
- 28/09/2022 22:15:31 [REDACTED] - 83510
- 28/09/2022 22:30:36 [REDACTED] - 33700
- 29/09/2022 13:10:49 [REDACTED]
- 29/09/2022 15:11:34 [REDACTED]
- 29/09/2022 15:12:24 [REDACTED] - 84400 - Apt

- 29/09/2022 15:40:44 [REDACTED] - 84750 - Caseneuve
- 29/09/2022 17:22:39 [REDACTED] - 84 400 - Apt
- 29/09/2022 20:28:43 [REDACTED]
- 29/09/2022 21:01:59 [REDACTED] - 75014 - Paris
- 30/09/2022 08:53:43 [REDACTED] - 84400 - Apt
- 30/09/2022 08:59:51 [REDACTED] - 84400 - Apt
- Je soutiens les habitants du Clos des Abajers et je m'oppose à la création de ce centre éducatif fermé.
- 30/09/2022 09:29:23 [REDACTED]
- 30/09/2022 12:05:29 [REDACTED]
- 30/09/2022 15:14:03 [REDACTED] - 84400 - Apt
- 30/09/2022 18:41:45 [REDACTED]
- 01/10/2022 10:22:06 [REDACTED] - 84250 - Le thor
- 01/10/2022 10:33:11 [REDACTED] - 70100 - Ancier
- 01/10/2022 14:44:40 [REDACTED] - 2503 - Bienne
- 01/10/2022 14:57:19 [REDACTED] - 84210 - Althen des paluds
- 01/10/2022 16:59:29 [REDACTED] - 023582 - Bucarest
- 02/10/2022 16:40:23 [REDACTED] - 84400 - Apt
- 02/10/2022 18:22:34 [REDACTED] - 84400 - Apt
- 03/10/2022 10:00:21 [REDACTED]
- 03/10/2022 17:28:26 [REDACTED] - 84400 - Apt
- 03/10/2022 18:14:22 [REDACTED] - 84 310 - Morieres les avignon 84310

ANNEXE A LA PETITION (en ligne) : ASSOCIATION DEFENSE DE LA COLLINE DES PUITS

NON à la CONSTRUCTION d'un CENTRE EDUCATIF FERME (CEF)
pour mineurs multirécidivistes (crimes ou délits graves)
en zone Agricole sur la Colline des Puits à APT.

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE	(Commentaires)
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	quartier des Puits APT	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	des Puits Belleme APT	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	RD de Roumanille 84400 APT	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	chemin des oliviers	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	Rocade Nord APT	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	Rocade Nord APT 84400	[REDACTED]	[REDACTED]

Annexe à la pétition (en ligne) : Association Défense de la Colline des Puits

NON A LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE EDUCATIF FERME (CEF)
en Zone Agricole du PLU sur la Colline des Puits à APT, sur un site préservé,
destiné à des mineurs délinquants multirécidivistes de 13 à 18 ans
(condamnés juridiquement pour des crimes ou délits) et venant de toute la France.

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE	(Commentaires)
[REDACTED]	[REDACTED]	Bugat 84480	[REDACTED]	oui pour un centre mais pas à cet endroit
[REDACTED]	[REDACTED]	APT	[REDACTED]	non centre I.S.S. loc
[REDACTED]	[REDACTED]	APT	[REDACTED]	Non au centre.
[REDACTED]	[REDACTED]	Gargas	[REDACTED]	non
[REDACTED]	[REDACTED]	APT	[REDACTED]	non
[REDACTED]	[REDACTED]	Chemin des abayons.	[REDACTED]	Non au centre
[REDACTED]	[REDACTED]	GARGAS	[REDACTED]	Pas ICF

Annexe à la pétition (en ligne) : Association Défense de la Colline des Puits

NON A LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE EDUCATIF FERME (CEF)
 en Zone Agricole du PLU sur la Colline des Puits à APT, sur un site préservé,
 destiné à des mineurs délinquants multirécidivistes de 13 à 18 ans
 (condamnés juridiquement pour des crimes ou délits) et venant de toute la France.

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE	(Commentaires)
[REDACTED]		Cademaue.	[Signature]	
[REDACTED]		Cademaue	[Signature]	
[REDACTED]		Cademaue	[Signature]	
[REDACTED]		Saignon	[Signature]	
[REDACTED]		Jargas	[Signature]	
[REDACTED]			[Signature]	
[REDACTED]		Viens	[Signature]	Non au centre de terres agricoles.

62

Annexe à la pétition (en ligne) : Association Défense de la Colline des Puits

NON à la CONSTRUCTION d'un CENTRE EDUCATIF FERME (CEF)
 pour mineurs multirécidivistes (crimes ou délits graves)
 en zone Agricole sur la Colline des Puits à APT.

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE	(Commentaires)
[REDACTED]		Contelle 84000 Apt	[Signature]	
[REDACTED]		Avon APT	[Signature]	
[REDACTED]		LES TAPETS	[Signature]	
[REDACTED]		Avele Viron avenue Victor Hugo APT	[Signature]	
[REDACTED]		ST Saturnin APT	[Signature]	
[REDACTED]		APT	[Signature]	
[REDACTED]			[Signature]	

63

ANNEXE à la pétition (en ligne) : ASSOCIATION DÉFENSE DE LA COLLINE DES PUITS

NON à la CONSTRUCTION d'un CENTRE EDUCATIF FERME (CEF)
pour mineurs multirécidivistes (crimes ou délits graves)
en zone Agricole sur la Colline des Puits à APT.

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE	(Commentaires)
[REDACTED]		Roussillon	[Signature]	
[REDACTED]		APT	[Signature]	
[REDACTED]		CASENEUVE	[Signature]	
[REDACTED]		CASENEUVE	[Signature]	
[REDACTED]		CASENEUVE	[Signature]	
[REDACTED]		Saignon	[Signature]	
[REDACTED]		Saignon	[Signature]	Vi ve la tranquillité à APT

64

Annexe à la pétition (en ligne) : Association Défense de la Colline des Puits

NON à la CONSTRUCTION d'un CENTRE EDUCATIF FERME (CEF)
pour mineurs multirécidivistes (crimes ou délits graves)
en zone Agricole sur la Colline des Puits à APT.

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE	(Commentaires)
[REDACTED]		Chemin Des Puits 84400 -APT	[Signature]	
[REDACTED]		chemin des Puits APT	[Signature]	
[REDACTED]		Chemin de Coustille APT	[Signature]	
[REDACTED]		Rte de Villau APT	[Signature]	
[REDACTED]		Chemin des puits 84600 APT	[Signature]	
[REDACTED]		Colline des puits	[Signature]	
[REDACTED]		Ch. des Puits	[Signature]	

65

Annexe à la pétition (en ligne) : Association Défense de la Colline des Puits
NON A LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE EDUCATIF FERME (CEF)
 en Zone Agricole du PLU sur la Colline des Puits à APT, sur un site préservé,
 destiné à des mineurs délinquants multirécidivistes de 13 à 18 ans
 (condamnés juridiquement pour des crimes ou délits) et venant de toute la France.

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE	(Commentaires)
[REDACTED]	[REDACTED]	LES COMBONS 84400 GARGAS	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	BONNIEUX	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	APT	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	Pertuis	[Signature]	à condamnable
[REDACTED]	[REDACTED]	APT	[Signature]	INADMISSIBLE
[REDACTED]	[REDACTED]	APT	[Signature]	SCANDALEUX
[REDACTED]	[REDACTED]	APT	[Signature]	SCANDALEUX

66

Annexe à la pétition (en ligne) : Association Défense de la Colline des Puits
NON à la CONSTRUCTION d'un CENTRE EDUCATIF FERME (CEF)
 pour mineurs multirécidivistes (crimes ou délits graves)
 en zone Agricole sur la Colline des Puits à APT.

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE	(Commentaires)
[REDACTED]	[REDACTED]	Viens	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	SAIGNON	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	APT	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	St martin	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	Gargas	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	APT	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	Apt	[Signature]	

67

annexe à la pétition (en ligne) : ASSOCIATION DÉFENSE DE LA COLLINE DES PUIT

NON A LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE EDUCATIF FERME (CEF)
 en Zone Agricole du PLU sur la Colline des Puits à APT, sur un site préservé,
 destiné à des mineurs délinquants multirécidivistes de 13 à 18 ans
 (condamnés juridiquement pour des crimes ou délits) et venant de toute la France.

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE	(Commentaires)
[REDACTED]	[REDACTED]	<input checked="" type="checkbox"/> rue St-Etienne APT	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	le clos des Subier quartier Le paou APT	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	le clos des Subier quartier Le paou APT	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	Le paou <input checked="" type="checkbox"/> Apt.	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	Le paou <input checked="" type="checkbox"/> Apt.	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	APT	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	La Mangenik APT	[Signature]	

68

Annexe à la pétition (en ligne) : Association Défense de la Colline des Puits

NON A LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE EDUCATIF FERME (CEF)
 en Zone Agricole du PLU sur la Colline des Puits à APT, sur un site préservé,
 destiné à des mineurs délinquants multirécidivistes de 13 à 18 ans
 (condamnés juridiquement pour des crimes ou délits) et venant de toute la France.

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE	(Commentaires)
[REDACTED]	[REDACTED]	<input checked="" type="checkbox"/> montée de La Bladoleire	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	APT	[Signature]	une bonne
[REDACTED]	[REDACTED]	APT	[Signature]	Pecoff
[REDACTED]	[REDACTED]	Apt	[Signature]	Chalm
[REDACTED]	[REDACTED]	APT	[Signature]	Chalm
[REDACTED]	[REDACTED]	APT	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	APT	[Signature]	

69

Annexe à la pétition (en ligne) : Association Défense de la Colline des Puits

NON A LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE EDUCATIF FERME (CEF)
 en Zone Agricole du PLU sur la Colline des Puits à APT, sur un site préservé,
 destiné à des mineurs délinquants multirécidivistes de 13 à 18 ans
 (condamnés juridiquement pour des crimes ou délits) et venant de toute la France.

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE	(Commentaires)
[REDACTED]	[REDACTED]	Piencfiche Saugu	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	Apt.	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	APT	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	APT	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	apt	bin	
[REDACTED]	[REDACTED]	APT	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	APT	[Signature]	NON

Annexe à la pétition (en ligne) : Association Défense de la Colline des Puits

NON A LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE EDUCATIF FERME (CEF)
 en Zone Agricole du PLU sur la Colline des Puits à APT, sur un site préservé,
 destiné à des mineurs délinquants multirécidivistes de 13 à 18 ans
 (condamnés juridiquement pour des crimes ou délits) et venant de toute la France.

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE	(Commentaires)
[REDACTED]	[REDACTED]	RUSTREL	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	APT	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	ST CAT	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	St Martin de la Colline	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	chemin de La Roguette	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	APT.	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	APT	[Signature]	

Annexe à la pétition (en ligne) : Association Défense de la Colline des Puits
NON A LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE EDUCATIF FERME (CEF)
 en Zone Agricole du PLU sur la Colline des Puits à APT, sur un site préservé,
 destiné à des mineurs délinquants multirécidivistes de 13 à 18 ans
 (condamnés juridiquement pour des crimes ou délits) et venant de toute la France.

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE	(Commentaires)
[REDACTED]	[REDACTED]	<input checked="" type="checkbox"/> place Du suberon APT	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	APT	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	APT	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	Lyn ALTE ***	[Signature]	Maintenez la zone Agricole Pour Nos min les Humains
[REDACTED]	[REDACTED]	<input checked="" type="checkbox"/> ch l'aunerie APT	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	APT	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	APT	[Signature]	

72

Annexe à la pétition (en ligne) : Association Défense de la Colline des Puits
NON A LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE EDUCATIF FERME (CEF)
 en Zone Agricole du PLU sur la Colline des Puits à APT, sur un site préservé,
 destiné à des mineurs délinquants multirécidivistes de 13 à 18 ans
 (condamnés juridiquement pour des crimes ou délits) et venant de toute la France.

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE	(Commentaires)
[REDACTED]	[REDACTED]	APT	[Signature]	il faut les TUES
[REDACTED]	[REDACTED]	APT	Pastor	
[REDACTED]	[REDACTED]	APT	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	St Martin	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	<input checked="" type="checkbox"/> rd Eljean Pin	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	APT	[Signature]	
[REDACTED]	[REDACTED]	Rue S. de la case APT	[Signature]	

73

Annexe à la pétition (en ligne) : Association Défense de la Colline des Puits

NON A LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE EDUCATIF FERME (CEF)
 en Zone Agricole du PLU sur la Colline des Puits à APT, sur un site préservé,
 destiné à des mineurs délinquants multirécidivistes de 13 à 18 ans
 (condamnés juridiquement pour des crimes ou délits) et venant de toute la France.

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE	(Commentaires)
[REDACTED]		APT	[Signature]	
[REDACTED]		GARGAS	[Signature]	
[REDACTED]		Rustin APT-	[Signature]	
[REDACTED]		APT	[Signature]	

74

Annexe à la pétition (en ligne) : Association Défense de la Colline des Puits

NON A LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE EDUCATIF FERME (CEF)
 en Zone Agricole du PLU sur la Colline des Puits à APT, sur un site préservé,
 destiné à des mineurs délinquants multirécidivistes de 13 à 18 ans
 (condamnés juridiquement pour des crimes ou délits) et venant de toute la France.

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE	(Commentaires)
[REDACTED]		ch du Bos. 84220 Roussillon	[Signature]	
[REDACTED]		Rue Du Jas	[Signature]	
[REDACTED]		Rue du Jas	[Signature]	

75

Annexe 3 Mémoire M.

Mémoire - enquête publique 2022

Riverain rédacteur



Destinataire

Le commissaire-enquêteur Mr Robert Dewulf
DDT-cef-apt@vaucluse.gouv.fr

Objet

L'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLU.

L'article L.123-1 du Code de l'environnement prévoit notamment : « L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement mentionnées à l'article L.123-2. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision ».

Dossier public de concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, du 16 juillet 2021 au 17 septembre 2021.

Préambule

A la lecture du dossier en téléchargement sur le site de la préfecture rien dans ce dossier d'enquête publique, ne me confirme la prise en compte des appréciations, suggestions et observations, exprimé au moment de la concertation avec les habitants, le collectif « association colline des puits » et les autres personnes concernées, du 16 juillet 2021 au 17 septembre 2021. C'est une suite d'affirmations qui ne laisse pas planer de doutes sur le projet. Une glorification pas très ouverte au dialogue et à une opposition constructive.

En reprenant les divers tomes du dossier en téléchargement sur le site de la préfecture (130 pages cumulées), je fais un constat :

1. Introduction (9 pages)
2. Concerne la modification du PLU (43 pages)
3. Concerne l'environnement (46 pages)
4. Concerne le projet du CEF (42 pages)

Seul le rapport de concertation se retrouve en annexe.

1

Le rapport de concertation conclue :

Le bilan des avis et lapidaire, est s'exprime en une demi-page, avec 5 catégorisations et la mention d'une pétition. Pas de détail des suggestions, pas de nombre de signataires de la pétition.

La réponse en trois pages affirme la réalisation du projet et confirme ce qui avait déjà été écrit dans le dossier de concertation.

L'impact sur le voisinage, une réalité !

Il semble qu'il y ait une volonté d'occulter cet impact, pour faire coïncider la volonté de faire aboutir le projet, contre la réalité du « bon sens » de l'opposition au projet à cause de l'aberration de certains choix techniques. Pour exemple, trois choix sont possibles, mais il y a un entêtement à vouloir faire sortir le CEF, sur le lotissement de la rue du clos des Abayers, impactant directement plus d'une vingtaine de familles, pourquoi ?

L'opposition au projet est organisée en collectif « association colline des puits » depuis la connaissance du projet en 2021 par une « fuite » en mairie. Une opposition malheureusement muselée de tous bords, malgré son dynamisme. Une opposition qui représente déjà plus de 25 % de la population de la ville d'Apt avec ses 7377 habitants inscrit sur les listes électorales. La seule pétition se rapproche des 2000 signatures.

En complément, ci-dessous je vous fais part de mon point de vue, déjà en partie exprimé dans ma participation au dossier public de concertation. Ma participation comprenait deux envois par mail, l'un en envoi simple, l'autre en recommandé avec avis de réception ; le document en recommandé n'a pas été réclamé, donc non lu. J'ai un doute, pour le premier courrier reçu, pas reçu, lu, pas lu ? aucun indicateur pour me convaincre de la partialité du destinataire.

Je suis contre ce projet dont la logique est déconcertante. J'exprime ci-dessous mes arguments, qui sont en partie d'ordre pratique et technique. Je note dans les documents de la préfecture que « les études préalables ont permise de garantir l'adéquation entre le programme technique du CEF et les caractéristiques du site (dimension, topographie, desserte, environnement... » Mon argumentation laissera entendre que rien de sérieux n'a été fait.

1 - Le choix du lieu de construction

LE PROJET, selon le CR du 23/04/2021 n° 02675 de la séance du conseil municipal)

« Implantation d'un CEF sur une partie de la réserve foncière en zone verte en limite de la zone urbaine comprise entre le chemin de Castanière et le chemin des Abayers. »

« Vente d'une partie des terrains (1 .5 ha) à l'association « groupe SOS jeunesse » au prix du terrain constructible pour 410 000 €. Avec un droit de passage de 5 m de large (emprise sur le lot 588) pour relier le centre directement sur la voirie du lotissement du Clos des Abayers, rue du clos des Abayers, pour déboucher sur le chemin des Abayers. »

Mon constat personnel : *Le terrain lui-même est très ingrat. Entièrement boisé avec des traces d'anciennes cultures en terrasse, murets de retenue des terres, un dénivelé sur deux axes de plus de 13 m au point le plus haut (par rapport à la route du bas), c'est-à-dire, à la sortie prévue sur le lotissement. Une Gageure en perspective pour aménager et construire sur ce terrain sans déboiser très largement, et empiéter sur les actuelles cultures.*

(Voir en lien les altimétries des points remarquables des parcelles à construire <https://fr-fr.topographic-map.com/maps/3s/Apt/>)

Aucune garantie pour l'agriculture

Il est à remarquer que les parcelles les plus basses, sont à peu près plates pour construire, et resteraient dans le projet en zone agricole. Celles en bas du terrain et en culture par Monsieur Christian Borde pour les parcelles 368, 369, 370, relevant de la section cadastrale E. Ce même agriculteur ne bénéficie plus de la convention de gestion entre la commune d'APT et la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER). Il bénéficie actuellement d'un prêt à usage, d'une durée de douze mois consécutifs, tacitement reconductible, et transmissible à l'acheteur

En clair, il faut comprendre que dès que l'acheteur aura besoin de ses terrains il pourra dénoncer le prêt (avec 6 mois de préavis) et aménager ou construire pour une extension sur la terre agricole, comme un doublement de sa capacité d'accueil arguant un besoin prioritaire d'intérêt national. Tout le contraire de l'esprit de préservation qualifié dans le projet énoncé par la mairie d'Apt et dans le règlement du PLU.

Impact visuel et architecturale



L'impact sera aussi visuel si l'on en croit la photo ci-dessus, en considérant aussi que l'architecture sera fonctionnelle avec un RC et un R+1 à toit-terrasse, avec une succession de deux bâtiments en RC, mais en escalier pour épouser le dénivelé (construction dans le deuxième tier de la photo). Il faudra combien de dizaines d'années pour qu'une végétalisation efface les bâtiments du paysage ?

A remarquer qu'il semble que le projet architectural n'existe pas. Il semble ne pas exister de document graphique, de plan de façades et de toiture, de plan de coupe du terrain ... rien ! aucun élément permettant de se faire une idée objective du projet sur ce terrain.

Etude de sol, pas probante

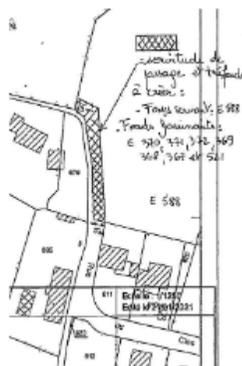
Il semblerait que l'étude de sol réalisé qualifie le terrain. Je me pose quand même la question de savoir si cette étude est disponible en consultation. Au moment de l'étude géotechnique, un technicien sur place a dit qu'ils avaient arrêté les forages à 27 mètres, pour ne trouver que de l'argile. Le terrain à construire a une forte déclivité (+/- 10 m pour la construction) il sera à prévoir de très coûteuses fondations avec des pieux au-delà des 30 m et plus.

2 - Le choix de la sortie du terrain et de ses raccordements aux réseaux

EXTRAIT, de la séance du conseil municipal

(Page 2) « Il est par ailleurs nécessaire, en vue de desservir le projet dans des conditions satisfaisantes, que la commune accorde un droit de passage acté par une servitude de 5 mètres de largeur au SUD-EST du tènement objet de la vente, accolée au chemin rural existant sur la propriété communale conservée cadastrée E 588, telle que localisée au plan annexé à la présente. »

(Page 3) « Approuve, l'établissement d'une servitude de passage et réseaux en tréfonds de 5 mètres de largeur ajoutée au chemin rural existant, sur le fonds communal cadastré E 588 telle que mentionnée au plan annexé à la présente »



Le choix et contestable pour une sortie sur la zone résidentielle, rue du clos des Abayers.

Selon la situation sur le terrain, trois sorties sont possibles. Bizarrement, dans aucun des documents consultés émis par la mairie ou la préfecture il n'en est fait mention. Et pourtant, les deux autres alternatifs sont incontestablement les plus raisonnables, n'impactant directement aucun riverain.

Trois solutions à comparer

1. Par le chemin de Castagnière, moyennant des aménagements d'accès. Tous les raccordements eau, électricité, égouts ... existent par cet accès. Ce qui n'impacterait que deux grandes propriétés de riverains de l'autre côté de la route.



Accès possible en lisière de bois, pour rejoindre le chemin de Castagnière (au fond sur la photo) par le point altimétriquement le plus bas du terrain

5

2. Par la rue principale du lotissement, rue du clos des Abayers (la solution déjà adoptée par la mairie) qui impacte directement une vingtaine de familles en lotissement sur de petites parcelles de terrain et enferme le CEF dans une impasse.
3. Par la parcelle 588 qui appartient toujours à la mairie qui n'envisage pas un passage par cette voie non officielle. On observe, que la parcelle relie déjà les terrains vendus pour y construire le C.E.F., par un large chemin carrossable qui relie le projet à la route du chemin des Abayers (photo aérienne ci-dessous).



Pour cette dernière voie, une bizarrerie !

La rue du clos des Abayers dans tous les documents lus est désigné en « impasse » avec une numérotation métrique de 371 d'A à O (15 familles). Les habitants au bout de la rue dans leur adresse métrique portent la numérotation 197 d'A à H (8 familles) calculés par rapport au chemin des Abayers (route transversale). Ce qui est bon pour une numérotation ne l'est pas pour considérer cette voie comme publique, qui serait évidemment à aménager sur 197 mètres.



Au fond, site de la sortie proposée du CEF et de son aire de retournement actuel, avec son éventuel parking (parcelle E 588)

Point Haut du terrain au fond de la photo

Le véhicule en stationnement à gauche est sur une bande de terrain privé.

Photo de la sortie du chemin qui traverse la parcelle 588, qui relie actuellement le projet à la route goudronnée du chemin des Abayers

Le chemin en question n'a pas d'existence cadastrale, la rue du clos des Abayers est une impasse

6

Photo de la partie basse du terrain, altimétrie + 2.5, route goudronnée du chemin de Castagnière

A partir du premier poteau nous sommes en limite du terrain, au second poteau, nous sommes en lisière du champ cultivé de la parcelle E 370.



3 – Les craintes des riverains, et des certitudes sur les nuisances du projet

Collecte des ordures ménagère

L'accès se faisant par le lotissement il est à prévoir que le centre aura ses propres containers de tri, et autres déchets ménagers. Donc la tournée du service de ramassage traversera le lotissement en aller et retours, une situation inacceptable à plusieurs points de vue.

- Aucun lotissement plus grand ou plus petit à Apt ne subit ce genre de nuisance, le ramassage est organisé collectivement à l'extérieur des lotissements. Loin d'être discret le service est très matinal et pas très discret à la fréquence de trois fois par semaine.
- Une aire de retournement de 170 m3 doit être prévue dans l'impasse, pour les pompiers, et autres services communaux elle est obligatoire au fond de cette impasse (code de l'urbanisme, articles R.111-2, R.111-5, Code de la Construction et de l'Habitation, notamment l'article R.111-13). Ce qui correspond en pratique à un triplement de l'emprise de la servitude initialement envisagée. Dans le projet actuel il n'est pas envisagé d'aire de retournement.

Une circulation intense et difficile

Un centre pour 12 adolescentes, mais une trentaine de personnes devra en constituer le personnel, ce qui laisse entendre que le lotissement sera fréquenté par +/- trente personnes, plus les autorités judiciaires, les services,

7

les fournisseurs... autant de véhicules circulant en aller et retour dans la ruelle.

Il est à pressentir que la circulation deviendra très intense pendant les jours et heures ouvrables de 7 à 9 hr, 12 / 14 hr, 16 / 19 hr, soit 7 heures par jour, sur 6 jours. Une logique de terrain en contradiction avec l'argumentaire du dossier de concertation ou d'enquête publique de la préfecture, qui calcule la fréquentation répartie sur 24 hr. Tout ce beau monde ne travaillera peut-être pas tous en même temps, mais ne travaillera certainement pas la nuit, ou logera sur place.

Mon constat personnel : Il est à constater que la rue n'est pas adaptée (ruelle de 5 m de large arborée), ni en état de recevoir une telle circulation cyclique. Le doute subsiste, pour la circulation de véhicule de moyens et gros tonnage qui devront manoeuvrer pour prendre le virage à 90°, et resteront piégés au bout de l'impasse de la rue sans aire de retournement. Il reste à imaginer que la municipalité trouvera des pansements pour résoudre au cas par cas les multiples problèmes induits et non anticipés.



Entrée du lotissement par la rue du clos des Abayers (en impasse)

La desserte du nouveau réseau de transport

La desserte du nouveau réseau de transport laisse ses passagers à plus de 1 km du projet. Les piétons rejoignant le C.E.F devront affronter un dénivelé de plus de 50 m. Pour l'avoir fait souvent, c'est physique et variable avec des pentes à plus de 15%, une balade qui prend plus de 20 à 30 mn. La probabilité que le personnel du C.E.F rejoigne le C.E.F. depuis l'arrêt de bus est très faible.

Nuisances liées à la qualité des pensionnaires

L'autre crainte, concerne les « visites » des amis et familles, celle des « sorties », des fugues ponctuelles. De ce point de vue les peurs ressurgissent à cause du statut des pensionnaires comme « délinquants multirécidivistes ».

Les fugues sont probables, les « copains » qui sont dehors, qui chercheraient à communiquer, ou s'implanteraient durablement sur notre ville à caractère « tranquille » avec un regain de délit d'opportunité, d'incivilités et de trafics. Des situations déjà rapportées au sénat ou à l'assemblée nationale sur les

8

CEF, il suffit de lire les divers rapports et interventions. Des risques existants démultipliés par le passage obligatoire est unique par cette rue.

Valeur foncière actuellement en berne

Concernant la baisse de la valeur foncière dans le lotissement et ses environs, elle n'est pas anodine. Aux alentours, deux agents immobiliers y habitent. Pour eux la valeur des habitations mitoyennes au projet a été divisé par deux, uniquement avec l'annonce du projet. Pour les autres, ils constatent une perte d'un tiers sur les estimations et ventes précédentes.

Ce lotissement et ce quartier, est peut-être le plus beaux de toute la ville. Tranquillité, zone verte, point de vue et paysages en sont ses atouts majeurs. Le foncier dans ce quartier était valorisé à son juste prix, même pas au-dessus du reste du marché. Il était méconnu, les ventes étaient rares, c'était son atout et sa faiblesse.

Raccordement aux réseaux

Un réseau de distribution d'eau à la peine (régie municipale), et des projets de rénovation du réseau et d'augmentation de capacité attendu depuis de nombreuses années.

Construire au nord en contrebas, pour un raccordement du terrain au réseau d'assainissement sur le point altimétrique le plus haut pose des questions ???

Plutôt que d'envisager une évacuation par gravité vers le réseau du chemin de Castagnière (comme certains riverains), il est prévu un système mécanique de relevage avec toutes ses contraintes.

Selon le plan local du réseau d'assainissement du quartier, il existe deux raccordements possibles pour le projet. Toute la zone en orange est desservie par un assainissement collectif, en bas du terrain coté chemin de Castagnière est à un niveau 0. l'autre côté quartier de la colline des puits, à la sortie de la rue du clos des Abayers un point haut du terrain, à +/- 13 m.



Lien de la carte :

file:///C:/Users/Castor/AppData/Local/Temp/Carte_Zonage_Assainissement_APT.pdf

4 – Le projet et son contexte

Un projet porteur de développement pour la commune ?

La création d'emploi semble être encore une utopie, avec un recrutement local ? pour les éducateurs, il faut le niveau bac pour finir la formation à Bac +3 (DEES), salaire de débutant entre 1600 et 1800 bruts. L'essentiel du personnel dit « qualifié » serait en fait constitué par des mobilités internes, les réseaux ou des appels à recrutements à l'échelle nationale.

Il sera toujours possible d'argumenter que « Le temps de la construction permettra le temps de la formation pour un recrutement au niveau local » C'est une vue de l'esprit et une méconnaissance du monde de la formation qualifiante. Il n'y a pas de centre préparant les titres nécessaires à l'encadrement des jeunes en C.E.F dans le département.

Ils existent à Marseille ou Nîmes (Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DEES), CAFDES (certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement social) ; CAFRUIS (certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale).

Il semble acquis qu'il ne suffit pas de construire des locaux pour avoir un CEF. L'idée qu'il existe un turn-over très important des personnels au sein des CEF est communément admis, ainsi que des problèmes organisationnels récurrents. La carence de candidature des éducateurs diplômés qui sont minoritaires parmi les éducateurs est contraire à la réglementation, et de fait oblige ou permet le recrutement de personnes sans formation ni expérience. Enfin, le travail en CEF manque d'attrait (risques de violence, fonctions de contrôle, petit salaire, faible mobilisation des savoirs acquis en formation initiale...), aussi les jeunes diplômés seraient-ils réticents à aller travailler dans un contexte aussi rude?.

Un projet de la P.J.J. Sud-Est, pour la construction d'un C.E.F.

Objectivement, si l'on en croit les différentes sources publiques, comme les institutions représentatives, les rapports d'inspection, les fermetures administratives, les innombrables reportages et articles dans les médias, les C.E.F. sont loin d'être la « panacée » que le dossier nous vante.

De mon point de vue en analysant les chiffres qui circulent dans le domaine public, les C.E.F sont discutables sans vraiment de résultat probant. Il y a des réussites, et beaucoup d'échecs. Un jeune qui doit faire un séjour de 6 mois, n'en fait en moyenne que 4, et se contente de satisfaire ses « éducateurs et le système ». Les spécialistes reconnus de la réinsertion prônent un protocole sur 12 mois, à l'image de la Norvège, qui les gardent 12 mois, et les Suïsses et accompagnent pendant 2 ans. Leur taux de réussite est proche des 80% (situation vécue dans ma famille avec une nièce Norvégienne).

Le choix du groupe SOS

Le groupe SOS ne se cache pas d'être une multinationale du social. Il serait juste de se demander comment une association à but non lucratif, peut se constituer en un groupe d'association et d'entreprises privées ? Comment une association dont le pouvoir décisionnaire est détenu par trois individus et qui génère en 2019, 950 millions d'euros de chiffre d'affaires, (principalement au travers de subventions publiques, à travers 550 établissements) reste t'elle désintéressée et non lucrative ?

Autre détail, les actifs (immeubles, et autres fonciers) se regroupent dans une filiale (Alterna*) au statut d'entreprise privée, avec des actifs estimés en 2018 à 500 millions d'euros. Des questions que je ne suis pas seul à poser, comme le président de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux qui juge que « cette absence de contrôle démocratique, de contre-pouvoir, pose problème dans un domaine comme l'action sociale ».

*Alterna : société coopérative sous forme de SARL, est également la holding des entreprises commerciales du groupe SOS.

Alternatives au projet en Pays d'APT

Il existe des alternatives au lieu choisi par la municipalité d'APT. Le collectif « association colline des puits » pourrait mieux en parler. Dès la connaissance du projet, l'association c'est démener pour trouver d'autres alternatives au terrain de l'impasse du clos des Abayers. Au moins trois alternatives ont été trouve, qui coche selon l'association toutes les cases du cahier des charges, ou bien en réhabilitation, ou en constructions comme le parc d'activité de Pérréal près du plan d'eau (lien : <http://www.paysapt-luberon.fr/economie/pae-de-perreal/>). Le ministre de la justice viens d'en inaugurer un dans ce contexte de parc d'activité.

Toutes ont été officiellement rejeter, malgré le soin pris par l'association d'interroger les services techniques qui donnent un aval de principe.

Pour d'obscures raisons il est argumenté des soi-disant projets pour ses lieux, mais surtout, nous avons compris que le projet est surtout trop avancé pour y renoncer.

5 - En conclusion

Je pense avoir suffisamment argumenté pour dresser un bilan.

Un premier constat, c'est celui de l'improvisation, personne ne semble s'être sérieusement intéressée à la partie technique du projet, se concentrant uniquement sur la partie foncière, la plupart des contres arguments du dossier de concertation et d'enquête publique ne tiennent pas.

Si le CEF est effectivement construit, l'essentiel pour mes voisins et les riverains, c'est que le CEF n'utilise pas la voie en impasse de la rue du clos des Abayers. Je crois avoir démontré que c'est un choix désastreux et irrespectueux vis-à-vis des familles qui y vivent. Deux points essentiels :

- Un accès privatif direct sur le chemin de Castagnière ou celui des Abayers pour le pire
- L'isolement par un mur de 1.8 m, entre le CEF et les riverains serait cohérent pour faire oublier le désagrément.

Je ne crois pas vraiment aux promesses sur la base d'un cahier des charges, ou sur un projet pédagogique. Les rédacteurs de tels documents savent très bien que ce n'est pas contractuel, qu'il n'y a jamais de contrôle.

Pourquoi prendre le risque d'impacter pour les 50 prochaines années un ensemble résidentiel remarquable, avec des bois, de la lande, des cultures en bordure de zone verte ?

Sources

Les sources qui m'ont permis de rédiger mon mémoire sont nombreuses et publiques. Elles reprennent les deux pages de sources déjà cité dans mon intervention au moment du dossier public de concertation avec les habitants.

A titre d'exemple ; Onisep, groupe SOS, journal les échos, journal le Monde, rapport du Sénat, Université Aix-Marseille, l'université d'Harvard, Contrôleur général des lieux de privation de liberté, dossier de presse du ministère de la justice, l'observatoire international des prisons, et beaucoup d'autres sources comme des reportages, article d'actualité ...

Annexe 4 Articles presse sur incidents en CEF

Agressions, fugues spectaculaires, stupéfiants... Les tensions sont devenues insupportables au centre éducatif fermé de Pionsat (63) qui coûte à l'état 627 euros par jour et par jeune. 18 postes d'encadrement sont pourvus, 17 sont en arrêt maladie.

Par Francois – Revue de Presse Fdesouche - 02/06/2022



Agressions, fugues spectaculaires, stupéfiants... Les tensions sont devenues insupportables au centre éducatif fermé de Pionsat (Puy-de-Dôme), qui accueille des adolescents placés par la justice.

Sa gestion par le Groupe SOS, mastodonte de l'économie sociale, est mise en cause.

Pionsat (Puy-de-Dôme). – « Le centre fonctionne comme un quartier, raconte Mohamed-Shaouki Kamel, ex-moniteur-éducateur au centre éducatif fermé (CEF) de Pionsat. Je n'y ai pas vu de règles. On a

l'impression que tout le monde a baissé les bras. » Embauché en février, cet entrepreneur franco-tunisien qui a bien gagné sa vie dans la microfinance voulait s'investir auprès des mineurs délinquants placés par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Rapidement, il a déchanté.

Il décrit son dernier jour avec une pointe de colère : « *Je prenais mon poste à 6 heures du matin et 90 % des jeunes étaient déjà en train de fumer des joints. Un ado venait d'arriver avec une grosse quantité et "de la bonne", comme ils disent. À 11 heures, les enfants étaient complètement défoncés.* » Ce jour-là, personne n'intervient, alors que le centre empest l'herbe, ce que confirment plusieurs témoignages. Quinze jours après sa prise de poste, le trentenaire décide de jeter l'éponge.

Depuis sa création en 2010, le CEF de Pionsat vit au rythme des démissions éclairs, des incidents, des évasions et des arrêts longue maladie. Le turnover du personnel est permanent, alors que le centre est géré par le groupe SOS, chantre de l'économie sociale et solidaire (via l'une de ses filiales, l'association Le Cap). En un an, trois directeurs se sont succédé, et le dernier, nommé en janvier, Mohamed K., a quitté son poste le 11 mai. « *La direction est flottante, l'encadrement très peu qualifié, l'équipe trop jeune, pas diplômée, regrette un haut gradé de la gendarmerie, sous couvert d'anonymat. Ça ouvre la voie à des compromissions voire à des comportements inappropriés.* »

Vaucluse

Avignon : deux ados de 14 et 15 ans arrêtés pour une violente agression de nuit

Par **Le Dauphiné Libéré** - 23 févr. 2022



Deux garçons de 14 et 15 ans, placés dans le centre éducatif fermé, ont été arrêtés à Avignon après une violente agression commise vers 2 heures, ce mardi 22 février. Les violences ont été commises dans le centre-ville, rue Bouquerie.

Les victimes ont reçu plusieurs coups avant d'être dépouillées. Les policiers ont retrouvé une carte bancaire, de l'argent et un téléphone portable. Le parquet d'Avignon devrait décider prochainement de l'avenir judiciaire de ces mineurs qui contestent les faits.

- Edition Vaucluse
- Avignon

GARD

Incendie au centre éducatif fermé : un Avignonnais de 14 ans en garde à vue

Par **J.-X.P.** - 08 mai 2018 - LE DAUPHINE LIBERE

Un début d'incendie s'est déclaré hier au centre éducatif fermé de Nîmes.

Selon nos informations, il a touché un appartement des encadrants de la structure et serait probablement d'origine volontaire. Trois jeunes ont été placés en garde à vue à Avignon, Perpignan et Marseille.

Hier soir, au palais de justice de la cité des Papes, un jeune Avignonnais de 14 ans et demi, a été déféré.

Pensionnaire du centre, il est donc soupçonné d'avoir, avec d'autres pensionnaires, mis le feu à la structure.

Selon nos informations, l'individu a déjà fait l'objet de nombreuses condamnations par la justice.

- Faits-divers - Justice

Châtillon-sur-Seine

Maltraitance et drogue... Au Centre éducatif fermé, les activités sont suspendues, les syndicats demandent sa fermeture définitive

Par **Vannick BERTON** - 07 août 2022. BIEN PUBLIC

Faute de personnel, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) a décidé, le 22 juillet, de suspendre temporairement l'activité du centre éducatif fermé (CEF) de Châtillon-sur-Seine et de réorienter les jeunes confiés. Mais les syndicats dénoncent d'autres problèmes et souhaitent une fermeture définitive.

« Ça fait seize ans qu'on essaie, mais [le centre éducatif fermé \(CEF\) de Châtillon-sur-Seine](#) est un naufrage institutionnel, ça ne fonctionnera jamais. » Mathieu Moreau, éducateur et secrétaire régional du syndicat SNPES-PJJ (Syndicat national des personnels de l'éducation et du social - protection judiciaire de la jeunesse) FSU, ne mâche pas ses mots. Alors que la direction de la PJJ a décidé, le 22 juillet, de suspendre provisoirement les activités du CEF à cause de difficultés de recrutement (lire par ailleurs), son syndicat exige la fermeture définitive de l'établissement, qui constitue une alternative à l'incarcération pour les mineurs multirécidivistes.

Maltraitance, drogue et relations interdites dénoncées

« La volonté de nos directions de maintenir cet établissement ouvert par tous les moyens semble les empêcher de voir l'ampleur des dysfonctionnements, pourtant dénoncés à de nombreuses reprises », explique le syndicaliste. « Oui, il y a régulièrement un manque de personnel...

LA PROVENCE

- JEUDI 08/08/2013
- AVIGNON

Faits-divers

Par Florence Antunes

Un feu à la porte d'une maison. Hier à 8h15, à leur arrivée sur les lieux, devant une maison de la rue Zacharie-Nicolay en plein coeur du quartier du Pont-des-deux-Eaux, les sapeurs-pompiers ont constaté que le feu pour lequel ils avaient été appelés était éteint. Reste que la porte blindée d'une habitation venait de subir un début d'incendie dont l'origine reste à déterminer. La police s'est rendue sur les lieux pour procéder à des constatations.

L'ado menace l'éducateur au couteau. En garde à vue hier après-midi au commissariat, un ado de 16 ans, résident du centre éducatif fermé de Montfavet, a crié au complot ! Non, jamais il n'a asséné un coup de poing et menacé un éducateur au couteau après qu'il lui a refusé une cigarette ! Des déclarations bien peu convaincantes qui lui valent une présentation au Parquet aujourd'hui.

Drôme Montélimar : il s'enfuit en volant une voiture du centre éducatif fermé et insulte les policiers

Par **Le Dauphiné Libéré** - 25 mars 2022.

Jeudi 24 mars, vers midi, un jeune Montilien de 16 ans s'est enfui du centre éducatif fermé de Valence où il était placé depuis cinq mois, avec un véhicule du centre.

Avertie, la police nationale de Montélimar a pu l'interpeller non loin domicile de ses parents. Mais il ne s'est pas laissé faire. Il aurait largement outragé les policiers, et aurait blessé légèrement l'un d'eux.

Lors de sa garde à vue, il aurait reconnu les faits, disant qu'il ne voulait pas se laisser menotter. Ce jeune Montilien a été déféré au parquet de Valence, et devait être écroué dans la foulée dans une prison pour mineurs. Trois policiers municipaux ont porté plainte pour outrage.

Le centre éducatif fermé de Moissannes au cœur d'une enquête judiciaire



Publié le 08/07/2015 à 08h32 – LA MONTAGNE

Rachida Dati, alors garde des Sceaux, avait vanté, lors de son déplacement en Haute-Vienne en 2008, ces centres d'un nouveau genre, prenant exemple sur celui de Moissannes. Aujourd'hui, il se retrouve dans la tourmente.

© LACHENAUD Pascal

La structure ouverte en 2004 est fermée administrativement jusqu'au 15 décembre. Deux enquêtes sont menées, l'une administrative, l'autre judiciaire pour des violences commises au sein de la structure.

L'affaire est visiblement gênante. Le centre éducatif fermé de Moissannes, en Haute-Vienne, fait l'objet d'une fermeture administrative jusqu'au 15 décembre.

Quand on demande aux autorités qui en connaissent les raisons le pourquoi de cette fermeture, personne, véritablement personne ne veut répondre. Ces centres d'un genre nouveau avaient été présentés lors de leur lancement comme des alternatives efficaces à l'incarcération.

Enquête judiciaire

Rachida Dati, alors Garde des Sceaux s'était fendue d'un déplacement en Haute-Vienne en 2008 et s'était vantée de l'absence de récidive pour 61 % des mineurs après leur passage en CEF. Alors forcément, après des fugues de mineurs guère positives pour l'image du centre soit-disant fermé, après un enchaînement d'arrêts-maladie du personnel en raison de conditions de travail exécrables, cette fermeture provisoire, prononcée par l'État, fait un peu tâche.

D'autant qu'à cette fermeture s'ajoute désormais une enquête judiciaire diligentée par le Parquet de Limoges pour des violences commises au sein de la structure. Elle a été confiée à la section de recherches de la gendarmerie.

Les personnes visées font partie du personnel encadrant. Elles auraient été dénoncées par deux personnes envoyées par le Ministère de tutelle pour effectuer une discrète inspection.

Du côté de la protection judiciaire de la jeunesse ayant, depuis, déplacé les enfants dans d'autres structures on souhaite « ne faire aucun commentaire ». Tout comme le Parquet de Limoges et la préfecture qui, elle aussi, botte en touche. « Il y a effectivement une fermeture administrative mais on ne peut pas vous dire pourquoi. C'est une affaire désormais judiciaire », se contente d'indiquer Marie-Pervenche Plaza la directrice de cabinet du préfet.

Le Centre éducatif fermé de Lusigny dévasté par un incendie volontaire

Le Monde - Publié le 02 octobre 2004

Fermé pour de bon : un incendie a dévasté le Centre éducatif fermé de Lusigny (Allier) dans la nuit du jeudi 30 septembre au vendredi 1er octobre, contraignant cette structure de placement pour mineurs délinquants à évacuer, pour trois mois au moins, pensionnaires et personnel éducatif.

Le CEF de Lusigny reçoit, dans un ancien centre équestre, des jeunes filles de 14 à 17 ans en grande difficulté placées par le juge des enfants. Ce centre a fait partie des quatre structures pilotes lancées par le ministère de la justice pour offrir aux mineurs multirécidivistes une *"alternative à la prison"*. Ouvert en mars 2003, géré par l'Association pour l'éducation renforcée (Apler), **il n'a cessé, depuis ses débuts, d'accumuler les déboires.**

L'établissement avait d'emblée provoqué une polémique en exigeant, dans son dossier d'inscription, que les mineures fournissent leurs mensurations. Il comptait aussi imposer aux jeunes filles d'effectuer un test de grossesse avant leur admission. Le principal syndicat d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, le SNPES-PJJ, et le Syndicat de la magistrature (SM, gauche) avaient dénoncé un projet *"sexiste, moralisateur, anachronique"*.

UNE JEUNE FILLE A MIS LE FEU À SA CHAMBRE

Quelques mois plus tard, en juin 2003, le directeur du CEF, un ancien cadre commercial, était mis en examen, pour *"viols"* et *"agressions sexuelles"* à la suite d'une plainte déposée par l'une de ses employées, et suspendu de ses fonctions. En avril 2004, enfin, le centre a été fermé pour un mois par la préfecture, après une série de graves dysfonctionnements. La direction de la PJJ l'avait depuis mis *"sous observation"*, chargeant l'Apler d'élaborer un nouveau projet pédagogique. L'équipe éducative vient d'être renouvelée.

Vers 22 heures, jeudi, l'une des six adolescentes placées au CEF a mis le feu à sa chambre située dans la partie supérieure de la ferme. L'incendie a atteint la toiture avant d'être maîtrisé. Une enquête de la gendarmerie est en cours. La procédure, précise le parquet de Moulins, sera traitée par le juge des enfants mandant de la jeune fille. Celle-ci sortait d'une hospitalisation psychiatrique. Fragile, elle s'automutilait et avait des tendances suicidaires. Cette nuit-là, le centre n'accueillait que quatre autres adolescentes (la sixième étant actuellement hospitalisée). Toutes ont été placées au foyer de l'enfance de Moulins en attendant que leurs juges pour enfants respectifs ne décident d'un autre placement.